



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Atul Khare, Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, et M. Gilles Michaud, Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et les représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence portant sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix », tenue le lundi 24 mai 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant du Brésil, qui s'est exprimé au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour cette visioconférence, les délégations des États ci-après ont soumis des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Chili, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Fidji, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Malte, Maroc, Népal, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Slovaquie, Suisse, Thaïlande et Ukraine.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe 1**Exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix**

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité des mesures prises pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. J'ai le plaisir de m'associer au Secrétaire général adjoint Khare et au Secrétaire général adjoint Michaud pour présenter un exposé au Conseil.

Les opérations de maintien de la paix continuent d'opérer dans des environnements complexes, où elles sont confrontées à un nombre croissant d'attaques menées par des acteurs hostiles contre leur personnel. Rien que depuis le 1^{er} janvier de cette année, 15 soldats de la paix ont perdu la vie en raison d'actes de malveillance. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les soldats de la paix, en particulier ceux qui ont péri au service de la paix, pour leur service et leur sacrifice. La mort d'un soldat de la paix est toujours une perte de trop. Alors que nos missions s'efforcent d'accomplir leurs tâches, il est important de souligner que les attaques contre les soldats de la paix peuvent constituer des crimes de guerre. Elles entravent aussi considérablement la recherche de la paix et compliquent l'exécution efficace des mandats confiés par le Conseil de sécurité.

Outre les environnements hostiles et les attaques directes, les problèmes liés à la sécurité des soldats de la paix, tels que les accidents de véhicules et les maladies, causent également des décès et peuvent considérablement réduire la capacité des soldats de la paix de s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. En 2020, par exemple, 13 soldats de la paix ont perdu la vie à la suite d'actes de violence, tandis que 15 soldats de la paix ont péri dans des accidents et 81 ont succombé à des maladies. Cette situation a bien entendu été aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La communauté internationale a clairement défini la sûreté et la sécurité des soldats de la paix comme une priorité absolue. Il s'agit évidemment de l'une des principales priorités du Secrétaire général et du Département des opérations de paix. Je tiens à remercier la République populaire de Chine du rôle moteur qu'elle continue de jouer pour faire avancer l'action menée dans ce domaine, notamment en organisant le débat d'aujourd'hui et en ayant récemment créé le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, qu'elle coprécide avec le Brésil, l'Indonésie et le Rwanda. Nous continuons également de nous efforcer de faire notre part.

Faisant fond sur les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous continuerons à placer la sûreté et la sécurité au premier rang de nos priorités alors que nous promouvons l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Nous continuerons de nous concentrer sur la mise en œuvre de la résolution 2518 (2020) et sur la promotion du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

La mise en œuvre du plan d'action nous a permis d'accomplir d'importants progrès dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Le Plan d'action a contribué à faire diminuer durablement le nombre de décès de soldats de la paix imputables à des actes de malveillance, qui est passé de 59 en 2017 à 13 en 2020. Avec notre soutien, les missions de maintien de la paix ont continué de renforcer la protection des camps. Par exemple, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a centralisé le commandement, le contrôle et la coordination dans ses

camps intégrés, ce qui a permis de réagir plus rapidement aux menaces imminentes. Nous avons également fait des progrès notables dans l'amélioration des capacités de nos missions. Le recours à des unités spécialisées, telles que l'unité de surveillance aérienne tactique sans pilote de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), contribue à améliorer le renseignement, la connaissance de la situation et l'alerte rapide dans le cadre du maintien de la paix.

Nous avons également révisé les directives, processus et outils existants, et en avons mis au point de nouveaux. La révision de la politique sur l'évacuation sanitaire primaire (EVASAN primaire) et les modifications apportées en 2020 au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents ont considérablement simplifié le processus d'évacuation et réduit les délais. Nous établissons actuellement un système de suivi systématique des violations des accords sur le statut des forces, un phénomène qui prend malheureusement de l'ampleur dans nos missions, afin de soutenir plus systématiquement nos missions pour y remédier.

Pour compléter les efforts déployés pour renforcer les politiques et les procédures, le Secrétariat mène également un certain nombre d'initiatives en matière de formation. Il s'agit notamment de simulations de crise dans le cadre des exercices d'EVASAN primaire et de gestion de crise, du programme de formation aux gestes élémentaires de survie, de la formation à l'assistance médicale sur le terrain et de la formation à l'intention des directeurs d'hôpitaux sur les normes relatives à la prestation de soins de santé de qualité et à la sécurité des patients. Nous proposons également des programmes d'encadrement et des formations sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés dans le cadre des mesures globales que nous prenons pour atténuer la menace que représentent ces engins, et les résultats sont visibles. Par exemple, à la MINUSMA, le taux de détection et de neutralisation des engins explosifs improvisés par les soldats de la paix dans les convois et les patrouilles est passé de 11 % d'engins détectés avant explosion en 2014 à près de 50 % en 2020.

Le recours accru aux technologies a permis d'améliorer considérablement la préparation et les capacités des soldats de la paix. Comme le Secrétaire général adjoint Khare le dira également au Conseil, les technologies de sécurisation des camps et d'alerte rapide se sont avérées efficaces pour permettre aux missions qui sont régulièrement l'objet d'attaque de mieux assurer la sécurité de leur personnel. Lors d'une attaque contre le camp de la MINUSMA dans la région de Kidal le 25 avril dernier, les roquettes et les mortiers ont été détectés avant l'impact, ce qui a permis au personnel de se réfugier dans des bunkers et a contribué à sauver des vies.

La réponse vigoureuse d'un contingent des forces spéciales tchadiennes lors de l'attaque perpétrée le 2 avril contre le camp d'Aguelhok montre clairement les bienfaits d'une approche globale du renforcement de la sûreté et de la sécurité. Plusieurs facteurs ont contribué à cette réactivité et à la limitation des pertes, comme l'amélioration de l'entraînement préalable au déploiement et l'état d'esprit robuste des commandants et du personnel, ainsi que la fortification du camp et l'alerte sonore donnée par un système de mortiers d'artillerie d'interception de tirs de roquette installé sur place. Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, je salue la prévoyance dont font preuve les soldats de la paix dans l'exécution de leur mandat.

Nous avons également fait des progrès en soutenant les pays hôtes dans leurs efforts pour traduire en justice les auteurs de crimes contre des soldats de la paix, notamment dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de la MINUSMA et de la MONUSCO, ce qui a débouché sur une augmentation du nombre d'auteurs présumés de crimes contre des soldats de la paix identifiés et celui des

enquêtes et des condamnations. Six personnes ont été condamnées en République centrafricaine au début de 2020, une au Liban en décembre 2020 et, au Mali, une personne a été condamnée et huit autres ont été condamnées par contumace en mars 2021.

La sûreté, la sécurité et la performance vont de pair et se renforcent mutuellement. Il est essentiel de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix pour leur permettre de faire leur travail. Inversement, une bonne performance de la part de toutes les composantes des missions, notamment grâce à une posture proactive et robuste, peut améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous continuons à faire de nets progrès pour atteindre nos objectifs de performance, même en pleine pandémie. Nous avons élaboré et mis en place un processus de validation à distance des compétences préalable au déploiement, qui sera utilisé selon les besoins. Cinq visites d'inspection à distance avant déploiement ont été effectuées en 2020, et quatre en 2021. Nous avons également repris récemment les visites d'inspection avant déploiement en présentiel, trois ayant été effectuées depuis le début de l'année. Nous renforçons l'évaluation de la performance des composantes militaires en mission, notamment grâce au déploiement d'un nouvel outil qui permet une évaluation adaptée aux tâches, aux conditions et aux normes. Son lancement est prévu cet été pour la MINUSMA et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et d'ici octobre pour toutes les opérations de maintien de la paix.

Malgré les progrès accomplis, de nombreux facteurs continuent d'entraver la sûreté et la sécurité totales de nos soldats de la paix sur le terrain. Garantir un niveau élevé de fiabilité et de compétences pour l'ensemble des agents en tenue reste un défi, et les lacunes en matière de leadership, d'état d'esprit et de préparation continuent de compromettre la sûreté et la sécurité. En outre, les compétences des soldats de la paix en matière de renseignement, d'appréciation de la situation et d'alerte rapide doivent être renforcées, notamment aux niveaux opérationnel et tactique. Les campagnes de désinformation gagnent en importance sur certains théâtres d'opération, ce qui fait courir un risque accru à nos soldats de la paix. L'impact de la COVID-19 sur la sécurité, y compris la santé au travail, reste également une préoccupation majeure.

Nous nous efforçons de relever ces défis, que le pic de décès enregistré cette année a particulièrement mis en évidence. Le Secrétariat prévoit de redoubler ses efforts en matière de sûreté et de sécurité à l'avenir. Par le biais de l'Action pour le maintien de la paix Plus, nous nous engageons à renforcer les obligations à l'égard du personnel de maintien de la paix. Nous avons révisé le Plan d'action en février afin de mieux nous adapter à des environnements opérationnels de plus en plus instables, en particulier pour la MINUSCA et la MINUSMA. Nous renforçons les activités de renseignement tactique et opérationnel et d'appréciation de la situation dans les opérations de maintien de la paix. Nous renforçons encore la protection des forces, notamment en améliorant les capacités à opérer de nuit. Nous renforçons notre capacité à mieux comprendre la nature et la source des EEI. Nous améliorons également la formation à la gestion de crise pour les responsables des missions. Nous organisons par ailleurs une nouvelle série de simulations d'évacuations sanitaires primaires. Dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, nous concentrons également notre attention sur l'amélioration des communications stratégiques. Les missions surveillent et combattent la désinformation et les discours de haine, y compris dans le contexte de la pandémie.

Pour compléter ces efforts, des actions coordonnées des États Membres, notamment des membres du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2518 (2020), nous permettront de mieux remédier aux lacunes et aux insuffisances qui persistent sur le terrain. Tout d'abord, j'aimerais souligner qu'il

importe de déployer des agents en tenue sans restrictions, en particulier sans restrictions non déclarées. Elles compromettent la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et le bon déroulement de nos opérations.

Deuxièmement, je demande l'appui du Conseil pour fournir du personnel doté de l'état d'esprit et des compétences de leadership requis. Nous avons notamment besoin de chefs de corps ayant une importante expérience opérationnelle pour répondre aux normes strictes de l'ONU.

Troisièmement, nous avons également besoin de matériel adéquat, en particulier d'hélicoptères armés et de manœuvre, de ressources médicales aériennes, de compagnies d'intervention rapide, d'équipes médicales de l'avant, de matériel de neutralisation des EEI, y compris des véhicules à l'épreuve des mines, ainsi que de brouilleurs et de capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance aériens.

Quatrièmement, nous avons également besoin de personnel qualifié dans les domaines du renseignement militaire et de l'information publique militaire.

Cinquièmement, le déploiement d'un plus grand nombre de femmes soldats de la paix, lorsqu'elles sont disponibles, est également essentiel pour renforcer la performance globale des missions.

Sixièmement, j'en appelle également au soutien du Conseil pour réduire le flux d'engins explosifs et de substances entrant dans la composition des EEI afin d'empêcher la fabrication d'EEI, notamment dans la région du Sahel.

Septièmement, un dialogue politique avec les pays hôtes et les parties prenantes, notamment pour lutter contre la désinformation et les discours de haine, contribuerait grandement à renforcer la sûreté et la sécurité sur les théâtres à haut risque.

Huitièmement, un appui politique et technique pour demander des comptes aux auteurs de crimes contre des soldats de la paix est également nécessaire pour que justice soit rendue pour les crimes passés et pour dissuader de futures attaques contre nos missions.

Neuvièmement, le renforcement des soins de traumatologie et de la santé au travail, ainsi que le respect des protocoles relatifs à la COVID-19, sont également essentiels.

Enfin, en évitant de réduire inutilement les budgets du Siège et des missions, nous pourrions assurer la continuité de nos efforts pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Nous nous engageons bien sûr à faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources, mais, en même temps, nous sommes tous d'accord pour dire que les missions opérant dans ces environnements dangereux ont besoin de ressources adéquates.

Annexe 2**Exposé de M. Atul Khare, Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel**

Je tiens à remercier le Conseil de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui sur ce sujet très important. Comme c'est le cas pour le Département des opérations de paix (DPO) dirigé par le Secrétaire général adjoint Lacroix, la sécurité des soldats de la paix à travers le monde est une priorité absolue pour le Département de l'appui opérationnel (DAO).

Le DAO approuve la distinction faite par le Conseil de sécurité entre la sûreté d'une part, à savoir la prévention des accidents, et la sécurité d'autre part, à savoir la protection contre les actes de malveillance, et convient que ces deux aspects doivent être renforcés afin de réduire les pertes en vies humaines parmi les soldats de la paix. Je note que dans l'expression courante « sûreté et sécurité », la sécurité reste la composante la plus mise en avant et la plus dotée en ressources, bien que l'impact de la sûreté en termes de décès et de blessures et maladies à long terme soit relativement plus élevé.

De nombreux membres du Conseil connaissent certaines de nos principales initiatives dans le domaine de la sécurité, notamment les efforts déployés pour empêcher les actes de malveillance et y répondre. Par exemple, le Bureau de l'informatique et des communications a récemment lancé, dans le contexte de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, une solution d'entreprise appelée Unite Aware, qui est conçue pour améliorer la perception de la situation dans les opérations de paix de l'ONU. Elle offre une approche cohérente, globale et intégrée de l'appréciation de la situation et de l'analyse des informations pour les missions sur le terrain.

Les technologies de sécurisation des camps et d'alerte rapide peuvent facilement être mises à la disposition des missions de maintien de la paix par le biais de contrats-cadres et peuvent être déployées individuellement ou de façon groupée. Ces technologies comprennent des systèmes de surveillance permanente, des caméras d'observation de jour et de nuit, des systèmes de détection de tirs indirects, la surveillance de périmètres et d'autres capacités spécialisées. Ainsi, début avril, 35 projectiles, mortiers et roquettes ont été lancés contre la base d'Aguelhok utilisée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et tous ont été détectés. En Somalie, deux attaques distinctes lancées contre les camps du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), avec un total de 11 mortiers, ont été détectées en mars. Dans l'ensemble, ces systèmes contribuent à sauver des vies en donnant rapidement l'alerte en cas d'attaque au mortier ou à la roquette, et permettent au personnel de se mettre à l'abri lorsqu'il devient urgent d'agir. Ces systèmes nous permettent également de déterminer l'origine de l'attaque et de recueillir des informations pour savoir où affecter nos ressources de patrouille et de défense. Nous nous concentrons actuellement sur des solutions mobiles pour la protection des convois et des patrouilles afin d'étendre ces capacités aux situations les plus risquées.

L'appui à l'évacuation sanitaire primaire (EVASAN primaire) reste une des principales priorités du DAO. Le DPO et le DAO déploient des efforts conjoints au sein d'un groupe de travail intégré multidisciplinaire sur l'EVASAN primaire qui facilite le partage d'informations et de connaissances en organisant des événements et en publiant des documents. En réponse au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et au rapport de l'ancien commandant de la force des Nations Unies, le général de corps d'armée à

la retraite, Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé « Amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies », nous avons également actualisé la politique relative à l'EVASAN primaire et l'avons publiée en février 2020, après avoir effectué des tests de résistance dans le contexte de missions à haut risque. Nos missions sur le terrain sont en train de modifier les procédures locales. Une politique et un manuel relatifs à l'utilisation du sang et des produits sanguins ont été publiés et nous avons mis en place des normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients dans les dispensaires et les hôpitaux de niveau I+, II et III.

En 2021, nous prévoyons d'organiser une nouvelle série de tests de résistance de l'EVASAN primaire et de mettre en œuvre un système de recensement des traumatismes basé sur des données. La formation aux premiers secours dans le contexte des missions et la mise à disposition du matériel nécessaire sont également essentielles en vue de réduire le nombre de décès évitables. Le Programme de formation aux gestes élémentaires de survie de l'Organisation des Nations Unies et l'application qui y est associée ont été lancés récemment et un programme de formation des assistants médicaux est en cours de finalisation.

Nous continuons également de lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en définissant les critères pour une reprise partielle et sûre des rotations du personnel en uniforme, des rapatriements et des déploiements en direction et en provenance des opérations de paix des Nations Unies. Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a créé 13 contrats concernant des ambulances aériennes, qui couvrent l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Océanie et les Amériques, et dont la gestion centrale a été confiée au Service des transports aériens par l'intermédiaire de son centre stratégique des opérations aériennes à Brindisi.

Nous avons également créé le mécanisme d'évacuation sanitaire secondaire (EVASAN secondaire), un mécanisme à l'échelle du système des Nations Unies qui est chargé de veiller à ce que notre personnel en uniforme et civil puisse rester sur place et s'acquitter de ses fonctions dans certains des lieux d'affectation les plus difficiles au monde. À ce jour, 36 membres du personnel en tenue ont bénéficié d'évacuations médicales par le biais du mécanisme EVASAN secondaire du système des Nations Unies dans le contexte de la COVID-19. Ils étaient originaires de 14 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et représentaient cinq missions. Au total, 12 de ces militaires ont été rapatriés pour recevoir des soins dans leurs pays d'origine et 24 ont été pris en charge dans des centres régionaux créés par le mécanisme. En outre, deux membres du personnel fournis par des gouvernements ont été traités dans des centres régionaux. Nous avons également évacué 22 membres du personnel civil, dont des prestataires de services, des volontaires internationaux et nationaux et des volontaires des Nations Unies déployés au sein de missions de maintien de la paix – 26 en comptant le BANUS – vers des centres établis dans le monde entier.

Comme vous le savez, le Département de l'appui opérationnel a récemment convoqué un groupe d'amis pour la vaccination du personnel en uniforme contre la COVID-19. Les recommandations du groupe d'amis suggéraient notamment des principes pour guider l'ONU en matière de vaccination du personnel en uniforme contre la COVID-19 sur le terrain et avant le déploiement dans les missions. À ce jour, nous avons livré des vaccins à toutes les missions de maintien de la paix qui ont demandé un appui – huit au total – tandis que les autres bénéficieront de programmes nationaux. Au total, le DOS a livré 211 000 doses dans 42 pays, et nous continuons d'accorder la priorité aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales. Nous remercions également les 22 pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police qui ont fait part de leur intention de vacciner leur personnel.

Comme vous le savez peut-être, le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents pour 2020 a défini de nouvelles capacités qui contribueraient à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, notamment un module chirurgical léger pour aider les contingents déployés dans des zones reculées en cas d'urgence médicale et des kits pour aire de pose d'hélicoptère qui permettront de procéder à des évacuations d'urgence de nuit lorsque la visibilité sera limitée.

Nous ne cessons par ailleurs de solliciter l'appui des États Membres pour déployer les capacités nécessaires, et nous avons actuellement besoin d'aide pour déployer des hélicoptères de combat et des hélicoptères de transport, des moyens aériens médicaux, des véhicules résistants aux mines et des moyens de renseignement, ainsi que des capacités en matière de surveillance et de reconnaissance.

L'Assemblée générale a proposé au Secrétariat six façons différentes de déployer les capacités nécessaires dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. En outre, je tiens à souligner que les capacités nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies peuvent également être déployées par les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police en vertu d'un mémorandum d'accord, d'une lettre d'attribution ou à titre bilatéral entre États Membres. Par ailleurs, nous sommes disposés à collaborer avec les États Membres en faisant preuve de souplesse pour promouvoir des partenariats triangulaires en matière de formation, ainsi que des déploiement conjoints, afin d'aider les pays fournisseurs à déployer des unités dotées de capacités renforcées et du matériel adéquat. Nous continuerons également de collaborer, le cas échéant, avec le mécanisme de coordination souple, en mettant l'accent sur le partage d'informations, la facilitation des partenariats, la formation et le renforcement des capacités.

Nous avons déjà des plans de route performants puisque de nombreux pays sont dotés de systèmes de sécurité industrielle solides soutenus par un cadre législatif. De nombreux membres du Conseil en ont fourni une version à leur armée, qui prend en compte l'environnement unique dans lequel le personnel en uniforme est déployé. Nous continuons de renforcer les capacités du DOS en matière de sûreté et nous fournissons un appui en matière de sécurité et de santé au travail depuis le Secrétariat, et le fait de continuer à confier cette responsabilité directement aux contingents nous aidera à honorer la responsabilité qui nous incombe d'assurer la sécurité de nos soldats de la paix dans l'exercice de leurs fonctions importantes.

Je me réjouis à la perspective de collaborer avec les États Membres et mes collègues durant la présente réunion afin de renforcer l'appui aux soldats de la paix des Nations Unies face aux accidents et aux actes malveillants, notamment en participant à la conférence ministérielle préparatoire sur le maintien de la paix de 2021 consacrée à la sûreté, à la sécurité et à la protection. Puissent nos partenariats nous permettre de protéger efficacement les soldats de la paix.

Annexe 3

Déclaration de M. Gilles Michaud, Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

C'est pour moi un immense plaisir que de participer à cette importante discussion.

L'ONU est de plus en plus souvent appelée à travailler dans certains des endroits les plus dangereux au monde. Les facteurs de sécurité traditionnels et non traditionnels, notamment les armes de plus en plus meurtrières, posent de graves menaces à l'ensemble de la famille des Nations Unies, notamment les soldats de la paix. Il est peu probable que le contexte de sécurité mondiale s'améliore en une génération tant que les causes profondes économiques, sociales et politiques des conflits persistent.

Dans ce contexte, nous avons une responsabilité urgente et collective d'améliorer la sécurité du personnel et des opérations des Nations Unies de manière multidimensionnelle et inclusive. À cette fin, je tiens à souligner trois points.

Premièrement, mes collègues ont déjà soulevé des points importants en ce qui concerne l'efficacité du maintien de la paix et la sécurité des soldats de la paix, qui sont essentielles. J'ajoute que les soldats de la paix sont des partenaires cruciaux de la famille des Nations Unies dans son ensemble s'agissant d'assurer la sécurité du personnel et de faire en sorte que l'ONU puisse opérer dans des environnements très précaires. Je suis certain que le renforcement de la sûreté et de la sécurité opérationnelles des soldats de la paix des Nations Unies permettra à l'ONU de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions dans les domaines de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire.

Deuxièmement, je voudrais résumer brièvement les cadres et fonctions de sûreté et de sécurité déjà en place, car cela pourrait instruire le débat des membres du Conseil sur les possibilités qui existent au sein du système des Nations Unies.

Le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS), que je dirige, est chargé par l'Assemblée générale de diriger le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Ce système compte plus de 50 entités des Nations Unies et extérieures à l'ONU. Mon département a des représentants qui œuvrent à la sécurité de plus de 180 000 membres du personnel des Nations Unies et personnes à leur charge dans le monde entier, notamment dans le cadre de missions ou dans d'autres contextes.

Sur la question spécifique des opérations de paix des Nations Unies, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ne couvre pas les forces des Nations Unies déployées au sein de contingents militaires, ni celles qui sont déployées au sein d'unités de police constituées. Les agents de la paix qui relèvent de la compétence du DSS englobent le personnel civil des Nations Unies déployé au sein de missions et le personnel militaire et de police déployé individuellement au sein d'opérations de paix.

Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a mis en place des orientations générales et un appui opérationnel en matière de gestion de la sécurité pour permettre à l'ONU de maintenir sa présence et de mettre en œuvre ses programmes dans les zones où le risque est élevé. Cela permet d'analyser les menaces et les risques en matière de sécurité tout en renforçant la sensibilisation des dirigeants et du personnel du système de gestion de la sécurité au moyen de programmes de formation. Ainsi, le système de gestion de la sécurité a mis en place un système robuste et qui a fait ses preuves pour assurer la sécurité du personnel civil et du personnel militaire et de police déployé individuellement au sein des opérations de paix.

Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire. J'ai pour objectif stratégique de constituer un personnel de sécurité plus polyvalent et plus diversifié. Nous devons adopter une approche de la gestion des risques de sécurité centrée sur les personnes et les communautés et veiller à ce que notre personnel puisse appliquer une approche fondée non seulement sur des mesures de sécurité physique, mais aussi sur une analyse prospective des menaces et des risques, une gestion de la sécurité basée sur les données, la négociation des accès, le dialogue avec les acteurs armés non étatiques et l'acceptation par les communautés que nous aidons, entre autres.

Troisièmement, le dialogue et la collaboration entre les départements du Secrétariat et avec les États Membres sont essentiels pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Des mécanismes sont déjà en place pour assurer la coordination entre les départements du Secrétariat sur la politique de sécurité et les questions opérationnelles. Par exemple, le DSS a travaillé main dans la main avec les réseaux des coordonnateurs du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) et du Département des opérations de paix (DPO) pour élaborer des politiques relatives aux missions, telles que les directives sur les engins explosifs improvisés. Notre objectif collectif est de veiller à ce que les politiques du DPPA et du DPO soient en adéquation avec celles du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Les mécanismes de gestion de crise en place sur le terrain et au Siège de l'ONU permettent une coordination quotidienne.

L'ONU repose sur la coordination entre les États Membres, et l'un des principaux rôles des conseillers de l'Organisation pour la sécurité dans les lieux d'affectation hors Siège est de travailler en étroite collaboration avec les autorités du gouvernement hôte sur les questions de sécurité. Une plus grande coordination entre les processus intergouvernementaux sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies contribuera à améliorer la sécurité des soldats de la paix et des opérations autorisées par l'ONU en général.

Il va de soi que la sécurité nécessite des ressources et ne peut être négligée. Pour améliorer véritablement la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, avec toutes les implications qui en découlent pour l'ensemble de l'action de l'ONU, les questions relatives à la sécurité et les ressources associées doivent faire partie intégrante des délibérations sur les mandats de l'Organisation et sur la conception et l'organisation des missions.

Enfin, le DSS s'engage pleinement à soutenir les efforts visant à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Mon département a une grande expertise sur les questions de sécurité relatives à l'exécution des programmes des Nations Unies. Nous sommes prêts à fournir un soutien technique et à collaborer avec toutes les parties prenantes sur les questions relevant de ma compétence.

Je remercie les membres du Conseil de me donner l'occasion de contribuer à cette importante discussion. Ils peuvent être assurés de mon soutien et de mon implication.

Annexe 4**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Je remercie les Secrétaires généraux adjoints, M. Lacroix, M. Khare et M. Michaud, de leurs exposés. Je remercie les départements concernés du Secrétariat des efforts qu'ils déploient en vue de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Je salue la présence du Brésil à la réunion d'aujourd'hui au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent un moyen important de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les soldats de la paix sont un atout majeur pour la paix internationale. En plus de 70 ans, plus de 4 000 soldats de la paix ont péri dans l'exercice de leurs fonctions. Cette année, 50 ont sacrifié leur précieuse vie. Si les opérations de maintien de la paix ne peuvent pas être entièrement dénuées de risques, nous devons faire de notre mieux pour réduire au minimum les risques en matière de sécurité.

Je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, nous devons intensifier la mise en œuvre et continuer à améliorer la capacité de sécurité intégrée des soldats de la paix. Ces dernières années, l'ONU n'a cessé d'accroître l'importance accordée à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix : le Conseil de sécurité a adopté l'année dernière la résolution 2518 (2020) ; le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/75/19) consacre une section spéciale à cette question ; et le Secrétariat a formulé le Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Il faut accroître les contributions correspondantes et veiller à ce que les facteurs pertinents soient pris en compte dans la mise en œuvre. Nous devons continuer à intensifier l'évaluation des risques en fonction de la situation réelle de chaque mission et l'intégrer dans tous les aspects de la prise de décision, et prendre des mesures efficaces.

Il faut améliorer la qualité du matériel des missions de maintien de la paix de manière ciblée ; améliorer la qualité du personnel de maintien de la paix ; renforcer la capacité d'appréciation des situations, de réponse aux situations d'urgence et de sauvetage d'urgence des opérations de maintien de la paix ; et accroître la résilience des opérations de maintien de la paix face aux différents risques de sécurité.

Deuxièmement, nous devons allouer des ressources optimales à la résolution des problèmes majeurs et complexes auxquels sont confrontés les soldats de la paix en matière de sûreté et de sécurité. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pose un nouveau défi en termes de sûreté et de sécurité. La Chine demande que la vaccination de tous les soldats de la paix soit achevée dans les meilleurs délais. Cette année encore, les engins explosifs improvisés (EEI) sont devenus une cause majeure de pertes parmi les soldats de la paix. La Chine attend du Secrétariat qu'il présente un rapport d'évaluation stratégique indépendant sur la réponse des opérations de maintien de la paix à la menace que représentent les EEI.

Le développement et l'utilisation des nouvelles technologies évoluent rapidement et les opérations de maintien de la paix ne doivent pas rester à la traîne. Il est impératif de renforcer la communication et la coordination entre l'ONU, les fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays concernés et, sur la base du plein respect de la souveraineté de ces pays, d'étudier activement comment utiliser les nouvelles technologies pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Troisièmement, nous devons renforcer les partenariats et créer des conditions favorables à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. Cela requiert des efforts communs de la part de toutes les parties prenantes. Le Conseil de sécurité doit attribuer des mandats réalistes, clairs et exécutables aux opérations de maintien de la paix et éviter les sacrifices inutiles dus à des mandats inappropriés. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale doit fournir des ressources suffisantes pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. La Chine exhorte tous les États Membres à verser dans les délais impartis et en totalité leurs quotes-parts au titre des opérations de maintien de la paix. Aucun effort ne doit être ménagé pour enquêter sur les attaques commises contre les soldats de la paix et traduire les responsables en justice. Les accords sur le statut des forces doivent être respectés, et le Secrétariat, les organisations de maintien de la paix et les pays hôtes doivent intensifier leurs échanges en vue de régler de manière satisfaisante les problèmes connexes.

Quatrièmement, nous devons nous adapter à notre époque et continuer à recenser et à relever les nouveaux défis qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Si le monde change, les risques auxquels sont exposés les soldats de la paix changent également. Nous devons suivre l'évolution de la situation, anticiper les risques autant que possible, intégrer les mesures de sécurité dans tous les aspects de la prise de décision, de la formation, de l'équipement et de la gestion, et réduire le nombre de victimes parmi les soldats de la paix en prenant des mesures préventives.

Depuis plus de 30 ans, tout en participant activement aux opérations de maintien de la paix, la Chine attache une grande importance à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Nous avons encouragé l'adoption de la résolution 2518 (2020), la première résolution du Conseil de sécurité sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ainsi que son suivi. Nous avons apporté un soutien financier au Secrétariat pour qu'il puisse élaborer le Plan d'action. Nous avons également créé avec d'autres États Membres, dont le Brésil, l'Indonésie et le Rwanda, le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, dans le but de renforcer la communication et le partage d'informations, de promouvoir la coordination des politiques et d'améliorer le renforcement des capacités. Nous avons en outre dispensé une formation en matière de sécurité aux autres pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, financé l'atelier du Secrétariat sur les questions de sûreté et de sécurité et fait don de 300 000 doses de vaccins contre la COVID-19 aux soldats de la paix.

La Chine est prête à poursuivre sa collaboration avec les autres membres du Conseil et la communauté internationale pour contribuer à la protection des Casques bleus.

Annexe 5

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les Secrétaires généraux adjoints Jean-Pierre Lacroix, Atul Khare et Gilles Michaud de leurs exposés très éclairants.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix constituent un critère à part entière de la capacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à s'adapter aux circonstances toujours changeantes des théâtres et modes d'intervention. Il y a trois ans, le lancement de l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont fourni une approche claire et cohérente pour aborder les priorités interconnectées des opérations de paix des Nations Unies et pour s'assurer qu'elles sont capables de se réformer et de s'adapter aux besoins et aux défis auxquels elles sont confrontées.

L'Estonie continuera d'apporter son appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et accordera une grande importance aux objectifs qui ont été fixés dans ce cadre, à savoir améliorer les performances du maintien de la paix et la reddition de comptes, promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et remédier aux lacunes en matière de capacités et d'intégration. Toutes ces priorités ont une incidence sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix qui s'acquittent de leur mandat principal : la protection des civils et la promotion de solutions politiques.

L'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix fait intervenir une multitude de facteurs. Il s'agit notamment de s'assurer que l'équipement et la formation répondent aux normes requises et sont adaptés aux circonstances de la zone d'opération particulière ; d'utiliser les nouvelles technologies, y compris les drones aériens, et d'assurer une formation appropriée pour accroître les capacités des forces de maintien de la paix ; et de prêter une plus grande attention aux violations des accords sur le statut des forces, qui peuvent constituer un risque sérieux pour la sécurité des soldats de la paix et l'exécution de leur mandat. Dans le même temps, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a introduit de nouveaux risques médicaux et fait des pathologies qui lui sont liées le principal facteur de mortalité parmi les Casques bleus.

La violence contre les soldats de la paix reste un problème grave qui doit faire l'objet d'enquêtes plus approfondies et de poursuites. On peut aussi faire davantage pour la prévenir. Malheureusement, le fait de prendre délibérément pour cible les Casques bleus est une stratégie de plus en plus utilisée pour ceux qui ne sont pas intéressés par la paix, les auteurs de troubles qui profitent de l'instabilité. Cela ne fait que rendre plus important le travail des Casques bleus, car pour des millions de personnes dans le monde, ils représentent le meilleur espoir de paix et de stabilité. L'Estonie condamne dans les termes les plus forts la prise pour cible et le meurtre de soldats de la paix des Nations Unies et souligne que les auteurs et les instigateurs de cette violence doivent être traduits en justice.

Je voudrais conclure en exprimant ma gratitude et mon soutien à tous les soldats de la paix des Nations Unies, femmes et hommes, dont le dévouement et le sacrifice sont synonymes d'espoir pour des millions de personnes et qui aident les pays à aller de l'avant sur la voie difficile devant les mener du conflit à la paix. Je terminerai en rendant hommage aux soldats de la paix des Nations Unies qui ont payé le prix ultime dans cette entreprise.

Annexe 6**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je tiens à remercier Atul Khare, Jean-Pierre Lacroix et Gilles Michaud pour leurs interventions.

La France rend hommage aux Casques bleus qui sont morts ou ont été blessés dans l'exercice de leur mission. Je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, les principales priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus sont au service de la sécurité et de la sûreté des Casques bleus.

La France est convaincue que des opérations performantes, mobiles et robustes, conduites avec détermination, découragent les attaques et réduisent la liberté d'action des groupes hostiles. C'est également une condition pour remplir efficacement les mandats, notamment en matière de protection des civils. C'est, par exemple, l'objectif de la reconfiguration de la brigade d'intervention de la force au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, qui doit se poursuivre.

La sécurité des Casques bleus dépend également de leur plus grande connaissance de la situation sur le terrain, grâce à la politique de renseignement du maintien de la paix et à l'usage de moyens technologiques. Elle dépend aussi de la capacité de nouer des liens de confiance avec la population. Pour ce faire, la maîtrise de la langue est à cet égard capitale.

Enfin, l'État hôte a une responsabilité particulière vis-à-vis de la sécurité des Casques bleus. Le respect des accords sur le statut des forces est clef. Je souhaite à ce titre marquer la préoccupation de la France vis-à-vis des violations de l'accord sur le statut des forces qui se sont multipliées ces derniers mois en République centrafricaine. Ces faits sont inacceptables et nous appelons les autorités centrafricaines à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des personnels des Nations Unies qui sont déployés en soutien au peuple centrafricain. Il est également capital de prévenir les crimes contre les Casques bleus. De ce point de vue, le Conseil doit sanctionner davantage les responsables. L'ONU doit soutenir les enquêtes nationales et plus généralement les efforts de lutte contre l'impunité de tels crimes.

La France prend une part active au renforcement de la sécurité et la sûreté des Casques bleus. Cet appui passe en particulier par la coopération opérationnelle entre les forces françaises et les opérations de maintien de la paix. C'est particulièrement le cas entre l'opération Barkhane et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali mais également avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Les démonstrations de force qui sont réalisées par les forces françaises en sont une bonne illustration, comme cela a été le cas lors de l'attaque contre l'emprise d'Aguelhok, au Mali, le 2 avril dernier, où le survol d'un des avions français a contribué à repousser les assaillants.

La France contribue également à l'entraînement des Casques bleus, à la fois avant et pendant leur déploiement. Nous nous efforçons de répondre aux besoins capacitaires, en particulier de pallier les manques identifiés dans le cadre du mécanisme de coordination souple.

Je mentionnerai enfin l'appui à la sécurisation des emprises par la mise en œuvre de système de haute technologie, notamment pour détecter les tirs indirects et donner l'alerte au personnel des Nations Unies.

Enfin, et ce sera mon dernier point, l'augmentation récente du nombre de victimes, qui n'est pas acceptable, ne doit pas faire perdre de vue les efforts collectifs qui ont permis une baisse du nombre de victimes au cours des dernières années.

À cet égard, l'examen stratégique indépendant sur la réponse des opérations de maintien de la paix à la lutte contre les engins explosifs improvisés, qui est prévu par la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité (S/PRST/2021/11) qui sera adoptée aujourd'hui, offre une opportunité de renouveler ces efforts.

Annexe 7**Déclaration de M. Nagaraj Naidu Kakanur, Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cet important débat sur une question prioritaire pour ma délégation et pour les autres pays fournisseurs de contingents et de forces de police. Cette semaine, le 29 mai, nous célébrerons la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Le débat public d'aujourd'hui est donc tout à fait opportun. Je remercie également de leurs précieux exposés le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, le Secrétaire général adjoint Atul Khare et le Secrétaire général adjoint Gilles Michaud.

L'Inde se joint aux autres délégations pour rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi et continuent de servir dans les opérations de maintien de la paix pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur courage. Nous nous souvenons des 4 089 soldats de la paix qui ont perdu la vie et de la bravoure des 175 soldats de la paix indiens qui ont consenti le sacrifice ultime dans le cadre de diverses missions. L'Inde est fière de sa longue et riche tradition de contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons fourni plus de 250 000 soldats dans le cadre de 49 missions au fil des ans, ce qui représente la contribution la plus importante de tous les pays. À l'heure même où nous parlons, une brigade indienne de maintien de la paix stationnée à Goma, en République démocratique du Congo, sauve la vie de civils bloqués à la suite de l'éruption du mont Nayargongo.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a posé de graves problèmes aux missions de maintien de la paix et aux soldats de la paix. Nous notons avec satisfaction que les missions de maintien de la paix mettent en place une série de mesures d'atténuation pour promouvoir la sûreté, la sécurité et la santé de l'ensemble du personnel des Nations Unies, tout en maintenant la continuité des opérations. À cette fin, pendant la pandémie, l'Inde a répondu à l'appel du Secrétaire général en modernisant ses hôpitaux au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous avons également livré 200 000 doses de vaccins contre la COVID-19 fabriqués en Inde pour vacciner l'ensemble du personnel en tenue déployé dans diverses missions sur le terrain et nous nous félicitons de constater que près de 140 000 membres du personnel sur le terrain ont déjà été vaccinés grâce à ces vaccins.

Le maintien de la paix n'est pas une stratégie en soi, mais plutôt un outil stratégique. Je saisis cette occasion pour rappeler les principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat. Ces principes restent plus pertinents que jamais.

Les soldats de la paix des Nations Unies opèrent dans des conditions de sécurité complexes impliquant des groupes armés, des acteurs non étatiques et des terroristes. Les mandats toujours plus étendus des missions de maintien de la paix dont les ressources sont limitées n'ont fait qu'ajouter aux défis et aux complexités auxquels les soldats de la paix sont confrontés sur le terrain. La stratégie consistant à demander aux soldats de la paix de faire plus avec moins pourrait bien aboutir à une crise. Les retombées d'une telle stratégie apparaissent de manière flagrante dans la multiplication du nombre de victimes au fil des ans.

Ces défis sont encore aggravés par le recours croissant aux engins explosifs improvisés (EEI) par des terroristes et des groupes armés contre les soldats de la paix. Les Casques bleus, qui opèrent actuellement dans 13 missions de maintien de

la paix, sont soumis à une pression énorme. Depuis 2013, plus de 260 d'entre eux sont morts, victimes d'attaques malveillantes. Il est évident que la protection des protecteurs doit être notre objectif premier.

Dans ce contexte, je voudrais soumettre à l'examen du Conseil de sécurité les suggestions suivantes.

Premièrement, il faut mettre fin à la tendance qui consiste à faire peser sur les Casques bleus des responsabilités qui devraient incomber au premier chef à l'État hôte ou aux organisations internationales compétentes. Le Conseil de sécurité doit confier des mandats soigneusement étudiés aux forces de maintien de la paix, en étroite consultation avec les pays qui fournissent des contingents, car la protection des soldats de la paix est tout aussi importante que la protection des civils. Les missions de maintien de la paix ne doivent pas constituer une solution à long terme pour des problèmes qui sont fondamentalement politiques. Il appartient au Conseil de traiter ces questions plutôt que de faire peser sur les missions de maintien de la paix une charge qui dépasse leur mandat.

Deuxièmement, bien qu'un certain nombre d'initiatives aient été prises pour intégrer les normes de neutralisation des EEI sur le terrain, nous pensons que cette question nécessite qu'on s'y intéresse davantage. Les missions confrontées aux menaces que représentent les EEI doivent disposer de ressources dédiées pour les contrer. La formation des membres du personnel de l'ONU sur les menaces liées aux EEI, tant dans le pays qu'avant le déploiement, doit être plus spécifique au contexte. L'organisation de patrouilles préalables dans les zones touchées, ainsi que la participation des autorités de sécurité compétentes de l'État hôte, devraient devenir la norme.

Troisièmement, des efforts concertés devraient également être déployés pour moderniser l'infrastructure de sécurité des camps des forces de maintien de la paix des Nations Unies, car plusieurs victimes ont été liées à des attaques directes contre des camps de sécurité. Des capacités d'évacuation rapide et fiable des malades et des blessés sont essentielles, y compris l'utilisation d'hélicoptères équipés pour les vols de nuit, et le recours à des opérations de nuit. Les commandants des forces devraient avoir l'autorité directe sur ces moyens aériens afin d'intervenir rapidement en cas de crise ou d'accidents.

Quatrièmement, les soldats de la paix doivent avoir un accès total aux installations médicales, conformément au principe de l'heure d'or, dans toute la zone de la mission. Les capacités médicales dans toutes les missions doivent être examinées afin d'identifier les lacunes qui existent actuellement. L'Inde s'est également engagée à fournir une unité d'hélicoptères à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous avons par ailleurs modernisé nos installations médicales au sein de la MONUSCO, à Goma, et de la MINUSS, à Djouba.

Cinquièmement, nous pensons que l'apport d'une technologie appropriée peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. L'utilisation, dans les opérations de maintien de la paix, de nouvelles technologies axées sur le terrain, fiables et efficaces, qui répondent aux besoins pratiques des utilisateurs finaux sur le terrain, est indispensable à ce stade. À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que l'Inde, en partenariat avec le Département de l'appui opérationnel, a travaillé à l'élaboration de la plateforme technologique mobile Unite Aware, qui permet d'améliorer la perception de la situation et de fournir des informations relatives au terrain aux soldats de la paix. Nous avons contribué à ce projet à hauteur de 1,64 million de dollars et nous espérons le lancer sous notre présidence en août cette année.

Sixièmement, nos soldats de la paix sont déployés dans des environnements de plus en plus complexes et souvent hostiles. La formation est un investissement nécessaire et stratégique dans le maintien de la paix et une responsabilité partagée

entre les États Membres et le Secrétariat. Le Centre indien de formation au maintien de la paix, créé en 2000, a une longue tradition de formation préalable au déploiement, mais aussi d'élaboration de programmes pour les nouveaux pays fournisseurs de contingents et de modules de formation ciblés, notamment pour les femmes soldats de la paix. Le Centre se réjouit à la perspective de signer un mémorandum d'accord et de s'associer à l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix afin de préparer des modules de formation sur un éventail de compétences.

Septièmement, l'Inde se félicite de l'appel du Secrétaire général à l'Action pour le maintien de la paix, dans le cadre de laquelle une attention particulière est accordée à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons également du lancement de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus », qui renforce encore notre engagement en faveur de la sûreté et de la sécurité, ainsi que de l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis contre des soldats de la paix. Nous appuyons également l'action de l'équipe de soutien à la mise en œuvre en cas de décès et le groupe de travail chargé de la répression des crimes graves commis contre le personnel de maintien de la paix.

Outre les mesures préventives visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, il est également impératif de traduire en justice les auteurs des crimes odieux commis à leur encontre. Cela nécessite une collaboration et une coordination entre les différentes parties prenantes, y compris l'ONU et les pays hôtes où sont déployés les Casques bleus, ainsi qu'une assistance aux pays qui ont besoin d'aide pour élaborer une telle législation.

Enfin, la question de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix nécessite une approche globale et des efforts concertés de la part de toutes les parties intéressées. Nous devons examiner la question de manière à la fois globale et durable. Conformément à ses capacités et à son attachement de longue date au maintien de la paix, l'Inde ne sera jamais prise en défaut à cet égard.

Annexe 8**Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur un thème aussi important. Je remercie également les intervenants de leurs précieuses contributions.

Tout comme la Chine, mon pays a aussi une longue et fière tradition en matière de maintien de la paix. Pour l'Irlande, comme pour tout pays fournisseur de contingents, la sécurité des femmes et des hommes que nous déployons en tant que soldats de la paix est toujours une préoccupation de premier plan.

Le sujet du débat d'aujourd'hui n'est pas abstrait pour l'Irlande. Il est personnel. Aujourd'hui, nous rendons hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la paix et aux êtres chers qu'ils ont laissés derrière eux. Nous ne devons ménager aucun effort pour traduire en justice les auteurs d'attaques contre des soldats de la paix.

Nous décidons d'envoyer nos soldats de la paix dans les contextes les plus difficiles et nous avons donc tous la responsabilité d'examiner comment nous contribuons, collectivement et individuellement, à la sûreté et à la sécurité de ces femmes et de ces hommes.

Les menaces qui pèsent sur les soldats de la paix sont très variées, allant de la nature de plus en plus complexe des conflits aux engins explosifs improvisés, en passant par la technologie des drones et, plus récemment, par la maladie à coronavirus (COVID-19). Nos interventions doivent évoluer au même rythme que ces menaces. Face à une question aussi cruciale, nous estimons que l'ONU doit adopter une approche concertée et globale.

Sous la présidence chinoise en mars dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2518 (2020). Nous avons déjà réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ses dispositions et nous encourageons chaque pays à redoubler d'efforts. Nous sommes convaincus que le nouveau Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, auquel nous avons été ravis de nous joindre, peut jouer un rôle important à cet égard, et je suis particulièrement heureuse d'accueillir parmi nous ce matin l'Ambassadeur du Brésil, qui copréside le Groupe.

Le rapport récemment adopté par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/75/19) formule une série de recommandations, notamment sur la nécessité de renforcer la formation préalable au déploiement, de créer des environnements de travail tenant compte des questions de genre, d'améliorer le renseignement, d'étoffer la capacité d'appréciation des situations, de renforcer la coopération et d'utiliser les nouvelles technologies. Il faut à présent mettre en œuvre ces recommandations.

L'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général nous donne également un cadre pour créer des opérations de maintien de la paix plus robustes et plus sûres. Cette initiative nous incite avant tout à faire preuve de volonté politique et de leadership. Son succès dépend de notre engagement collectif à soutenir nos contingents. Le débat d'aujourd'hui, ainsi que la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2021/11) que nous venons d'adopter, constitueront une étape importante sur cette voie.

Nous sommes convaincus que nos soldats de la paix sont plus en sécurité et que nos missions sont plus efficaces lorsque des formations de haute qualité sont régulièrement dispensées et que les capacités sont renforcées. En somme, ces deux éléments ne vont pas l'un sans l'autre.

Les outils tels que le mécanisme de coordination souple, que l'Irlande soutient activement, sont inestimables lorsqu'il s'agit de faire correspondre les besoins sur le terrain aux ressources.

Cependant, en tant que pays fournisseur de longue date de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Irlande a également compris l'importance de la formation pour le déploiement de missions plus sûres et plus efficaces.

C'est pourquoi nous avons investi massivement dans le partage de nos plus de 60 années d'expérience sur le terrain en tant que soldats de la paix sur le terrain afin de contribuer à renforcer les capacités sur le terrain des autres pays fournisseurs de contingents, par exemple en dispensant une formation préalable au déploiement et une formation sur le terrain, en particulier sur la lutte contre les engins explosifs improvisés. Nous avons également soutenu des initiatives telles que le programme de formation aux gestes élémentaires de survie de l'ONU et le programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police.

Les acteurs non étatiques sont de plus en plus innovants dans leur utilisation des nouvelles technologies. Nous devons être tout aussi innovants dans notre réponse à ces menaces. Le partage des informations est essentiel, tout comme le fait de comprendre comment l'accessibilité des informations et des technologies est exploitée.

Il est également essentiel de veiller à ce que nos soldats de la paix s'efforcent d'améliorer leur compréhension de leurs environnements opérationnels respectifs. La politique globale de renseignement en matière de maintien de la paix et la doctrine connexe, y compris le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, amélioreront l'appréciation de la situation dans les missions, ce qui permettra de prendre de meilleures décisions pour protéger le personnel civil et en tenue des Nations Unies. Une fois encore, nous revenons sur le fait que ce qui compte ici, c'est une mise en œuvre efficace.

Nous savons qu'une plus grande participation des femmes a une incidence positive sur tous les piliers du maintien de la paix. La sûreté et la sécurité ne font certainement pas exception.

Soyons clairs : une participation accrue et effective des femmes profite non seulement à la mission elle-même, mais aussi aux personnes que nous cherchons à protéger. L'Irlande, ainsi que d'autres défenseurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, ont récemment lancé une série d'événements visant à surmonter les obstacles à la participation des femmes au maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt de présenter les résultats et les recommandations de ce travail très prochainement.

Enfin, je tiens à rappeler qu'il importe de maintenir une attention particulière à la sûreté et à la sécurité tout au long du cycle de la mission, du lancement à la transition. Les transitions, nous le savons, peuvent être une période de risques accrus pour les missions et les personnes qu'elles cherchent à protéger. Des transitions correctement planifiées, coordonnées et gérées peuvent contribuer à atténuer ces risques. Il s'agit là d'une priorité pour l'Irlande en tant que membre du Conseil : examiner la manière dont nous gérons ces périodes critiques de changement afin de garantir le chemin le plus efficace et le plus durable vers la paix.

Des millions de personnes parmi les plus vulnérables comptent sur la protection de nos soldats de la paix, mais ces derniers ne sont pas invincibles : ils s'appuient sur leur pays hôte, les pays fournisseurs de contingents et, surtout, sur le Conseil pour s'assurer de disposer des moyens et du soutien nécessaires pour accomplir leur mission quotidienne.

Ils mettent leur vie en danger dans notre quête collective de la paix. Nous leur devons, ainsi qu'à tous ceux qui ont fait le sacrifice ultime, de faire tout notre possible pour assurer leur sécurité.

Annexe 9**Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également M. Lacroix, M. Khare et M. Michaud de leurs exposés. Je remercie aussi le représentant du Brésil, qui s'exprime au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

En tant que fournisseur de contingents ou de personnel de police depuis près de cinq décennies, le Kenya attache une grande importance au maintien de la paix et à son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Conscients des menaces de plus en plus graves qui pèsent sur les soldats de la paix dans le cadre du maintien de la paix, nous considérons leur sûreté et leur sécurité comme une priorité absolue.

En réponse à cette préoccupation, le Kenya a tenu en mars une réunion selon la formule Arria, coorganisée par de nombreux membres du Conseil de sécurité, sur les menaces posées par les engins explosifs improvisés. Nous continuons de recommander que les idées qui ont émergé de cette discussion utile soient reflétées dans les aspects pratiques du maintien de la paix et dans la manière dont les mandats et leur gestion sont conçus.

Le Kenya se félicite des autres initiatives complémentaires récentes, notamment le lancement par la Chine et les cofondateurs du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix.

Nous notons également que des efforts importants ont déjà été consentis pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général et de la résolution 2518 (2020), qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en mars 2020.

Il existe un consensus sur le fait que les éléments nécessaires à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix doivent inclure des mandats clairs et réalistes ; une formation adéquate et de qualité des soldats de la paix ; l'appréciation de la situation ; un soutien médical universel et de qualité ; le respect des accords sur le statut des forces ; et la confiance des communautés d'accueil qu'il convient de gagner et de conserver.

Je voudrais souligner six points qui sont nécessaires à l'actualisation de ces éléments. La protection des soldats de la paix est un effort collectif. Chaque partie prenante clef doit s'acquitter avec diligence de ses rôles respectifs et complémentaires : le Conseil de sécurité doit mettre en place des mandats clairs qui s'appuient sur la situation sur le terrain ; le Secrétariat doit coordonner la mise en œuvre des décisions du Conseil, ainsi que le soutien opérationnel et logistique ; les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent s'assurer que leur personnel possède les qualifications requises pour les tâches à effectuer et qu'il connaît les normes de sécurité ; les partenaires doivent respecter leurs engagements en matière de soutien financier rapide et durable ; et les pays hôtes ont le devoir de faciliter les opérations de maintien de la paix, notamment en sensibilisant l'opinion publique et en enquêtant sur toute attaque commise contre les soldats de la paix.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix doivent être un engagement à long terme, assorti de repères et d'objectifs clairs, réalistes, mesurables et réalisables. La mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général est un pas dans la bonne direction.

Il faut que l'ONU continue de mettre à profit les programmes de partenariat triangulaire existants afin que tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police puissent avoir accès à une formation de qualité. L'International Peace Support Training Centre basé au Kenya reste prêt à contribuer à cet objectif.

Il convient de fournir des technologies et des équipements modernes et pertinents pour améliorer la perception de la situation, car les mécanismes de renseignement traditionnels ne sont plus adaptés.

La préparation, la gestion adéquate des maladies transmissibles et d'autres questions liées à la sécurité doivent faire partie de la stratégie médicale des missions de maintien de la paix. Par conséquent, il convient d'accorder la priorité à un soutien médical réactif qui bénéficie d'une grande mobilité et d'installations sur le terrain mieux équipées, y compris pour l'évacuation sanitaire.

Il est important de dialoguer de manière constructive avec les pays hôtes sur l'importance de respecter leurs obligations dans le cadre des accords sur le statut des forces, notamment en ce qui concerne la sûreté des soldats de la paix.

Parfois, certains signaux politiques sont annonciateurs de la violation des accords sur le statut des forces avant qu'elle ne se produise et peuvent entraîner des dommages directs pour les soldats de la paix. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité soit informé de toute propagande négative et délibérée de la part d'acteurs politiques qui pourrait compromettre la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le Conseil doit répondre à ces actions en termes clairs et de façon préventive si nécessaire. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix doivent toujours être considérées comme une priorité du Conseil qui doit intervenir de manière ferme si elles sont compromises.

Je réaffirme l'attachement du Kenya à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix et notre volonté de travailler avec tous les États Membres de l'ONU pour promouvoir cet objectif.

En conclusion, je tiens à souligner la performance de la conseillère militaire en matière de genre, le major Steplyne Nyaboga, qui a récemment terminé sa mission de maintien de la paix au Darfour. Elle s'est vu décerner le prix de la personne parmi les militaires qui s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres pendant l'année.

Le Kenya est fier de sa réussite, qui met en évidence la qualité et le dévouement de nos soldats de la paix, ainsi que l'approche tenant des questions de genre dans laquelle elle s'est illustrée. Sa reconnaissance est révélatrice du chemin que le Kenya s'est engagé à parcourir pour atteindre l'équité de genre et l'égalité entre les sexes. Nous remercions ses commandants et le Secrétaire général pour cette reconnaissance.

Annexe 10**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous remercions la Chine d'avoir organisé ce débat opportun, ainsi que les Secrétaires généraux adjoints, M. Lacroix, M. Khare et M. Michaud, de leurs exposés.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Brésil au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, auquel le Mexique participe activement.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la protection et la sécurité des membres du personnel de maintien de la paix, le Mexique regrette les attaques dont ils ont été victimes depuis le début de l'année et se joint aux autres orateurs pour rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous condamnons toutes les attaques contre des soldats de la paix et ceux qui fournissent une assistance médicale. Il est inacceptable que les auteurs de ces attaques restent impunis.

La résolution 2518 (2020) et la déclaration du Président adoptée aujourd'hui (S/PRST/2021/11) sont des outils importants pour faire face aux menaces qui pèsent sur le personnel des missions de maintien de la paix. Elles doivent toutefois être pleinement mises en œuvre et ne pas rester lettre morte.

Bien que le nombre d'incidents ait diminué, passant de 50 à 14 entre 2017 et 2020, à la fin d'avril 2021, il y avait déjà eu 14 décès liés à des attaques violentes contre des soldats de la paix, ce qui équivaut au nombre total de décès dus à de telles attaques en 2020. Conformément au droit international humanitaire, les forces de maintien de la paix doivent être protégées.

Il importe de noter que le nombre de victimes résultant de risques liés à la sécurité et à la santé au travail dépasse le nombre de vies perdues dans des attaques violentes. En effet, 104 personnes sont mortes dans des accidents de travail ou de maladies liées au travail en 2020. Ces chiffres sont troublants et doivent être pris en compte afin de préconiser des mesures préventives renforcées pour réduire ces incidents et améliorer les conditions de sécurité et d'hygiène au travail pour les soldats de la paix. À cet égard, nous reconnaissons les efforts déployés par l'ONU et d'autres acteurs internationaux pour faire en sorte que les soldats de la paix, qu'ils soient déjà sur le terrain ou sur le point d'être déployés, aient accès à des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

Afin d'opérer avec souplesse et efficacité, les opérations de paix doivent être dotées de ressources, de capacités et de systèmes adéquats. Cela inclut des normes pour le déploiement, la formation, l'équipement, le soutien médical, les nouvelles technologies et une coordination réactive entre les missions et les pays où les opérations sont déployées.

Toutes les structures de maintien de la paix doivent garantir des environnements de travail sûrs et tenant compte des questions de genre, et il faut traiter avec fermeté toute menace ou tout acte de violence visant le personnel féminin, dont la contribution a été essentielle au maintien de la paix et à l'amélioration de l'efficacité des opérations.

Toutes ces questions doivent être prises en compte par le Conseil lors de l'examen et de l'ajustement des mandats des opérations de paix. Il est également important d'intégrer les contributions nécessaires et d'entendre les points de vue de ceux qui sont sur le terrain. Il faut pleinement mettre à profit l'examen effectué

par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, auquel ont participé les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, car il a fourni des informations pertinentes sur les principaux défis à relever pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel.

Le Mexique réitère son appui aux engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment en donnant la priorité à l'action collective pour améliorer la sécurité et la protection.

La prochaine conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra en République de Corée, sera également l'occasion de partager les bonnes pratiques pour améliorer la sécurité et la protection des soldats de la paix.

Le Conseil de sécurité doit continuer d'adopter des mesures concrètes dans ce domaine afin de renforcer l'efficacité des mandats et de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les opérations de maintien de la paix remplissent leur mandat sans compromettre le bien-être et la sécurité de leur personnel.

Annexe 11

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

En juin 2020, la Chine a proposé la résolution 2518 (2020), portant sur la sûreté et la sécurité des Casques bleus, qui fut adoptée à l'unanimité. Le mois dernier, elle a organisé une rencontre du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, qui a largement abordé cette problématique, qu'elle ramène aujourd'hui pour rester constante dans sa démarche. Je voudrais remercier la Chine pour tous les efforts qu'elle ne cesse de déployer dans le cadre du renforcement de la sécurité et de la sûreté des Casques bleus.

Permettez-moi aussi de remercier les Secrétaires généraux adjoints Jean-Pierre Lacroix, Atul Khare et Gilles Michaud pour leurs brillantes présentations sur le sujet.

Je salue également la présence du Représentant permanent du Brésil à ce débat.

Le Niger se réjouit de tous les efforts déployés par le Secrétariat, notamment à travers l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui accorde une place de choix à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, pour sa part, a, dans son rapport de 2019 à 2021 (A/75/19), formulé des recommandations pertinentes sur les mesures à mettre en œuvre pour renforcer la sécurité des soldats de la paix.

Pour le Niger, qui a enregistré de nombreuses pertes en vies humaines et de nombreux blessés dans les rangs de ses contingents déployés à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali depuis son installation, l'importance du débat d'aujourd'hui n'est plus à démontrer. L'attaque d'Aguelhok, au cours de laquelle quatre soldats de la paix ont été tués et une trentaine d'autres personnes ont été blessées, rappelle encore une fois la nécessité de protéger les Casques bleus face au péril des théâtres contemporains, surtout dans ce contexte tout particulier de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui constitue un risque supplémentaire mettant à mal la sûreté et la sécurité des Casques bleus.

Cette perspective est une responsabilité partagée du Conseil de sécurité, du Secrétariat, des pays contributeurs de troupes et de police et de tous les partenaires du maintien de la paix. Sa réalisation passe par le renforcement de mesures visant à agir sur les facteurs influençant la sûreté et la sécurité des Casques bleus. Il s'agit notamment :

- D'appliquer les résolutions pertinentes votées par le Conseil de sécurité, telles que la résolution 2518 (2020) ;

- De renforcer la formation et de l'adapter en continu aux réalités des terrains. Même si la formation est considérée comme relevant de la responsabilité des pays contributeurs de troupes, il est important d'envoyer des équipes dans ces pays pour vérifier les conditions de formation des contingents, ainsi que la conformité aux standards de l'ONU des modules enseignés, pour corriger des éventuelles lacunes ;

- De renforcer les conditions médicales et d'hygiène des soldats de la paix, pour améliorer leur performance et, au-delà, celle des opérations ;

- De renforcer la coopération triangulaire pour faciliter l'équipement des pays contributeurs de troupes qui disposent de peu d'opportunités dans ce domaine ;

-De moderniser les équipements, incluant l'utilisation des nouvelles technologies, et de les adapter aux réalités du terrain ;

-De renforcer les outils d'évaluation de la performance, en veillant à ce que des correctifs soient régulièrement apportés suite aux évaluations effectuées ;

-D'améliorer les relations entre les missions et le pays hôte à travers le renforcement des cadres de concertation et de coordination ;

-De développer le partenariat efficace avec les autres organisations régionales et sous-régionales en matière de sûreté et de sécurité du personnel de maintien de la paix ;

-De continuer la collaboration active avec les communautés locales pour assurer la protection contre cette pandémie, mais aussi bénéficier de leur adhésion et de leur collaboration ;

-De veiller à ce que toutes les mesures appropriées soient prises pour traduire en justice les auteurs d'actes criminels exercés contre le personnel qui sert dans des opérations de la paix. Aucune péremption ou amnistie ne doit couvrir ces crimes.

En conclusion, je voudrais souligner que, pour réussir, les opérations de paix, en tant qu'outil le plus visible des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, ont besoin d'un soutien de tous les acteurs concernés et d'une adaptation de leurs règles d'engagement. Cela passe nécessairement par l'amélioration du bien-être et le renforcement de l'aptitude au combat des Casques bleus, notamment face aux nouveaux défis contemporains des théâtres d'opérations, parmi lesquels figurent le terrorisme et l'utilisation d'engins explosifs improvisés et des nouvelles technologies par des groupes non étatiques.

Annexe 12

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les intervenants de leurs exposés, et je sais gré à la Chine d'avoir ajouté ce débat important à notre ordre du jour. Nous considérons qu'il s'inscrit dans la droite ligne d'autres manifestations, notamment la réunion sur les engins explosifs improvisés que le Kenya a organisée selon la formule Arria en mars.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix ont toujours été une préoccupation majeure de la Norvège, depuis nos premiers déploiements au sein des missions des Nations Unies. Le 13 juillet 1948, à Jérusalem, notre compatriote Ole Helge Bakke a été le premier soldat de la paix à perdre la vie dans l'exercice de ses fonctions au sein des Nations Unies. Depuis, près de 4 100 femmes et hommes sont morts alors qu'ils servaient en tant que soldats de la paix des Nations Unies. Ce mois-ci, le Secrétaire général a organisé sa cérémonie de commémoration annuelle pour 2020. Les noms de 336 collègues des Nations Unies disparus, dont 130 soldats de la paix, ont été lus. Le simple fait de lire leurs noms a duré presque une demi-heure.

Nous rappelons également les innombrables autres personnes qui ont souffert de graves séquelles physiques ou mentales après avoir servi aux Nations Unies. Ces gardiens de la paix – et leurs familles – ont fait d'immenses sacrifices en notre nom, et nous les en remercions profondément.

Le moins que nous puissions faire pour honorer leur bravoure est de continuer à rechercher des solutions pour prévenir les accidents et les maladies – et, assurément, pour atténuer la menace d'actes malveillants. À cet égard, nous souhaitons insister sur trois points : la formation, la technologie et la responsabilisation.

Premièrement, une formation adéquate est indispensable pour que les soldats de la paix soient préparés à faire face aux situations opérationnelles complexes auxquelles ils seront confrontés sur le terrain. Cette formation doit, autant que faire se peut, être adaptée au contexte. La Norvège exhorte les autres pays qui fournissent des contingents et des personnels de police à former et à déployer du personnel doté des capacités définies dans la politique relative au renseignement dans le cadre du maintien de la paix. Cela permettra de protéger nos soldats de la paix et de renforcer leur capacité à gérer ce qui constitue la principale priorité de la plupart des missions, à savoir la protection des civils.

Deuxièmement, les Nations Unies doivent optimiser l'utilisation des technologies et des équipements afin de maximiser la sûreté et la sécurité de leur personnel. Il s'agit notamment d'améliorer nos capacités de perception et d'analyse des situations. Optimiser le recours aux technologies doit également inclure, dès lors que c'est possible, la transition vers les énergies renouvelables. Cela permettra de réduire les besoins en carburant des missions et la fréquence des convois de carburant parcourant de longues distances, qui sont vulnérables aux attaques et sujets aux accidents. La transition vers les énergies renouvelables est également susceptible de générer des dividendes socioéconomiques, ce qui pourrait atténuer l'animosité dont font l'objet les soldats de la paix dans certaines communautés d'accueil. Cela pourrait alors avoir une incidence positive sur la mise en œuvre du mandat d'une mission.

Troisièmement, les États hôtes doivent prendre au sérieux leur obligation de traduire en justice les personnes qui s'en prennent à des soldats de la paix. L'ONU, toutefois, doit aussi jouer son rôle d'assistance dans cette démarche. La Norvège est heureuse de fournir aux autorités maliennes un appui ciblé au renforcement des capacités dans leur lutte contre l'impunité. Nous le faisons par l'intermédiaire de

notre équipe de police spécialisée au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui comprend également des experts français des engins explosifs improvisés.

La Norvège est encouragée par la mobilisation d'autres États Membres – ainsi que du Secrétariat de l'ONU – dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix, y compris des efforts de fond pour combattre la maladie à coronavirus. Nous avons bon espoir que cette mobilisation constante aboutira à des propositions concrètes pour donner suite à notre engagement d'assurer leur bien-être.

Nous le devons à toutes celles et tous ceux que nous avons perdus et à toutes celles et tous ceux qui porteront pour le reste de leur vie les stigmates de leur service pour les Nations Unies. Nous le devons également aux communautés hôtes, car des soldats de la paix opérant dans la sûreté et la sécurité sont de meilleurs soldats de la paix.

Annexe 13**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Tout d'abord, je tiens à souligner une fois encore que, puisque l'Assemblée générale tient des séances en présentiel et que les mesures de restriction due à la maladie à coronavirus à New York sont progressivement levées, notre retour dans la salle du Conseil de sécurité devient impératif. Nous demandons à la présidence chinoise de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué une discussion sur une question aussi importante et pertinente que la sûreté et la sécurité des Casques bleus. Nous remercions également les Secrétaires généraux adjoints Lacroix, Khare et Michaud de leurs exposés, et saluons la participation du Représentant permanent du Brésil.

De nos jours, les opérations de maintien de la paix sont déployées dans des situations complexes, qui sont souvent très dangereuses et aggravées par un environnement humanitaire et socioéconomique désastreux. Il n'est pas rare que les Casques bleus soient sujets à des menaces asymétriques. La pandémie de maladie à coronavirus pose une autre difficulté inattendue mais très sérieuse. La pandémie nuit à l'efficacité des efforts de maintien de la paix tout en ayant des effets préjudiciables sur la sûreté des soldats de la paix.

Dans ce contexte, une planification et une organisation appropriées du travail des missions de maintien de la paix et une bonne connaissance des situations environnantes et des menaces possibles sont des facteurs de la plus haute importance pour la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Par conséquent, les mesures liées au renseignement dans le maintien de la paix doivent être prises en pleine conformité avec les paramètres convenus par les États Membres.

Un autre facteur crucial réside dans une formation de qualité pour les Casques bleus avant leur déploiement, sachant qu'ils doivent aussi avoir un équipement adéquat et bénéficier d'un appui technique. En tous les cas, l'État hôte qui reçoit la mission sur son territoire a une responsabilité essentielle à cet égard. C'est aux autorités du pays hôte qu'il incombe de prendre toutes les mesures nécessaires afin de demander des comptes aux auteurs d'actes de violence contre le personnel des Nations Unies. Dans le contexte de l'actuelle pandémie de coronavirus, il est encore plus important de maintenir le niveau adapté de fourniture d'aide médicale sur le terrain.

Tous ces aspects demandent une attention sans relâche, une amélioration constante et, au besoin, des changements d'approche. C'est pourquoi la question de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix retient toujours l'attention du Conseil de sécurité, de son groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale et des missions de terrain. Bien sûr, tous ces aspects sont des priorités absolues pour les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

Grâce à des efforts coordonnés et à des consultations tenues selon ces formules, ainsi qu'aux échanges étroits entre les États Membres et le Secrétariat de l'ONU, le nombre de blessés et de morts dans les rangs des Casques bleus a connu une baisse sensible ces dernières années.

La Russie est représentée dans toutes les formules que j'ai mentionnées. Nous contribuons sans cesse à promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous continuerons de former des soldats de la paix de différents pays dans des installations russes spécialisées. Il a donc été tout à fait naturel pour nous de souscrire à la déclaration présidentielle (S/PRST/2021/11) élaborée par la délégation chinoise et de rejoindre le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, nouvellement créé. Nous sommes convaincus que les discussions de ce groupe informel enrichiront l'expérience et l'expertise déjà accumulées dans ce domaine et y ajouteront de la valeur.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance à celles et ceux qui sont déployés sur les lignes de front des activités de maintien de la paix, à savoir les Casques bleus et l'ensemble du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, qui s'acquittent du plus noble des mandats : maintenir la paix.

La récente éruption volcanique à Goma, en République démocratique du Congo, est un exemple des difficultés inattendues que les populations et les soldats de la paix peuvent rencontrer. Les Casques bleus basés à Goma, provenant d'Inde et d'autres États, ainsi que d'autres spécialistes présents dans la région à titre contractuel, notamment des pilotes russes, continuent de prêter assistance aux civils dans ces conditions extrêmement précaires.

Déclaration de M^{me} Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner à nouveau la parole. J'ai dû demander la parole afin de répondre à la déclaration de la représentante des États-Unis au sujet de la situation en République centrafricaine.

Des instructeurs russes sont présents en République centrafricaine parce que le Gouvernement du pays les a invités à former et soutenir l'armée, la police et la gendarmerie nationales. Tous les contacts nécessaires sont maintenus avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et d'autres partenaires bilatéraux, aux premier rang desquels les dirigeants de la République centrafricaine.

Nous estimons que la question de l'amélioration de la coordination devrait être réglée sur le terrain en renforçant les mécanismes pertinents. Nous sommes convaincus que le rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, par l'entremise des efforts conjoints de toutes les parties prenantes, est la tâche la plus importante. Une fois obtenu, ce rétablissement peut à la fois assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et de la population civile et permettre le retrait en temps voulu de la mission de maintien de la paix du pays.

Annexe 14**Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Saint-Vincent-et-les Grenadines se réjouit de la discussion d'aujourd'hui sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous remercions les personnes qui ont fait des exposés de leurs observations instructives.

Les opérations de paix restent l'un des outils les plus efficaces de notre quête collective de paix et de sécurité. Cependant, du fait d'une pléthore de facteurs de risque nouveaux et contemporains – tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les dangers associés aux changements climatiques et les menaces asymétriques que représentent les groupes armés et les terroristes –, les opérations de paix sont de plus en plus complexes.

Le personnel de maintien de la paix est chargé de s'acquitter de son mandat dans des conditions politiques, sécuritaires et environnementales de plus en plus complexes. Dans bien trop de contextes, ses membres ont déjà payé le prix ultime en servant le noble objectif de la protection d'autrui. Saint-Vincent-et-les Grenadines rend hommage à tout le personnel en uniforme pour son engagement et ses sacrifices. Nous condamnons aussi dans les termes les plus forts tous les actes de violence commis contre des soldats de la paix, et exhortons les États hôtes à enquêter sans délai et à poursuivre en justice les auteurs de telles attaques.

Les immenses attentes placées dans tout le personnel des missions, tant militaire que civil, pour ce qui est de rétablir la paix et la sécurité dans les circonstances les plus précaires, exigent le plein appui et toute la coopération de la communauté internationale. Un dialogue politique constant entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les pays hôtes est essentiel pour assurer une bonne exécution des mandats et garantir la sûreté et la sécurité du personnel des missions.

Nous devons aussi veiller à ce que les opérations de paix disposent des ressources humaines, techniques et financières adéquates, ainsi que de mandats clairs, précis et réalisables. Le personnel de maintien de la paix devrait bénéficier de la formation et de l'appui nécessaires à toutes les étapes du maintien de la paix – avant, pendant et après le déploiement – ainsi que de structures incitatives adéquates pour récompenser l'excellence, ainsi que de mécanismes permettant de remédier aux lacunes en matière de performance.

La santé et le bien-être des soldats de la paix doivent également être considérés comme une priorité essentielle, en particulier durant la pandémie de COVID-19. À cette fin, tous les soldats de la paix devraient se voir fournir des vaccins sûrs et efficaces pour leur protection et celle des communautés hôtes où ils sont déployés.

Des possibilités d'évolution professionnelle dans des domaines comme la formation linguistique et l'enrichissement culturel sont de nature à permettre aux soldats de la paix de surmonter les obstacles qu'ils rencontrent en termes de communication et de renforcer leurs échanges avec les communautés locales. L'amélioration des activités de proximité est un moyen essentiel d'assurer la sûreté des soldats de la paix sur le terrain.

La question de l'exploitation et des atteintes sexuelles exige une attention urgente. Nous condamnons fermement ces violations et réaffirmons notre adhésion à la politique de tolérance zéro en la matière. Des enquêtes rapides et impartiales doivent être menées chaque fois qu'il se produit de tels actes. Il est également crucial

que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police soient consultés immédiatement en cas d'allégations contre leur personnel déployé afin que des mesures correctives soient prises sans délai.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite du mouvement tendant à rationaliser le maintien de la paix dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Cette initiative met l'action politique collective à l'avant-garde de nos efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, ce qui revêt une importance capitale dans la prévention et le règlement des conflits et dans le renforcement de sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Notre délégation salue aussi les efforts actuellement déployés pour inclure davantage de femmes dans les opérations de paix en toutes qualités, aussi bien dans les rangs du personnel en uniforme que dans ceux du personnel civil, et à tous les niveaux, du service en première ligne à la haute direction. Les femmes sont d'importantes agentes de paix et facilitatrices de la paix dans tous les contextes, et nous encourageons fortement leur participation et leur engagement accrus dans toutes les facettes du maintien de la paix. Nous saisissons cette occasion pour féliciter la soldate de la paix kényane Steplyne Nyaboga, qui a servi comme conseillère militaire pour les questions de genre au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, d'avoir reçu le prix de la personne parmi les militaires des Nations Unies qui s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres pendant l'année 2020 (Prix de la défense de l'égalité des genres).

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son opinion selon laquelle la paix et la sécurité ne peuvent être instaurées durablement que par des solutions politiques socialement inclusives et prises en charge par les pays eux-mêmes. Les opérations de paix sont un outil politique efficace qui peut aider à reconfigurer le tissu social des pays touchés par des conflits, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et poser les bases de la consolidation de la paix et du développement après les conflits. Pour être le plus efficace possible, le maintien de la paix doit toujours être conduit dans le plus grand respect de la souveraineté et de l'indépendance politique des États hôtes.

Annexe 15**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Tout d'abord, je tiens à remercier la Chine d'avoir organisé cette importante séance sur la sécurité et la sûreté des soldats de la paix des Nations Unies.

Ma délégation se rallie à la déclaration présentée par le Brésil au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies (annexe 19).

Je remercie également M. Jean-Pierre Lacroix, M. Atul Khare et M. Gilles Michaud de leurs précieux exposés.

Les opérations de maintien de la paix sont un pilier du rôle confié à l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'expérience des récentes décennies montre que les opérations de maintien de la paix ont épargné à l'humanité bien des conflits en empêchant d'emblée leur déclenchement et en aidant à soutenir des processus de stabilisation politique dans le monde entier. Les soldats de la paix sont souvent responsables de la protection des civils, de la prévention des violations des droits de l'homme et de l'acheminement de l'aide humanitaire, entre autres nobles tâches humanitaires.

Nous saluons une fois de plus les efforts de toutes les femmes et de tous les hommes qui contribuent à faire du monde un endroit plus sûr et plus pacifique, et nous nous souvenons avec révérence de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix.

Depuis leur création, les opérations de maintien de la paix ont subi une évolution notable et des changements radicaux à tous les niveaux. Cette trajectoire a fait qu'il a fallu réévaluer leur rôle et reconsidérer la nature de leurs tâches. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies opèrent de plus en plus face à de nouvelles menaces et dans des environnements hostiles et complexes, en raison de la présence de groupes armés et terroristes et des activités de la criminalité organisée. Les opérations de maintien de la paix se heurtent également à des difficultés sur le terrain et voient leur circulation restreinte et, parfois, leur mission même perturbée.

À ce propos, nous sommes tous profondément préoccupés par l'escalade tragique des attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies ces dernières années, et cette année en particulier. Il faut renforcer les efforts concertés pour éviter une exacerbation de ces menaces et de ces risques.

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix par l'intermédiaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix, et nous savons gré au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix d'aider à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix de façon plus efficace, en particulier alors qu'il faut en même temps combattre la pandémie de maladie à coronavirus. Nous accueillons avec satisfaction le rapport indépendant sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies et le Plan d'action qui a été adopté.

Dans ce contexte, nous rappelons la résolution 2518 (2020) et toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, ainsi que le lancement du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, à la création duquel la Tunisie a pris part.

Ma délégation souhaite insister sur les points suivants.

Le mandat confié par le Conseil de sécurité pour établir une opération de paix dans quelque zone de conflit que ce soit dans le monde revêt une importance capitale pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Avant d'adopter un mandat, il est nécessaire de conduire une étude du risque dynamique et approfondie et de recueillir et d'analyser toutes les informations qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la sûreté du personnel de maintien de la paix, afin de pouvoir se préparer soigneusement et comme il convient à tout risque potentiel.

Les contingents participant aux opérations de maintien de la paix doivent être sensibilisés aux risques potentiels et bénéficier d'une formation préalable au déploiement qui soit axée sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Les grandes priorités consistent à recevoir une formation aux premiers secours, à exploiter pleinement tous les renseignements et à utiliser toutes les technologies pertinentes pour anticiper et atténuer les risques.

Il est impératif que les opérations de maintien de la paix disposent des outils et du matériel dont elles ont besoin pour repousser toute attaque contre elles et que les missions agissent en coordination constante avec les autorités de l'État hôte.

Ma délégation soutient le partenariat et la coopération efficaces entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, en vue de mettre en commun les données d'expérience et d'évaluer les risques, contribuant ainsi au succès des missions de maintien et de pérennisation de la paix et à la protection du personnel de maintien de la paix.

Annexe 16**Déclaration de Dame Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public de ce jour, et je remercie les personnes qui ont fait des exposés pour leurs observations éclairantes.

Tout d'abord, je veux me joindre aux autres pour rendre hommage aux courageux soldats de la paix tués ou blessés dans l'accomplissement de leur devoir. Lutter contre les menaces qui pèsent sur nos soldats de la paix requiert notre engagement à tous. Le Secrétaire général l'a reconnu dans son initiative Action pour le maintien de la paix. La sûreté et la sécurité doivent rester un pilier central de sa mise en œuvre.

Tout comme nous demandons à nos soldats de la paix d'agir au mieux de leurs capacités et au Secrétariat de mettre en place les niveaux requis d'appui, il est de notre devoir, en tant que pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, de fournir à notre personnel l'entraînement et le matériel requis pour qu'il remplisse ses rôles en toute sécurité.

Premièrement, une préparation complète et spécifique à la mission avant le déploiement est cruciale pour comprendre les menaces et y faire face. C'est pourquoi, par l'intermédiaire de ses partenariats avec d'autres fournisseurs de contingents et centres d'entraînement, le Royaume-Uni dispense des formations et un tutorat dans les domaines de la lutte contre les engins explosifs improvisés, du renseignement aux fin du maintien de la paix et des compétences de premiers secours afin d'aider à préparer les soldats de la paix avant leur déploiement. Par exemple, le Royaume-Uni a fourni plus de 1,4 million de dollars en appui à la Humanitarian and Peace Support School à Nairobi, contribuant ainsi à dispenser 31 cours à plus de 600 membres du personnel de 12 pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

Deuxièmement, le fait de donner aux missions un aperçu exact des menaces leur permet d'anticiper et d'atténuer les risques et de mettre en difficulté ceux qui les prennent pour cible. Le déploiement de l'équipe spéciale de reconnaissance du Royaume-Uni au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali démontre l'intérêt du renseignement dans le maintien de la paix pour établir un lien entre la Mission et les communautés difficiles à atteindre et pour améliorer la conscience de la situation. Cela contribue à la fois à la sûreté et la sécurité et à la protection des civils.

Troisièmement, lorsqu'il se produit des incidents, les soldats de la paix devraient être assurés qu'ils bénéficieront d'une évacuation fiable des victimes et des soins médicaux requis dans les premières minutes et heures cruciales. La disponibilité d'un appui aérien correctement équipé et efficace est souvent essentielle en la matière. Les temps de réaction, les processus et les capacités doivent être mis à l'essai de manière approfondie en conditions d'urgence pour vérifier leur robustesse, leur fiabilité et leur conformité avec les besoins médicaux.

Enfin, nous devons être unis dans notre action visant à engager la responsabilité des auteurs d'attaques contre les soldats de la paix par l'adoption de sanctions par le Conseil de sécurité et par des procédures judiciaires par les États hôtes. Les États hôtes ont aussi le devoir de faire en sorte que les missions soient libres de travailler sans que l'accord sur le statut des forces ne soit violé. Nous sommes préoccupés par le récent pic de violations de ce type contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et je me joins aux autres pour appeler les autorités à assurer la sécurité et la libre circulation du personnel des Nations Unies.

Annexe 17**Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie les personnes qui nous ont présenté des exposés des informations complètes communiquées ce matin.

Les États-Unis se félicitent de cette occasion de discuter de cette question capitale alors que nous célébrerons la Journée internationale des soldats de la paix des Nations Unies plus tard cette semaine. Nous sommes profondément reconnaissants – et je me fais ici l'écho de M. Jürgenson – au personnel militaire, de police et civil qui sert dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous honorons les plus de 4 000 soldats de la paix qui ont fait l'ultime sacrifice pour la cause de la paix, ceux qui ont été blessés et ceux qui continuent de risquer leur vie.

Selon les données les plus récentes, l'ONU a déjà perdu plus de soldats de la paix cette année par le fait d'actes malfaisants que durant toute l'année dernière. Depuis le début de la pandémie, 30 soldats de la paix ont succombé à la maladie à coronavirus (COVID-19). Comme beaucoup l'ont dit avant moi, compte tenu de l'urgence de la situation, nous, Conseil de sécurité, devons nous concentrer sur des mesures concrètes pour améliorer la sûreté des soldats de la paix, sachant que la meilleure façon d'y parvenir consiste à ce que les soldats de la paix soient dotés de mandats réalistes et disposent des ressources et des compétences nécessaires pour les mettre en œuvre. Le rapport de 2017 établi par le général à la retraite, Carlos Alberto dos Santos Cruz, sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, a clairement établi que meilleure était la performance des soldats de la paix – que ce soit en termes d'efficacité opérationnelle, de compétences, de conduite ou de discipline –, plus ils étaient en sûreté et en sécurité.

Les États-Unis sont fiers d'avoir noué à présent plus de 50 partenariats avec des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, en ayant cela à l'esprit. Nous investissons plus de 70 millions de dollars par an dans ces partenariats qui visent à renforcer les capacités. Nous nous concentrons sur eux car ils se sont révélés efficaces pour favoriser des progrès tangibles sur le terrain, à la fois en améliorant la performance des soldats de la paix et en renforçant la sûreté des soldats de la paix. Pour maintenir cette dynamique, nous, avec le Rwanda comme coorganisateur, nous allons mettre l'accent sur les manières de nouer des partenariats pour accroître à la fois la performance et la sûreté, durant notre réunion préparatoire de juillet en prévision de la réunion ministérielle de Séoul sur le maintien de la paix.

Je vais maintenant prendre un moment pour décrire quelques résultats positifs de nos efforts de partenariat.

Avec le soutien de l'Initiative des États-Unis en faveur des opérations de paix dans le monde, les partenaires des États-Unis ont à présent développé plus de 60 nouvelles capacités facilitatrices critiques, comme par exemple des hôpitaux de niveau II. Les États-Unis ont débloqué plus de 28 millions de dollars pour fournir du matériel hospitalier et renforcer les capacités hospitalières en vue de réduire le délai crucial entre le moment où un soldat de la paix est blessé et celui où il reçoit des soins. Avec nos partenaires, nous fournissons également des formations et des équipements dans le domaine de la lutte contre les engins explosifs improvisés, notamment des véhicules de transport blindés aux contingents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui est d'après nous la mission de maintien de la paix la plus dangereuse. Cela aide à protéger les soldats de la paix contre les menaces, tout en leur permettant de s'acquitter de leurs mandats.

Pour contribuer à la formation des équipes dirigeantes, autre lacune identifiée dans le rapport de Dos Santos Cruz, nous avons mis au point un cours à l'intention du personnel de commandement des unités de police constituées, que l'ONU a depuis lors adopté dans le cadre de sa certification standard avant le déploiement.

Quand des soldats de la paix exploitent ou abusent sexuellement les personnes qu'ils ont été envoyés pour protéger, non seulement cela rend les soldats de la paix moins efficaces, mais cela les expose aussi à de plus grands risques, car ils perdent la perception de la situation qui ne peut venir que d'une relation forte avec les populations locales. Les recherches montrent que l'intégration de femmes dans les unités de maintien de la paix permet à ces unités de mieux dialoguer avec les communautés locales et peut avoir pour effet de réduire le nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les États-Unis aident les pays partenaires à abaisser les barrières à la participation véritable des femmes au maintien de la paix – en construisant des baraquements, des latrines et des douches pour les femmes dans les centres d'entraînement, par exemple – et nous sommes prêts à travailler en partenariat avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dans cet effort.

Enfin, je terminerai en disant que nous tenons à souligner, dans le cadre de cette discussion, l'importance du respect des accords sur le statut des forces que les gouvernements hôtes signent avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies. La coopération des gouvernements hôtes avec les missions et la disposition des gouvernements à appliquer ces accords sont capitales pour la sûreté des soldats de la paix. Les accords sur le statut des forces garantissent l'aptitude des soldats de la paix à circuler et communiquer librement, à bénéficier de soins de santé si nécessaire et à recevoir des fournitures essentielles. Nous sommes préoccupés par les violations de ces accords en République centrafricaine et appelons le Gouvernement à respecter ses engagements en vertu de l'accord sur le statut des forces, tout en veillant à ce que toutes forces et tous éléments présents dans le pays à l'invitation du Gouvernement centrafricain respectent également l'accord. Nous nous inquiétons en particulier des rapports indiquant que des instructeurs russes participent à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays. Ils doivent œuvrer à la déconfliction de leurs activités avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, respecter l'accord sur le statut des forces et garantir l'accès humanitaire.

Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à travailler avec le Conseil de sécurité et toutes les parties prenantes pour déterminer les mesures concrètes que nous pouvons prendre afin de rendre le maintien de la paix plus sûr et plus efficace.

Annexe 18**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier les trois Secrétaires généraux adjoints de leurs exposés fort utiles. Le Viet Nam se rallie à la déclaration présentée par le Brésil au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies (annexe 19).

Les soldats de la paix des Nations Unies favorisent la désescalade et la cessation des conflits armés, aident à la mise en œuvre des cessez-le-feu et des accords politiques, protègent les civils, créent les conditions du bon acheminement de l'aide humanitaire, et ainsi de suite. Par conséquent, leur bien-être et leur sécurité sont cruciaux pour le succès du mandat de la mission et pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Malheureusement, les soldats de la paix des Nations Unies continuent d'être victimes d'attaques et d'incidents, dont beaucoup ont un caractère délibéré. Le Viet Nam condamne toutes les attaques malveillantes et intentionnelles contre le personnel de maintien de la paix.

En ce qui concerne le long terme, le droit international, y compris le droit international humanitaire, doit être strictement respecté par toutes les parties. Toutes les parties doivent se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, arrêter de prendre pour cible les soldats de la paix et défendre les principes fondamentaux du droit international humanitaire.

Pour ce qui est des objectifs plus immédiats, les soldats de la paix doivent être correctement préparés, équipés, et jouir de la meilleure protection. Dans ce contexte, je souhaite mettre l'accent sur les quatre points suivants.

Premièrement, une bonne préparation sauve des vies. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, l'ONU et les autres partenaires doivent travailler ensemble pour améliorer encore l'état de préparation du personnel déployé. Cela peut se faire au moyen d'un cycle de préparation complet et continuellement amélioré, qui comprenne un entraînement avant et pendant le déploiement, un débriefing après le déploiement et des programmes de formation actualisés qui reposent sur les enseignements tirés de l'expérience.

Deuxièmement, le fait de disposer du matériel et des ressources nécessaires peut vraiment changer la donne. L'équipement traditionnel peut protéger directement les soldats de la paix. Le recours aux technologies s'est révélé efficace pour les protéger indirectement ; par exemple, l'emploi de drones améliore la perception de la situation en temps réel pour une meilleure prise de décisions. Des renseignements critiques pour les missions peuvent également être obtenus en renforçant la confiance et les bonnes relations avec le pays hôte, les communautés locales et la population. Des ressources adaptées peuvent faire en sorte que la mission n'ait pas à choisir entre des priorités d'importance égale et à prendre des risques.

Troisièmement, la protection contre les nouvelles menaces revêt un caractère urgent. Je voudrais insister sur deux de ces menaces : la maladie à coronavirus (COVID-19) et les engins explosifs improvisés (EEI). Étant donné que la plupart des mandats de maintien de la paix concernent des pays touchés par la COVID-19 qui ont peu de ressources, il importe que les soldats de la paix soient pleinement vaccinés. Nous demandons à l'ONU, aux partenaires et aux pays d'œuvrer en ce sens. Le mois

dernier, le Viet Nam a dépêché du personnel pleinement vacciné à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, dans le cadre de la troisième rotation dans notre hôpital militaire de campagne de niveau II.

Dans la mesure où les EEI représentent une menace quotidienne pour les soldats de la paix en de nombreux endroits, l'ONU, les partenaires et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent renforcer leur coopération pour veiller à ce que tous les soldats de la paix sur le terrain soient équipés, informés et entraînés pour atténuer la menace constituée par le EEI, ainsi qu'il est demandé dans la déclaration présidentielle S/PRST/2021/8, adoptée le mois dernier.

Quatrièmement, une protection et une attention particulières doivent être accordées aux soldates de la paix, car elles peuvent être confrontées à des menaces et à des risques multiples. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons assurer progressivement et durablement une participation plus forte des femmes Casques bleus.

Le Viet Nam reste un fervent partisan du maintien de la paix des Nations Unies. En tant que pays fournisseur de contingents, nous prenons au sérieux l'importance d'améliorer la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix, en particulier les femmes. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires pour servir cette cause et la promouvoir.

Annexe 19**Déclaration de M. Ronaldo Costa Filho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies**

Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité en tant que Coprésident du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Je tiens par ailleurs à remercier les Secrétaires généraux adjoints Lacroix, Khare et Michaud de leurs exposés instructifs et perspicaces.

Les opérations de maintien de la paix sont un instrument majeur dont dispose la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Elles jouent un rôle important dans la promotion des processus politiques, le suivi de la mise en œuvre des cessez-le-feu, la protection des civils, la promotion des droits humains, l'appui aux secours humanitaires et le fait d'apporter de l'espoir aux personnes se trouvant dans des zones touchées par des conflits dans le monde entier.

Dans le même temps, les menaces dues aux conflits régionaux, aux tensions interethniques, au terrorisme et à l'emploi d'engins explosifs improvisés, aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), représentent des risques plus grands pour les Casques bleus dans les 12 opérations de maintien de la paix où ils sont actuellement déployés.

Au cours des plus de sept décennies écoulées, plus de 4 000 soldats de la paix venus de plus de 120 pays ont perdu la vie au champ d'honneur. Bien qu'il y ait eu une tendance perceptible à la baisse depuis 2018, nous avons vu une hausse alarmante du nombre de décès parmi les soldats de la paix l'an dernier et dans les premiers mois de 2021. Il est crucial que nous garantissions la sûreté et la sécurité des hommes et des femmes en tenue qui risquent leur vie en servant sous le drapeau de l'ONU, et ce doit être une priorité pour nous tous.

C'est dans ce contexte que le Brésil, la Chine, l'Indonésie et le Rwanda ont créé conjointement le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, qui dès son lancement comptait une cinquantaine de membres issus de tous les groupes géographiques. Les membres de ce nouveau groupe d'amis sont des parties prenantes majeures dans le maintien de la paix, y compris des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police membres du Conseil de sécurité et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et des pays ayant accueilli ou accueillant aujourd'hui une opération. La grande diversité du Groupe, comme en témoigne sa composition originelle, démontre l'attachement de ses membres à l'inclusivité et à la représentation transrégionale.

Nous avons pour objectif collectif de bâtir une plateforme en vue de renforcer le partage d'informations, la coordination en matière de politiques et le renforcement des capacités, de manière à favoriser des progrès notables dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix sur le terrain, en nous fondant sur une approche multidimensionnelle. Le Groupe des amis souligne l'importance de l'inclusion de la problématique femmes-hommes à toutes les étapes du déploiement des soldats de la paix – planification, formation et évaluation – en vue d'atténuer les risques pesant sur leur sûreté et leur sécurité sur le terrain.

Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour par les États Membres, le Secrétariat et les missions sur le terrain pour ce qui concerne l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix, de façon globale, et rappelons la

résolution 2518 (2020) et toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, ainsi que le Plan d'action du Secrétaire général visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Toutes les parties prenantes concernées ont le devoir collectif de traduire cette prise de conscience mondiale en mesures concrètes.

Le temps est venu de rehausser nos efforts conjoints et d'assumer la responsabilité qui est la nôtre d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies est déterminé à travailler avec le Secrétariat et tous les États Membres pour apporter des contributions à cet effet, y compris par l'intermédiaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Annexe 20**Déclaration de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

La réalité montre que la complexité croissante dans laquelle les opérations de maintien de la paix sont menées expose les contingents à des risques toujours plus grands pour leur bien-être physique et psychologique. Cela entrave la possibilité de faire de ces missions un outil plus efficace au service de la stabilité et de la sécurité internationales. À cet égard, l'Argentine voudrait mettre plus particulièrement l'accent sur six facteurs, qu'elle juge cruciaux de ce point de vue.

Le premier facteur est la nécessité de renforcer la formation à la sécurité et à la sûreté, à la fois avant le déploiement et sur le terrain. Une meilleure formation du personnel est la seule manière d'anticiper les menaces comme il convient et avec efficacité. L'Argentine a donc toujours souligné le besoin pour ceux qui ont les plus grandes capacités dans ce domaine de coopérer avec ceux qui n'ont pas encore atteint de tels niveaux afin de veiller à ce que le personnel dispose de capacités égales. Cela aurait une incidence positive sur la protection de chaque personne déployée et de l'unité dans son ensemble.

L'Argentine réaffirme une fois encore son attachement à la formation et au renforcement des capacités pour le maintien de la paix. Par l'intermédiaire du Centre argentin de formation interarmées aux opérations de maintien de la paix, l'Argentine dispense une formation et une instruction d'excellence aux hommes et aux femmes qui serviront la cause de la paix dans le contexte des Nations Unies. À cet égard, l'Argentine insiste aussi sur la nécessité de fournir au personnel déployé les moyens pour assurer sa sûreté et sa sécurité sur le terrain, en tenant compte des menaces particulières que chaque mission rencontre, de telle sorte qu'il y ait une complémentarité avec la formation reçue avant le déploiement.

Le deuxième facteur que l'Argentine tient à mentionner a trait à la nécessité urgente de remédier à l'emploi d'engins explosifs improvisés, qui demeurent une des principales menaces pour le personnel déployé. À cet égard, comme l'Argentine l'a souligné de concert avec le Brésil, l'Uruguay et le Mexique à la dernière session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, nous jugeons extrêmement utile de prévoir la possibilité de déployer des unités de formation mobiles en même temps que le Service de la lutte antimines de l'ONU, selon que de besoin et à la demande des États fournisseurs de contingents et de personnel de police, pour le déminage et la détection et l'élimination des engins susmentionnés.

Troisième facteur à prendre en compte, notre pays estime que l'incorporation de nouvelles technologies pour la sécurité tant des individus que des camps est un élément indispensable pour faire face aux menaces auxquelles le personnel déployé est exposé. À cet égard, il est particulièrement important de garder à l'esprit que tous les pays ne sont pas dans la même position technologique et économique pour acheter le matériel approprié, y compris aux fins de formation à l'utilisation de ces technologies sur le terrain. Il est donc crucial d'anticiper ces lacunes afin d'assurer une protection adéquate du personnel.

S'agissant du quatrième facteur à mettre en exergue, l'Argentine considère que la mise en place d'une véritable culture de la responsabilité contre l'impunité des auteurs d'attaques visant des soldats de la paix est un élément essentiel de la protection et de la préservation des Casques bleus. Cela vaut non seulement pour les réparations aux victimes mais aussi comme exemple pour décourager des

conduites similaires à l'avenir. À cet égard, l'Argentine est pour ces attaques soient systématiquement consignées, à la fois pour avoir conscience des menaces existantes dans chaque opération de maintien de la paix et ainsi avertir le personnel déployé et pour que les parties concernées prennent leurs responsabilités en tant que garantes des droits.

Le cinquième facteur sur lequel notre pays veut insister ici est la nécessité d'améliorer l'appui médical sur le terrain, ainsi que les infrastructures et la formation du personnel, en gardant à l'esprit qu'un très grand nombre des décès dans les opérations de maintien de la paix sont dus à des problèmes de santé et de sécurité au travail. L'Argentine estime par conséquent que l'amélioration de la formation du personnel à cet égard serait bénéfique, en même temps que l'encouragement à déployer davantage de médecins et de personnel de santé en général. À cette fin, des appels du Secrétariat invitant à envoyer du personnel de santé peut constituer un moyen efficace de sensibiliser à l'actuelle pénurie dans ce domaine et d'ainsi inverser la tendance.

Sixième et dernier facteur, l'Argentine souhaite souligner l'importance de tenir dûment compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix afin d'assurer un climat propice à ce que chacun de leurs membres ait accès aux services médicaux requis conformément à ses besoins. Cela contribuerait à améliorer la performance du personnel en termes d'exécution du mandat et répondrait à l'obligation de reconnaître et de protéger ses droits humains. Le fait d'avoir plus de soldates de la paix améliorerait sensiblement la communication et les relations entre les opérations de maintien de la paix et les communautés locales, en particulier avec les femmes et les filles.

L'Argentine estime qu'il est prioritaire de poursuivre le débat sur la formation et l'instruction du personnel de maintien de la paix. Nous encourageons à continuer d'oeuvrer en vue d'un dialogue constructif, transparent et inclusif entre les États et les autres parties prenantes. Cela nous permettra de continuer à apporter le meilleur aux sociétés et aux nations où des contingents sont déployés et contribuera à une performance plus efficace du personnel en tenue sur le terrain pour le succès des mandats des missions, dans le cadre de l'engagement collectif que nous avons pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général.

Annexe 21**Déclaration de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande**

Il n'y a pas de plus grande priorité que la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix et des civils qu'ils ont pour mission de protéger. Nous rendons hommage à tous les Casques bleus qui ont payé le prix ultime au service de la paix, et nous demandons une meilleure application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre des soldats de la paix.

Ces dernières années, nos efforts collectifs ont permis des progrès sensibles dans la réforme du maintien de la paix, en particulier par l'intermédiaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix et, plus récemment, de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Toutefois, alors que les conditions de sécurité se détériorent dans certaines missions et que de nouvelles menaces se font jour, les missions de maintien de la paix doivent être en mesure de relever ces défis.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour générer les capacités, les ressources et l'état d'esprit qui conviennent afin que les missions puissent s'acquitter de leur mandat efficacement et en toute sécurité. Il est clairement nécessaire d'améliorer la boîte à outils du maintien de la paix. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande encouragent une utilisation plus efficace du renseignement aux fins du maintien de la paix, de l'alerte précoce et des systèmes d'intervention rapide, y compris par l'entremise de la formation nécessaire avant le déploiement. Ces capacités ne sont pas seulement essentielles pour protéger les soldats de la paix, elles sont également cruciales pour la protection des civils. Nous nous félicitons aussi de l'accent qui est mis sur une intégration stratégique et opérationnelle plus forte comme priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. C'est fondamental au sein des missions et plus généralement dans toute la démarche de maintien de la paix.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réaffirment qu'il existe un lien fort entre performance, sûreté et sécurité dans le contexte du maintien de la paix. Nous nous félicitons de la mise en œuvre du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, dans lequel nous voyons un mécanisme important à l'appui de la responsabilité pour une sûreté et une sécurité accrues. Le Plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies est central pour une sécurité améliorée, et nous appelons à la pleine application de ses recommandations. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également très intéressés par la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Les menaces classiques comme les engins explosifs improvisés et les attaques contre les soldats de la paix requièrent bien entendu une attention marquée, en particulier dans un environnement où les menaces ne cessent d'évoluer. Toutefois, il est également capital que nous nous concentrions sur l'élimination des dangers plus insidieux qui ont cours au sein des missions de maintien de la paix. L'intimidation, le harcèlement sexuel et les agressions continuent de nuire à un environnement de travail sûr et inclusif, particulièrement pour les soldates de la paix, et nous devons travailler sans relâche à la création d'une culture de la tolérance zéro. Nous devons aussi veiller à ce que les soldates de la paix aient accès à un équipement conçu pour elles et aux services médicaux nécessaires tout au long de leur déploiement.

L'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel de maintien de la paix sont non seulement une agression odieuse contre les gens qu'il a pour mission de protéger, mais elles menacent également la légitimité des missions

de maintien de la paix dans les pays où il opère et, par extension, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix qui servent de bonne foi. Nous devons donner suite à l'engagement du Secrétaire général en faveur d'une tolérance zéro dans tout le système des Nations Unies et œuvrer à l'élimination de toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Au cours de l'année écoulée, les missions de maintien de la paix ont fait preuve d'une immense résilience durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) – nous saluons les efforts actuellement déployés en vue de procéder aux vaccinations sur le terrain, et avant le déploiement par les États Membres. Alors que nous commençons à sortir de la pandémie, les améliorations de la qualité et de la disponibilité de l'appui médical, y compris l'évacuation des blessés, devraient rester une priorité de premier plan, ce qui suppose notamment de mettre davantage l'accent sur la santé mentale des soldats de la paix. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande demandent à nouveau que toutes les violations des accords sur le statut des forces, qui continuent de constituer un risque pour la sûreté en entravant les évacuations médicales et la liberté de circulation, soient systématiquement consignées.

Il y a également beaucoup à faire en ce qui concerne les questions de sûreté et de santé au travail, car il s'agit de problèmes évitables qui, malheureusement, restent une cause majeure de décès. Les accidents du travail, y compris les accidents de la circulation et les maladies, nécessitent une plus grande attention durant la phase précédant le déploiement, par l'intermédiaire d'une meilleure formation et de vérifications médicales plus poussées.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande encouragent l'adoption d'une approche plus holistique et systématique de l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. Cela demeure essentiel pour que les missions puissent s'acquitter efficacement de leur mandat, protéger les civils et œuvrer en faveur d'une paix durable.

Annexe 22**Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite la Chine d'avoir convoqué aujourd'hui ce débat important. Je remercie par ailleurs les personnes qui ont fait des exposés pour leurs observations perspicaces.

Nous souscrivons à la déclaration présentée au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies (annexe 19).

Depuis plus de sept décennies, le maintien de la paix demeure la contribution phare des Nations Unies à la paix et à la sécurité internationales et au règlement des conflits. Les soldats de la paix sont des atouts très précieux pour la paix et la sécurité internationales.

Ils sont également les artisans de la paix les plus touchés, car ils sont déployés dans des environnements très précaires et dangereux, caractérisés par des formes de menaces qui évoluent sans cesse. L'augmentation alarmante des décès, des blessures, des enlèvements et d'autres attaques délibérées contre les soldats de la paix est profondément préoccupante. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) compromet l'exécution des mandats de maintien de la paix mais fait également peser de graves dangers sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

En tant que premier pays fournisseur de contingents et de personnel de police, avec environ 7 000 de ses hommes et femmes dans les rangs des Casques bleus déployés dans diverses zones de conflit complexe, le Bangladesh accorde la plus haute importance au fait de garantir la sûreté et la sécurité de ses personnels.

Des progrès ont été accomplis ces dernières années, en particulier pour ce qui est de sensibiliser à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. On peut en voir un témoignage indéniable dans l'adoption de la résolution 2518 (2020) par le Conseil de sécurité en 2020, dont le Bangladesh s'est porté coauteur. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration présidentielle adoptée ce jour (S/PRST/2021/11) et remercions les membres du Conseil de leurs efforts à cet égard.

Nous souhaitons soumettre certaines de nos priorités à l'attention du Conseil.

Premièrement, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix est une responsabilité partagée de la communauté internationale. Par conséquent, nous ne saurions trop insister sur l'importance séminale d'une coopération triangulaire véritable et de consultations entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat pour l'élaboration des mandats. À cet égard, nous estimons que les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix pourraient constituer des orientations importantes.

Deuxièmement, il est impératif que les missions de maintien de la paix soient financées de manière adéquate afin d'atteindre leurs objectifs. Faire plus avec moins est une prescription intenable dans des situations opérationnelles potentiellement dangereuses. Nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient dotées de mandats clairs et réalistes et que des ressources suffisantes leur soient allouées en fonction de leur mandat et de la situation sur le terrain.

Troisièmement, compte tenu des environnements politiques et de sécurité complexes, il importe que les missions de maintien de la paix restent agiles et efficaces dans l'exécution de leurs mandats. L'ONU a besoin d'améliorer la formation et le renforcement des capacités, y compris l'application de nouvelles technologies

parmi les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Nous demandons un examen et une évaluation de l'uniformité des normes de l'ONU en matière de formation et de performance, y compris, mais pas seulement, s'agissant de la lutte contre les engins explosifs improvisés.

Quatrièmement, la sûreté des soldats de la paix est aussi étroitement liée à de bonnes pratiques de coordination et de partage de l'information entre les parties prenantes concernées et en leur sein, de même qu'à une coopération efficace avec les autorités hôtes. Des renseignements fiables et un appui logistique fourni en temps voulu sont importants pour assurer une performance maximale avec un risque de pertes minimal, et ils devraient être mis à la disposition des soldats de la paix durant les opérations.

Cinquièmement, la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, en tant que question transversale, devrait rester une priorité pour le Conseil, et il faudrait donc que la problématique femmes-hommes soit intégrée à tous les stades des opérations de maintien de la paix. La question de la sûreté et de la sécurité des soldates de la paix, notamment face aux menaces de harcèlement sexuel dont elles peuvent faire l'objet, doit être traitée de toute urgence afin de garantir l'efficacité du maintien de la paix.

Sixièmement, la pandémie fait peser de nouvelles menaces sur les soldats de la paix, avec des tâches supplémentaires et des risques accrus. Nous devons veiller à ce que tous les soldats de la paix soient vaccinés à titre prioritaire. En outre, nous prions le Conseil d'incorporer l'exigence d'une meilleure préparation dans les mandats de maintien de la paix à l'avenir. Des installations médicales adéquates devraient être fournies, et du personnel qualifié devrait être déployé sur le terrain. Il nous faut élaborer une stratégie globale pour contrer ce phénomène qui prend de l'ampleur.

Enfin, il est impératif d'appliquer le principe de responsabilité aux attaques contre des soldats de la paix. Nous sommes satisfaits de voir cet élément reflété parmi les sept priorités définies par le Secrétaire général dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. La coopération avec les autorités hôtes est décisive à cet égard.

Annexe 23**Déclaration de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les soldats de la paix des Nations Unies sont souvent déployés dans des environnements politiques et de sécurité complexes, font face à des menaces asymétriques et sont de plus en plus souvent la cible d'acteurs hostiles. On ne saurait trop insister sur l'importance de protéger les protecteurs.

Nous tenons à saluer le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel pour les importantes mesures qu'ils prennent afin d'améliorer la sûreté et la sécurité et de renforcer les capacités des missions sur le terrain en matière d'évacuation des blessés, de collecte de données, d'appréciation de la situation par les soldats de la paix et ainsi de suite, qui sont des priorités du plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies et de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

La Belgique honore la mémoire des soldats de la paix qui ont péri à cause de la violence. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Les éléments ci-après pourraient permettre de progresser dans cette voie.

Premièrement, l'axe d'effort le plus important reste d'assurer une formation adéquate et normalisée des soldats de la paix, et de leur donner accès au matériel approprié, pour leur permettre de travailler en toute confiance dans des environnements caractérisés par des menaces asymétriques. Il incombe au premier chef à chaque pays fournisseur de contingents et de personnel de police de déployer uniquement des unités dûment entraînées et bien équipées.

Deuxièmement, les engins explosifs improvisés (EEI) sont parmi les principales menaces qui pèsent sur les soldats de la paix. L'ONU doit continuer de renforcer l'atténuation de la menace des EEI au niveau des missions et la formation avant et pendant le déploiement, notamment grâce à la mise en place d'équipes de formation mobiles. Les capacités des missions de maintien de la paix devraient être adaptées à des contextes opérationnels à haut risque spécifiques en veillant à ce que les missions disposent d'un équipement adéquat et de pointe, y compris du matériel de lutte contre les EEI et d'élimination des engins explosifs ; des technologies modernes, telles que des drones non armés ; des véhicules de transport de troupes résistants aux mines ; des dispositifs de blocage de signal ; des ingénieurs experts pour superviser les opérations de lutte contre les EEI. Il est crucial de pouvoir compter sur un système adéquat d'échange efficace d'informations sur tous les incidents impliquant des EEI.

Les capacités de renseignement et la perception de la situation dans les missions sur le terrain devraient également être renforcées en déployant des moyens de renseignement et de surveillance pour la détection des sites où les EEI constituent une menace. À cet égard, il est nécessaire de mieux appliquer la politique des Nations Unies en matière de renseignement militaire au service du maintien de la paix dans toutes les missions de maintien de la paix afin d'améliorer les opérations de paix grâce à l'information et au renseignement. Il est crucial de pouvoir compter sur un système moderne d'échange efficace d'informations sur tous les incidents impliquant des EEI.

Une approche plus intégrée et globale est nécessaire. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance d'une gestion appropriée des armes et des munitions par les opérations de maintien de la paix et les pays hôtes, conformément aux normes de sûreté des manuels, politiques et instructions permanentes des Nations Unies. Nous encourageons également les États Membres et le Secrétariat à mieux équiper les opérations de maintien de la paix dans le domaine de la gestion des armes et

munitions ; à renforcer les capacités des gouvernements hôtes ; à remédier à la prolifération d'armes et de munitions ; à prévenir les pertes et autres détournements du matériel militaire, y compris de possibles précurseurs d'engins explosifs improvisés ; et à prévenir les explosions accidentelles.

Une approche plus intégrée de la planification des opérations améliorera non seulement la performance générale des missions mais aussi la sûreté du personnel des Nations Unies. En particulier, l'amélioration de la perception de la situation au moyen de technologies novatrices et d'une analyse et d'une planification intégrées dans l'ensemble des composantes civile, militaire et de police est essentielle pour mieux gérer les menaces associées aux EEI.

Troisièmement, une approche totalement inclusive, comprenant des partenariats solides entre l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les pays hôtes et les citoyens locaux, ainsi que d'autres parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, aboutira à une réponse plus intégrée du système des Nations Unies, améliorant ainsi la sûreté et la sécurité des civils et des soldats de la paix.

Enfin, lorsque les efforts sont axés sur la stabilisation de pays fragiles, les missions de maintien de la paix devraient faire évoluer leurs capacités et leurs systèmes pour rester agiles et efficaces face aux menaces terroristes. Il est temps d'examiner plus avant les principes du maintien de la paix dans ces environnements changeants et difficiles.

Annexe 24**Déclaration de M. Ronaldo Costa Filho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La contribution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au maintien de la paix et de la sécurité internationales ne fait pas le moindre doute. De même, il serait difficile de nier que le fait de prendre pour cible les Casques bleus revient à s'attaquer à ce que représentent le maintien de la paix et le drapeau des Nations Unies.

Bien que le nombre de décès parmi les soldats de la paix ait régulièrement diminué ces dernières années, nous avons vu une remontée inquiétante en 2020, qui devrait nous pousser à réfléchir à des mesures pour éviter que cette statistique inacceptable se répète.

À l'approche de la Journée internationale des soldats de la paix des Nations Unies, le Gouvernement brésilien pleure chaque vie perdue dans le cadre des opérations de maintien de la paix et exprime ses plus sincères condoléances aux familles des disparus. Nous sommes également affligés par les décès de soldats de la paix dus à la maladie à coronavirus (COVID-19), tout en saluant le travail louable accompli conjointement par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les pays hôtes, le Secrétariat, les missions sur le terrain et les autres grandes parties prenantes pour éviter la propagation de la maladie dans les zones touchées par un conflit.

Le Brésil est particulièrement préoccupé par l'emploi d'engins explosifs improvisés contre les soldats de la paix. Nous devons persévérer inlassablement pour atténuer cette menace, notamment par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU.

Le Brésil encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour assurer la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Nous saluons l'action menée par toutes les parties prenantes afin d'appliquer intégralement la résolution 2518 (2020) – toute première résolution consacrée exclusivement à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix.

Le Brésil a pour tradition de longue date de contribuer aux opérations de maintien de la paix, cela depuis plus de 70 ans. Pas moins de 46 000 civils, militaires et policiers brésiliens ont été déployés dans 40 des 72 opérations de maintien de la paix créées sous le drapeau des Nations Unies. Le Brésil est fier du bilan de ses Casques bleus, de leur professionnalisme et de leur engagement dans les missions, ainsi que de leur dévouement aux principes des Nations Unies, en dépit des risques insurmontables auxquels ils sont souvent exposés dans l'exercice de leurs tâches.

La fourniture de contingents bien entraînés est un facteur indispensable de l'amélioration de la performance, du renforcement de la sûreté et de la sécurité et de la bonne exécution des mandats. Les Casques bleus ne devraient pas être déployés sans une préparation spécifique qui soit adaptée sur mesure à l'environnement opérationnel dans lequel ils seront déployés.

Nous sommes particulièrement fiers du travail accompli par le Centre brésilien de formation interarmées aux opérations de paix et le Centre de formation navale aux opérations de paix, qui proposent tous deux des partenariats de formation avant le déploiement à un large éventail de partenaires internationaux. Le Brésil est également fier de l'équipe de formation mobile spécialisée dans la guerre dans la jungle qui est déployée auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies

pour la stabilisation en République démocratique du Congo, excellent exemple de la manière dont la fourniture d'une formation adéquate peut renforcer la sûreté et la sécurité du personnel en tenue.

Le Brésil est un fervent partisan de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, ainsi que de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui y fait suite. Nous y voyons une approche constructive du traitement du maintien de la paix sous tous ses aspects, en particulier la sûreté et la sécurité des Casques bleus.

Récemment, le Brésil s'est fièrement associé à la Chine, à l'Indonésie et au Rwanda pour créer le nouveau Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Les Coprésidents sont reconnaissants aux plus de 50 États Membres qui ont répondu à l'appel et accepté l'invitation à rejoindre le Groupe des amis. La composition large et diverse de ce nouveau groupe des amis, qui réunit notamment plusieurs pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, des contributeurs financiers, des pays hôtes et des parties prenantes de premier plan issues de tous les continents, témoigne de sa pertinence et du fait qu'il sera un atout important à l'avenir.

Annexe 25**Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol et anglais]

Nous sommes reconnaissants à la présidence chinoise du Conseil de sécurité pour le mois de mai d'avoir organisé le présent débat public.

En tant que membre du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, le Chili se rallie à la déclaration présentée par la Mission permanente du Brésil au nom du Groupe (annexe 19).

Nous sommes convaincus que, dans les opérations de maintien de la paix comme dans les autres missions sur le terrain, seul un engagement conjoint et intégré de tous les acteurs peut nous permettre de faire face de manière efficace aux nouvelles menaces qui sont détectées ou qui se font jour de façon inattendue sur le terrain, comme les pandémies mondiales.

Les nouvelles dimensions des conflits, dont beaucoup sont exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont un impact direct sur la sécurité des missions, qui sont l'objet d'une série d'attaques contre le personnel déployé. Dans ce contexte, nous soulignons que la sûreté de nos contingents est essentielle à l'exécution des mandats, assurant ainsi le succès des missions dans leur rôle principal : la protection des civils.

À cet égard, le Chili a soutenu la résolution 2518 (2020), et nous nous félicitons des progrès accomplis depuis la présentation du rapport établi par le général à la retraite, Carlos Alberto dos Santos Cruz, sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Toutefois, nous devons encore travailler à la protection et à la sûreté des Casques bleus.

Les attaques perpétrées contre diverses missions de maintien de la paix nous poussent à réfléchir et à agir de façon dynamique, en mettant l'accent sur la poursuite des efforts visant à faire en sorte que le personnel dispose des capacités d'appui technique adéquates pour bien remplir son rôle dans les zones couvertes par les missions. Il est également nécessaire d'assurer un bon suivi des poursuites judiciaires et des condamnations prononcées contre les auteurs d'attaques visant le travail de l'Organisation en matière de paix et de sécurité. Nous apprécions à leur juste valeur les contributions de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui œuvre pour la sûreté des Casques bleus, entre autres engagements, ainsi que du document Action pour le maintien de la paix Plus, qui a fait de la sécurité une de ses priorités pour la période 2021-2023, s'agissant en particulier de la responsabilité à l'égard des Casques bleus, notamment les questions liées à la santé mentale et au bien-être général du personnel déployé.

Nous estimons également qu'il est essentiel d'avoir des ressources suffisantes et prévisibles pour la bonne exécution des mandats, conformément au programme transversal de prévention, de protection des civils et d'inclusion des femmes dans les processus impliquant la participation de l'ONU à la paix et à la sécurité sur le terrain et à notre ordre du jour.

À cet égard, nous insistons sur l'importance de fournir un appui technique et au renforcement des capacités pour traiter des questions de genre en ce qui concerne la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sur le terrain, étant donné qu'il est nécessaire de répondre aux divers besoins pour combler les lacunes existantes qui

empêchent la pleine participation des femmes à la paix et à la sécurité et qui sont présentes à différentes étapes, telles que la planification, le déploiement et l'évaluation ultérieure des missions.

Nous soulignons également l'importance d'une participation pleine, équitable et effective des femmes à la paix et à la sécurité et leur contribution cruciale à une exécution plus sûre des mandats des opérations de maintien de la paix, dans toutes leurs composantes et aux postes de direction, comme nous l'apprend notre expérience en matière d'inclusion des femmes dans les activités concernant le désarmement, le déminage et les questions transversales ; la communication, l'information publique et le partage de renseignements ; et le renforcement de la coopération entre les civils et le personnel en tenue.

Nous espérons vivement apporter à cette discussion les enseignements que nous avons tirés de notre expérience dans les missions auxquelles nous avons participé, étant donné que nous comprenons combien il importe de maintenir l'inclusion d'une perspective multidimensionnelle et sensible aux conflits et que nous voyons un impératif moral dans le fait que l'Organisation soit en mesure de fournir tous les outils et toutes les garanties nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix dans l'exécution de leurs mandats.

Annexe 26**Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des pays nordiques – Finlande, Islande, Norvège, Suède et mon propre pays, le Danemark –, je tiens à remercier la République populaire de Chine d'avoir convoqué cette réunion très opportune.

Bien que les activités de maintien de la paix des Nations Unies regroupent maints aspects liés les uns aux autres, les soldats de la paix restent la composante fondamentale de cet outil. Nous savons que, quand soldats et policiers ne sont pas en mesure de se protéger correctement, ils ne sont pas à même de protéger ceux qu'ils servent. Par conséquent, alors que les théâtres de mission deviennent de plus en plus dangereux, l'amélioration de la sûreté et de la sécurité de nos soldats de la paix demeure à juste titre une priorité fondamentale de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

L'initiative fournit le cadre général des efforts en cours pour améliorer non seulement la sûreté des soldats de la paix mais aussi la direction, la performance, la responsabilité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain. Malgré d'importants progrès, il faut faire davantage, que ce soit au niveau du Secrétariat mais aussi des États Membres, y compris les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les pays hôtes. En tant qu'États Membres, nous avons pris l'engagement partagé de faire en sorte que les mandats robustes et les tâches difficiles aillent de pair avec les ressources requises pour les exécuter. Cela suppose de fournir les moyens indispensables pour la sûreté des soldats de la paix, notamment un appui technique, médical et logistique pour les missions.

Il demeure également clair que des soldats de la paix compétents sont des soldats de la paix qui évoluent plus en sécurité. En améliorant les qualifications de nos soldats de la paix et en veillant à ce qu'ils disposent du matériel approprié, nous améliorons l'efficacité de nos contingents et de nos policiers, des compétences de base à la planification en passant par la sensibilisation à la menace des engins explosifs improvisés. En fin de compte, cela contribue aussi à améliorer leur sûreté et leur sécurité. Une meilleure formation, y compris par la formation des formateurs et la mise au point de supports de formation pour les militaires comme pour les policiers, restera donc un domaine prioritaire pour les pays nordiques.

De même, la bonne conduite et la responsabilité des soldats de la paix des Nations Unies demeurent des principes incontournables. En dernière analyse, la responsabilité des soldats de la paix à l'égard des populations qu'ils servent est directement liée au fait d'assurer leur propre sécurité et leur responsabilité envers eux-mêmes.

L'attachement des pays nordiques au maintien de la paix est aussi vieux que l'instrument lui-même. Depuis que des missions de maintien de la paix ont été mises en place pour la première fois comme moyen de remédier aux crises internationales, du personnel des pays nordiques, en même temps que des contributions substantielles en termes d'unités et la fourniture de capacités critiques, a été déployé aux côtés des contingents, du personnel de police et du personnel pénitentiaire de plus de 120 États Membres. En outre, ces contributions vont de pair avec nos efforts visant à améliorer continuellement l'outil du maintien de la paix, notamment par des efforts de formation et de renforcement des capacités et la fourniture d'un appui aux améliorations au niveau des politiques.

L'accès à des informations fiables, pertinentes et à jour au sujet du contexte local est crucial pour que les soldats de la paix puissent opérer efficacement et en toute sécurité. Par conséquent, les pays nordiques soutiennent les efforts déployés par le Bureau des affaires militaires pour élaborer des orientations et des formations sur l'utilisation du renseignement militaire aux fins du maintien de la paix en vue d'éclairer à la fois la planification et la prise de décisions.

À l'approche la réunion ministérielle sur le maintien de la paix qui doit se tenir à Séoul plus tard dans l'année, les pays nordiques continueront de plaider pour que nous honorions nos engagements partagés qui consistent à réformer le maintien de la paix des Nations Unies en investissant dans cet outil toujours plus important de notre panoplie commune.

Enfin, notre engagement en faveur de la sûreté, de la sécurité et du bien-être de nos contingents, policiers et agents pénitentiaires ne s'arrête pas quand leurs déploiements arrivent à leur terme. Prendre soin de ceux qui prennent soin de nous implique aussi de prendre l'engagement politique d'avoir à cœur l'intérêt et le bien-être de nos soldats de la paix après qu'ils ont retiré leur uniforme.

Ce samedi, le 29 mai, nous rendrons hommage à celles et ceux qui ont payé le prix ultime et à celles et ceux qui continuent de mettre leur vie en danger chaque jour afin de servir et de protéger. Le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède honorent et respectent celles et ceux qui servent ou ont servi sous les auspices du maintien de la paix des Nations Unies. La Journée internationale des soldats de la paix des Nations Unies, comme toujours, sera un jour de réflexion et d'hommage.

Annexe 27

Déclaration de M. Cristian Espinosa Cañizares, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la convocation du présent débat sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix un an après l'adoption de la résolution 2518 (2020), que l'Équateur a eu l'honneur de coparrainer et qui a été adoptée le 30 mars 2020 (voir S/2020/268) durant notre présidence du Conseil de sécurité.

L'adoption de cette résolution a été d'autant plus pertinente en pleine pandémie. Bien qu'elle ne mentionne pas la maladie à coronavirus, elle a contribué aux efforts de protection de la santé. À cet égard, je rappelle la déclaration faite par l'Équateur le 18 février, durant le débat général du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dans laquelle nous avons salué les mesures prises par le Secrétariat pour incorporer des mécanismes visant à limiter la propagation de la pandémie, protégeant ainsi la santé du personnel de maintien de la paix et des communautés sans perturber la continuité opérationnelle.

Le principal objectif des opérations de maintien de la paix est indéniablement de protéger les populations civiles, et c'est précisément pour atteindre cet objectif qu'il est nécessaire de veiller à ce que le personnel dispose des outils adéquats.

En août 2020, l'Équateur a également coparrainé la résolution 2538 (2020), sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix, dans laquelle le Conseil a demandé aux États Membres et au Secrétariat de faire en sorte que les femmes puissent travailler dans des environnements sûrs, qui leur soient favorables et tiennent compte des questions de genre, avec des infrastructures, des installations, notamment sanitaires, et des équipements de protection qui soient adéquats. La sécurité des soldats de la paix, que nous devons assurer, passe par un environnement exempt de violence, y compris de harcèlement sexuel.

L'Équateur est préoccupé par les risques que font peser les attaques terroristes sur les missions de maintien de la paix, en particulier le risque posé par les engins explosifs improvisés. Pour cette raison, nous avons eu le privilège de coparrainer la séance du Conseil de sécurité tenue selon la formule Arria sur le thème « Protection du personnel du maintien de la paix : éliminer les engins explosifs improvisés utilisés contre les opérations de paix », organisée par le Kenya le 26 mars.

À cette occasion, j'ai appelé le Conseil à renforcer les normes et les capacités en matière de performance du personnel en tenue au moyen de formations spécialisées. Outre la technologie, les progrès doivent se poursuivre dans le domaine de la coopération intergouvernementale au service du renforcement des capacités. J'ai aussi insisté à nouveau sur la nécessité de dresser un bon aperçu, à partir des activités de renseignement, des théâtres sur lesquels les missions de la paix sont déployées.

Dans ce contexte, le 27 avril, l'Équateur a rejoint le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, coprésidé par le Brésil, la Chine, l'Indonésie et le Rwanda, dans le but de faire mieux connaître les besoins en matière de sûreté et de sécurité, ainsi que de renforcer la coordination avec le Secrétariat et de promouvoir des mesures contribuant aux objectifs de l'Organisation en termes de paix et de sécurité. C'est dans le même esprit que je me rallie aujourd'hui à la déclaration présentée au nom du Groupe des amis par le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Ronaldo Costa Filho (annexe 19).

J'appelle également l'attention sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, de 2018.

L'Équateur exhorte respectueusement le Conseil de sécurité à continuer de servir de cadre de dialogue sur ce thème, qui aide à mobiliser les efforts requis de la part de la communauté internationale.

Pour terminer, je me dois de souligner qu'il importe d'appliquer les résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) afin de faciliter l'ouverture de couloirs humanitaires et l'accès de l'aide, ainsi que toutes les résolutions sur la protection des civils, qui intéressent aussi la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Annexe 28**Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, je tiens à féliciter la République populaire de Chine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à lui adresser tous mes vœux de réussite pour son mandat. Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance de réflexion opportune sur l'amélioration de la sûreté de la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix reste une priorité de premier plan pour l'Égypte, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Nous reconnaissons et apprécions tous les efforts déployés jusqu'à présent par le Secrétariat afin que nos soldats de la paix évoluent dans la sécurité et soient protégés. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par la récente tendance à la hausse des décès, à cause d'attaques visant nos soldats de la paix. Depuis janvier 2021, l'Égypte a perdu deux soldats de la paix dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et deux de nos soldats de la paix ont été blessés.

La situation due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est également inquiétante. Depuis le début de la pandémie, l'Égypte a perdu deux soldats de la paix, victimes de la maladie en République centrafricaine, tandis que d'autres soldats de la paix ont été testés positifs.

Il est donc impératif que nous nous attaquions à ce défi de façon holistique et collective et d'une manière qui améliore la résilience des opérations de maintien de la paix, comme suit.

Nous devons renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix à identifier, analyser et contrer les problèmes de sécurité en améliorant la perception de la situation, le renseignement au service du maintien de la paix et l'utilisation des technologies.

Des ressources médicales adéquates doivent être fournies sur le terrain tout au long de la vie d'une mission. Nous réaffirmons la recommandation du Comité spécial des opérations de maintien de la paix tendant à ce que soit dressé un état des lieux des capacités médicales existantes dans les missions en vue de combler toute lacune.

Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent être remboursés en temps voulu, compte tenu du fardeau croissant qu'ils endossent, non seulement comme fournisseurs de contingents mais simultanément aussi comme contributeurs financiers. À cet égard, les États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions statutaires, à temps et sans condition.

Nous devons veiller à ce que les auteurs de crimes commis contre les soldats de la paix répondent de leurs actes, ce qui est important pour décourager la commission de crimes similaires. Cela requiert un engagement et un dialogue continu avec les pays hôtes afin de consolider les capacités institutionnelles de lutte contre l'impunité.

Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont la responsabilité de veiller à ce que leur personnel soit dûment formé et dispose du matériel nécessaire. Dans le même temps, le Secrétariat doit adapter les manuels de formation des Nations Unies aux menaces qui pèsent sur chaque mission dans l'environnement où elle opère et élargir les partenariats pour remédier à toute insuffisance en matière de formation, en plus de traduire ces manuels dans les six langues officielles de l'ONU. Des ressources suffisantes devraient également être allouées aux programmes de formation en cours de mission.

L'impact de la pandémie sur nos soldats de la paix doit être atténué. Nous reconnaissons les mesures rapides prises par l'ONU pour adapter et ajuster le travail des missions de terrain afin d'atténuer l'impact de la pandémie. Pour notre part, nous continuons d'appliquer les mesures de quarantaine et de dépistage et avons récemment commencé à vacciner le personnel militaire avant les déploiements et les rotations. À ce propos, nous soutenons tous les efforts tendant à ce que tous les soldats de la paix aient accès aux vaccins contre la COVID-19 sur un pied d'égalité. Nous estimons que personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne le sera pas. Par conséquent, nous encourageons tous les pays ayant des capacités d'approvisionnement en vaccins à concourir aux efforts déployés par l'ONU pour que tous les soldats de la paix soient vaccinés.

Pour terminer, nous réaffirmons la détermination de l'Égypte à appuyer toutes les initiatives visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies et à mieux adapter les activités de maintien de la paix aux objectifs visés.

Annexe 29**Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

El Salvador remercie la Mission permanente de la République populaire de Chine pour l'organisation du présent débat public sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix ».

Étant donné qu'El Salvador fournit des contingents et du personnel de police à six opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix est une grande priorité pour notre pays.

Il est à noter que le présent débat public a lieu dans un contexte où le maintien de la paix se heurte à tout un éventail de difficultés, qui sont exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses effets multidimensionnels.

Il est également à noter que, malgré l'impact marqué de la crise actuelle sur leur travail, les soldats de la paix continuent de s'acquitter de leurs mandats et ont même, dans certains cas, élargi leurs activités dans les zones touchées par la pandémie de COVID-19 afin de soutenir vigoureusement les efforts des États et des communautés locales.

De même, El Salvador reconnaît les progrès notables accomplis dans le cadre de l'application de la résolution 2518 (2020) et des priorités des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, qui attachent de l'importance à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix.

Toutefois, puisque le personnel de maintien de la paix reste aux prises avec des menaces extrêmement complexes, y compris celle de la pandémie de COVID-19, et que, malheureusement, il continue d'être la cible d'attaques répréhensibles, El Salvador juge que de progrès sont nécessaires dans les domaines suivants.

Premièrement, la création et le renforcement de capacités en termes de sûreté et de sécurité des soldats de la paix sont considérés comme vitaux pour l'exécution des mandats. Dans cette optique, il importe que le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police veillent à ce que ces opérations développent ces capacités, permettant aux opérations d'être agiles et efficaces.

Deuxièmement, El Salvador juge essentiel qu'en outre, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police soient remboursés en temps voulu pour leurs contributions aux activités de maintien de la paix, faute de quoi la capacité de ces pays à participer aux missions serait mise en péril.

Ce qui précède concerne surtout l'amélioration de la formation du personnel et la création de capacités spécialisées qui préparent ce personnel à des menaces précises, en fonction des conditions particulières de chaque mission. De même il est crucial de doter le personnel du matériel requis pour l'exécution de son mandat ; cela doit être fait dans les meilleurs délais.

Troisièmement, l'importance d'améliorer la coopération entre les opérations de maintien de la paix et les États bénéficiaires est largement reconnue, car cela permettrait, entre autres, l'échange périodique d'informations pertinentes, en vue de réduire autant que possible l'impact des menaces auxquelles le personnel se heurte sur le terrain.

Par ailleurs, nous estimons que les mesures susmentionnées devraient être appuyées par des mandats, des objectifs, des structures de commandement et des règlements intérieurs pour les opérations de maintien de la paix, qui soient viables et clairement définis et formulés, avec suffisamment de moyens et un financement prévisible pour que le personnel puisse s'acquitter de ses fonctions.

Il est également capital que la problématique femmes-hommes soient incorporée dans les efforts tendant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, dans le but de contribuer à une participation pleine, effective et véritable des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

De même, il est crucial que le personnel actuellement déployé soit vacciné sans délai contre la COVID-19 pour sa santé et sa sécurité. Cela démontrerait un engagement en faveur de ce personnel, qui risque sa vie en protégeant les plus vulnérables et en maintenant la paix.

El Salvador estime que, dans le futur, de profondes transformations doivent être opérées dans les opérations de maintien de la paix afin qu'elles aient la capacité de s'adapter aux menaces nouvelles ; la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix sont effet vraiment une responsabilité partagée.

Annexe 30**Déclaration de M. Taye Atskeselassie Amde, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions la Chine d'avoir organisé, durant le mois de sa présidence, cet important débat public sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous remercions également les Secrétaires généraux adjoints Jean-Pierre Lacroix, Atul Khare et Gilles Michaud de leurs interventions.

Les opérations de maintien de la paix sont l'un des outils disponibles pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc impératif que les soldats de la paix reçoivent la formation nécessaire avant et pendant le déploiement, laquelle devrait être adaptée aux problèmes de sécurité rencontrés par la mission considérée. Le niveau d'équipement et les services médicaux sont tout aussi importants, en particulier dans le contexte de la pandémie mondiale et d'autres problèmes de santé rencontrés par les missions de maintien de la paix.

Les soldats de la paix font face à des attaques de plus en plus asymétriques et se heurtent à des difficultés de protection qui évoluent, et ils opèrent dans des environnements de sécurité dynamiques. À cet égard, nous devons continuellement investir dans des initiatives propres à améliorer leur sécurité et leur performance. Les déficiences en termes de sûreté et de sécurité sont préjudiciables à la performance et entravent la bonne exécution des mandats.

L'Éthiopie est un des principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix et a déployé des soldats de la paix sur tous les continents depuis les années 50. Notre expérience montre que le déploiement de missions de maintien de la paix disposant d'effectifs suffisants, avec des plafonds en matière d'effectifs policiers et de militaires en rapport avec le mandat des missions et les ressources allouées, aide à réduire au minimum les risques pesant sur la sûreté et la sécurité des Casques bleus. Récemment, des réductions d'effectifs non justifiées par les besoins des missions ont apparemment porté préjudice à la santé, au bien-être et à la sécurité des Casques bleus concernés.

Au cours des sept dernières décennies, l'architecture de maintien de la paix des Nations Unies a accumulé des enseignements précieux sur l'atténuation des risques et le traitement des difficultés opérationnelles complexes. Cependant, les données d'expérience et le partage d'informations entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont actuellement sous-utilisés. En plus des partenariats triangulaires, nous devons tirer profit d'outils comme les codéploiements et le mécanisme de coordination souple pour stimuler les efforts de formation et de renforcement des capacités, en vue d'améliorer la préparation afin d'assurer la sûreté et la sécurité de celles et de ceux à qui nous avons confié la tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales.

En outre, la sûreté et la sécurité de toutes celles et de tous ceux qui servent sous le drapeau des Nations Unies relèvent de notre responsabilité collective. Une direction et une coordination fortes à tous les niveaux, y compris au Siège, sont cruciales pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. De même, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les États Membres et le Secrétariat doivent travailler de façon harmonieuse pour créer les conditions nécessaires à la sûreté et à la sécurité des contingents de maintien de la paix.

Une telle coordination est capitale pour définir des mandats clairs, réalistes et réalisables, appuyés par les ressources nécessaires, et assurer le succès des opérations de maintien de la paix. En outre, il existe un lien clair entre les capacités et la sûreté

et la sécurité du personnel de maintien de la paix civil et en tenue. À cet égard, l'efficacité de l'exécution des mandats dépend des ressources dont dispose le personnel de maintien de la paix civil et en tenue pour s'acquitter de ses responsabilités.

Enfin, l'Éthiopie reste déterminée à faire sa part et à collaborer avec divers partenaires pour nous préparer aux problèmes de paix et de sécurité mondiales et régionales présents et futurs. Plus tard dans l'année, nous coorganiserons une réunion ministérielle préparatoire relative au maintien de la paix, avec l'Indonésie et le Japon, qui portera plus précisément sur la formation et le renforcement des capacités. Nous espérons également que l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général donnera un nouvel élan au traitement des défis évolutifs qui se posent en matière de sûreté et de sécurité des soldats de la paix.

Annexe 31**Déclaration de la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix.

Le maintien de la paix des Nations Unies est de loin le plus important outil dont dispose la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'ONU déploie des soldats de la paix depuis plus de 70 ans. Plus de 4 000 soldats de la paix du monde entier ont fait l'ultime sacrifice au service de la paix, dans toutes les régions les plus difficiles du monde.

Le maintien de la paix des Nations Unies a évolué au cours des 70 années écoulées. Les situations touchant la paix et la sécurité évoluent plus rapidement que par le passé, influencées par l'essor des nouvelles technologies, l'intensité croissante des changements climatiques et l'internationalisation rapide des conflits locaux et régionaux. Les Casques bleus des Nations Unies opèrent dans des environnements politiques et de sécurité de plus en plus complexes. Dans certaines situations, il y a très peu de paix à maintenir. L'augmentation des pertes parmi le personnel de maintien de la paix montre à la fois combien les environnements de paix et de sécurité sont complexes et combien les opérations de paix des Nations Unies sont devenues dangereuses.

La communauté internationale et les communautés locales ont besoin que les opérations de paix des Nations Unies soient efficaces, si complexe que soit l'environnement et si risquées que soient les tâches. Les soldats de la paix sauvent des vies, ils empêchent que les tensions et les conflits au sein des communautés s'aggravent, et ils dégagent l'espace nécessaire pour l'aide humanitaire et la médiation politique. Pour accomplir tout cela, les soldats de la paix doivent être en sécurité. Cela suppose qu'ils se protègent eux-mêmes de multiples menaces en matière de sécurité, qu'ils protègent les communautés qu'ils servent et qu'ils protègent les travailleurs humanitaires et les autres agents qui travaillent dans l'espace créé par le maintien de la paix.

La vulnérabilité des soldats de la paix n'a jamais été mise en lumière avec autant de force que dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les soldats de la paix doivent être en mesure de se protéger eux-mêmes s'ils veulent servir les communautés et ménager des couloirs d'accès pour l'aide humanitaire et l'appui sanitaire. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'une préparation et de capacités multidimensionnelles.

L'initiative Action pour le maintien de la paix est un engagement partagé à rendre le maintien de la paix plus efficace. Les Fidji sont fières d'être un partenaire de l'initiative et résolues à la soutenir, de même que celle qui lui fait suite, Action pour le maintien de la paix Plus. Ces deux initiatives reconnaissent que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix jouent un rôle essentiel dans la manière dont ceux-ci s'acquittent de leurs tâches. Les Fidji se félicitent des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre d'Action pour le maintien de la paix. Toutes les parties prenantes peuvent faire davantage pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

L'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix passe par un plus grand engagement politique de la part de la communauté internationale pour appuyer les opérations de paix, accroître la responsabilité en matière de formation, améliorer la performance et l'équipement, et fournir un financement suffisant et prévisible. Tout cela requiert un suivi étroit.

Les Fidji souhaitent insister sur les points suivants.

L'ONU a pour responsabilité d'assurer la sûreté des soldats de la paix aux moyens de politiques pertinentes, d'une direction efficace et d'investissements dans les capacités. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont également responsables, dans la mesure où ils doivent veiller à ce que leurs soldats de la paix soient bien formés et équipés pour pouvoir s'acquitter efficacement de leurs tâches dans des environnements à haut risque et de plus en plus complexes. Il s'agit d'une responsabilité partagée.

Une solidarité et une mobilisation internationales et régionales sont nécessaires pour établir un climat politique qui soutienne les soldats de la paix et les opérations de paix même durant les périodes où leur efficacité peut être remise en question. Le maintien de la paix prend du temps, et l'ONU et la communauté internationale doivent être préparées à un effort de longue haleine. Les auteurs d'attaques directes contre des soldats de la paix devraient toujours être tenus de rendre des comptes et traduits en justice, et les États parties ont pour obligation particulière d'appuyer les efforts en ce sens. Les pays hôtes ont un rôle important à jouer pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix entre leurs frontières. Ils doivent être aidés en cela au niveau régional et par la communauté internationale, et cette aide doit s'étendre sur le moyen terme.

Les opérations de paix des Nations Unies requièrent un financement à moyen terme suffisant et, surtout, prévisible. Les États Membres ne peuvent pas indéfiniment demander aux soldats de la paix de faire plus avec moins. Avec le temps, cela aura une incidence néfaste sur les missions de terrain, y compris la sûreté, la sécurité et le bien-être des soldats de la paix.

Les soldats de la paix ont besoin du meilleur appui médical possible, étant donné qu'ils opèrent dans des environnements durs, austères et hostiles. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'investir davantage dans le niveau d'appui médical dont les missions disposent. Un appui médical d'urgence et permanent aux soldats de la paix doit être rapidement déployable. Les soins médicaux d'urgence sur site et une réduction du temps nécessaire pour transporter les victimes vers les hôpitaux de campagne les plus proches sont d'importantes considérations si nous voulons sauver des vies chez les soldats de la paix.

Pour être efficace, le maintien de la paix des Nations Unies doit tirer profit de la technologie. Des progrès notables ont été enregistrés, mais on peut faire plus pour généraliser le recours aux nouvelles technologies intelligentes dans toutes les opérations de paix. La technologie renforce et améliore le suivi, l'analyse de l'information et la sécurité.

Les Fidji déploient en permanence des soldats de la paix dans le monde entier depuis plus de 40 ans. Quelque 40 000 Fidjiens ont servi comme soldats de la paix des Nations Unies. Environ 70 soldats de la paix fidjiens ont fait le sacrifice ultime ; c'est une contribution énorme pour mon pays. Nous sommes fiers des services que nous rendons, et nous honorons fièrement la mémoire des Fidjiens tombés pour la paix dans le monde. Nous restons aussi déterminés que jamais à servir les Nations Unies par l'intermédiaire du maintien de la paix pour de nombreuses années encore.

Depuis 2018, les Fidji se sont lancées dans un plan d'action sur le maintien de la paix pour transformer de fond en comble la formation de leurs soldats de la paix. Nous avons sollicité l'assistance de nos voisins, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et renforcé nos relations avec la Chine, l'Inde, la Malaisie et les États-Unis d'Amérique. Nous leur sommes profondément reconnaissants de cet appui. Avec le soutien du Gouvernement australien, les Fidji sont en train de construire un centre spécialisé dans le maintien de la paix qui sera utilisé pour la formation de futurs soldats de

la paix aux Fidji. Nous entendons ouvrir ce centre à d'autres petits États insulaires du Pacifique, pour qu'ils puissent eux aussi participer aux opérations de paix des Nations Unies. Les Fidji continuent d'améliorer l'équipement de leurs soldats de la paix afin qu'ils soient à même d'opérer efficacement dans des conditions de sécurité très risquées.

Les Fidji réaffirment leur attachement au maintien de la paix des Nations Unies et à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Une fois de plus, je remercie vivement le Président du Conseil d'avoir convoqué cet important débat.

Annexe 32**Déclaration de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Cette année, comme les années précédentes, nous avons déjà été témoins d'un grand nombre d'attaques contre les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Elles sont terribles en termes de nombre et de niveau de violence, et par conséquent les soldats de la paix paient trop souvent le prix ultime. L'Allemagne condamne toutes les attaques contre des missions de maintien de la paix et souligne qu'elles peuvent constituer des crimes de guerre en droit international.

De fait, le présent débat public est la troisième manifestation en quelques semaines sur ce thème très important qui a une incidence notable sur la discussion concernant l'avenir du maintien de la paix : la sûreté et la sécurité de notre personnel de maintien de la paix civil et en tenue déployé à l'étranger pour instaurer et renforcer la paix et la sécurité au nom des Nations Unies.

Beaucoup d'aspects de la discussion d'aujourd'hui sont déjà pris en compte et mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix que le Secrétaire général Guterres a lancée il y a trois ans. Nous avons récemment célébré son anniversaire, et le Secrétariat l'a fait évoluer pour qu'elle devienne Action pour le maintien de la paix Plus. L'Allemagne est une fervente partisane de l'initiative et contribue à sa mise en œuvre par l'intermédiaire de diverses activités, tant au niveau bilatéral que dans le contexte des Nations Unies.

À ce propos, je souhaite me concentrer sur quatre aspects.

Premièrement, la technologie moderne peut changer la donne. L'Allemagne compte un vaste contingent au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), une des missions de maintien de la paix en cours les plus difficiles. L'Allemagne favorise la sûreté et la sécurité de tous les soldats de la paix déployés aux côtés ou à proximité du contingent allemand en offrant des capacités de pointe inégalées pour protéger tout le personnel de la Mission. Notre utilisation des technologies dernier cri ne se limite pas à la MINUSMA ; rester à l'avant-garde de la technologie est aussi une préoccupation essentielle de mon pays. L'Allemagne entretient un dialogue étroit et continu avec la Mission et le Secrétariat afin d'améliorer les capacités existantes en vue d'assurer la sûreté et la sécurité.

Deuxièmement, nous devons améliorer la formation et le renforcement des capacités. Nous reconnaissons les efforts déployés par l'ONU et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour améliorer la sûreté et la sécurité en renforçant la performance de leurs unités. Nous soutenons résolument ces efforts, y compris en dispensant une formation préalable au déploiement au personnel de police, civil et militaire et en dépêchant des équipes de formation mobiles auprès des pays fournisseurs de contingents intéressés. Pour éviter les doubles emplois et rationaliser les efforts bilatéraux, l'ONU a introduit le mécanisme de coordination souple, par lequel les offres des pays qui aident sont harmonisées avec les besoins des pays aidés. Nous croyons fermement dans la valeur de ce mécanisme et encourageons tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à en tirer pleinement parti, car il s'agit là d'un pas important pour améliorer les moyens et les capacités de tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

Troisièmement, nous devons renforcer le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Une paix durable ne peut être obtenue que si les femmes sont représentées pleinement, sur un pied d'égalité et de manière effective à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus de paix. Cela inclut leur participation

pleine, égale et véritable aux opérations de paix. En outre, il faut tenir compte des besoins particuliers des femmes dans toutes les phases de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des missions. En fin de compte, cela aura également pour effet d'améliorer la sûreté et la sécurité des missions et de leur personnel de maintien de la paix.

Enfin, nous devons fournir le meilleur appui médical disponible. Même si nous faisons tous notre maximum pour prévenir accidents et attaques, il s'en produit malgré tout et cela ne s'arrêtera pas. Il est donc de la plus haute importance de veiller à ce que les missions soient capables de fournir le meilleur appui médical à nos soldats de la paix à tout moment. Cela requiert à la fois des politiques efficaces de la part de l'ONU et des capacités sur mesure sur le terrain. Le service médical militaire allemand est bien connu pour sa très grande qualité, et nous continuerons de dispenser des formations, de partager notre expertise et de renforcer les capacités des États Membres et de leurs soldats de la paix.

Les États Membres et le Secrétariat font des efforts important pour progresser véritablement sur ces aspects et tous les autres mentionnés aujourd'hui. Néanmoins, l'Allemagne est convaincue qu'il faut faire plus pour traduire les engagements en mesures concrètes et faire baisser encore le nombre de morts. C'est pourquoi l'Allemagne participera au Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies qui a été créé il y a peu. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les premières réunions du Groupe et de contribuer à la discussion afin d'obtenir des résultats tangibles dans l'intérêt des soldats de la paix sur le terrain.

Annexe 33

Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Guatemala remercie la délégation de la République populaire de Chine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, d'avoir convoqué, par visioconférence, le présent débat public sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix ». Nous remercions également toutes les personnes qui ont fait des exposés et accueillons avec satisfaction la distribution de la note de cadrage (S/2021/432, annexe), qui contribuera aux délibérations durant ce débat public.

Le Guatemala accueille positivement toute initiative qui vise à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et à contribuer à l'amélioration des opérations de maintien de la paix, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et aux initiatives lancées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Le Guatemala profite de cette occasion pour réaffirmer sa position selon laquelle le Comité spécial est le principal forum chargé par l'Assemblée générale d'examiner et d'analyser toutes les questions relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a déjà adopté des résolutions à l'unanimité sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Celles-ci couvrent des domaines comme la formation, la santé, la technologie et les partenariats, y compris le renforcement des systèmes de formation, l'amélioration de la sécurité sanitaire et des capacités de secours, l'obligation faite aux missions de maintien de la paix d'améliorer la communication avec les pays hôtes, la consolidation de la confiance mutuelle, l'amélioration du niveau de technologie appliquée et l'engagement à prendre diverses mesures pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

En effet, la responsabilité principale de la sécurité et de la protection du personnel et des biens de maintien de la paix des Nations Unies incombe au gouvernement hôte. Cette responsabilité découle de la fonction inhérente du gouvernement qui consiste à maintenir l'ordre et à protéger les personnes et les biens dans sa juridiction, ainsi que de la responsabilité particulière consacrée par la Charte des Nations Unies. Le Guatemala reconnaît également l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les opérations de maintien de la paix, et le travail accompli par le Secrétariat pour adopter rapidement des mesures visant à ajuster l'action de l'Organisation pour atténuer les effets de la pandémie.

Le Guatemala constate avec une profonde préoccupation la fréquence croissante des attaques, y compris mortelles, contre les soldats de la paix. Ma délégation considère par conséquent que l'ONU et ses États Membres doivent améliorer leur aptitude à s'adapter aux besoins réels sur le terrain et prendre les mesures qui s'imposent pour opérer aussi sûrement que possible dans des environnements dangereux.

De même, les informations reçues des missions amènent à la conclusion que, dans bien des cas, la protection physique fait défaut – même dans les bases bien établies – et que les détecteurs, les portes, les murs et les bunkers dans les camps sont obsolètes, inadéquats et parfois inefficaces. Il est important d'améliorer l'équipement de protection du personnel de maintien de la paix en lui fournissant des gilets pare-balles et des casques, par exemple, pour remplacer le matériel arrivé à expiration.

Le Guatemala se félicite que le Conseil de sécurité ait demandé au Secrétariat de donner pour instruction à toutes les missions de maintien de la paix de fournir systématiquement des preuves à l'appui des violations des accords sur le statut des

forces, et aux chefs de ces missions d'utiliser ces informations pour contrôler et réduire les risques d'atteinte à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix, selon qu'il conviendra.

Il est crucial de continuer à s'efforcer d'améliorer l'appui médical opérationnel, notamment par l'établissement de normes médicales concrètes bien définies pour les opérations de maintien de la paix. Cela suppose de pallier le manque de moyens aériens, compte tenu de son impact direct sur l'aptitude à apporter une réponse médicale susceptible de fournir des soins de qualité, conformément au protocole 10-1-2, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pendant toute la durée de la mission, en particulier au moyen de l'évacuation des blessés et des malades.

Nous pensons que les règles d'engagement doivent toujours être révisées avant le déploiement des Casques bleus, afin qu'ils puissent exécuter le mandat sans mettre inutilement en péril leur sûreté et leur sécurité face aux nouvelles menaces.

Enfin, le Guatemala se félicite des divers efforts déployés par le Secrétariat afin d'accélérer le processus de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Ce processus est d'une importance particulière pour que l'Organisation puisse elle-même se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Guatemala salue également l'initiative prise par la délégation chinoise, de concert avec le Brésil, l'Indonésie et le Rwanda, de créer le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, qui constitue un espace important pour discuter de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix et les améliorer.

Annexe 34**Déclaration de M. Mohammad Kurniadi Koba, Chargé d'affaires de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pour commencer, je tiens à remercier la Chine d'avoir organisé le présent débat public sur le sujet crucial de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, qui est déployé pour sauver des vies et promouvoir la paix. L'environnement dans lequel il est déployé est devenue plus complexe et plus dangereux, aussi leur vie est constamment en danger. L'augmentation récente du nombre d'attaques contre le personnel de maintien de la paix montre à quel point l'environnement de maintien de la paix est dangereux.

La pandémie de coronavirus (COVID-19) a également aggravé les difficultés rencontrées par les missions et le personnel de maintien de la paix dans l'accomplissement de leur mandat. Nous saluons le travail que continue d'accomplir le personnel de maintien de la paix et le dévouement dont il continue de faire montre malgré cette situation difficile.

À cet égard, je voudrais partager les points suivants.

Premièrement, l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix est une responsabilité partagée par tous les acteurs du maintien de la paix. Bien que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies incombe au premier chef aux États hôtes, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent aussi jouer un rôle.

Nous disposons déjà d'un cadre politique solide, notamment la résolution 2518 (2020), le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. De plus, l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, lancée récemment, met l'accent sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, ce qui inclut de promouvoir l'application du principe de responsabilité à l'égard du personnel de maintien de la paix. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces cadres.

En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, l'Indonésie attache une grande importance à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix. Récemment, l'Indonésie, de concert avec le Brésil, la Chine et le Rwanda, a créé le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Ce groupe est un organe de concertation informel ayant pour but de soutenir les efforts visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Deuxièmement, il faut adopter une approche globale pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Cela suppose de veiller à ce que ce personnel soit correctement formé et bien équipé. Les formations préalables au déploiement et les formations en cours de mission sont essentielles pour préparer le personnel de maintien de la paix à s'acquitter plus efficacement des tâches qui lui sont confiées et pour améliorer sa sûreté et sa sécurité.

Les efforts visant à améliorer le renseignement et la capacité d'appréciation des situations, la communication stratégique et la participation des communautés, l'utilisation de la technologie et la prise en compte des risques professionnels et de sécurité sont tout aussi importants pour la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous rappelons qu'il faut appliquer et partager les nouvelles technologies afin d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Les missions doivent également être soutenues par des installations médicales adéquates, notamment pour l'évacuation des malades et des blessés. Il est donc essentiel que les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources financières suffisantes.

Conformément à la résolution 2538 (2020), une attention particulière doit également être accordée à la sûreté et à la sécurité des soldates de la paix, notamment en leur offrant un environnement sûr et propice.

Pour relever les défis liés à la pandémie de COVID-19, les missions de maintien de la paix doivent continuer de s'adapter. En tant que travailleurs de première ligne pour la paix et l'humanité, tout le personnel de maintien de la paix doit bénéficier d'un accès prioritaire aux vaccins. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'autres parties prenantes pour fournir des vaccins au personnel de maintien de la paix, et nous espérons que de nouvelles avancées seront réalisées en la matière.

Troisièmement, nous devons veiller à garantir l'application du principe de responsabilité à l'égard du personnel de maintien de la paix en traduisant en justice les auteurs de crimes perpétrés contre eux. De plus, il est essentiel d'ouvrir des enquêtes sur ces crimes et d'engager des poursuites contre leurs auteurs pour décourager de nouvelles attaques. Nous nous félicitons des progrès enregistrés à cet égard, mais nous demandons que l'on redouble d'efforts. Nous devons aider les États hôtes à renforcer leurs capacités à mener des enquêtes et à engager des poursuites, notamment au moyen d'un financement consacré aux activités relatives aux programmes. À cet égard, nous demandons au Groupe de travail chargé de la répression contre les crimes graves commis contre le personnel de maintien de la paix de poursuivre ses travaux et de faire régulièrement le point aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

Pour conclure, l'Indonésie souhaite réaffirmer son engagement ferme en faveur des efforts collectifs visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, qui consacre sa vie et fait des sacrifices pour défendre la cause de la paix. Sa sûreté et sa sécurité doivent rester notre priorité absolue.

Annexe 35**Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Italie remercie le Gouvernement de la République populaire de Chine d'avoir organisé ce débat public. Elle souscrit à la déclaration présentée par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Ronaldo Costa Filho, au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies (annexe 19) et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Samedi, nous célébrerons la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Les femmes et les hommes portant des casques bleus représentent l'épine dorsale de l'architecture mondiale de paix et de sécurité, et nous devons honorer leur sacrifice et leur dévouement.

Leur contribution est aujourd'hui plus cruciale que jamais, compte tenu des multiples menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et étant donné que la pandémie exacerbe les souffrances des personnes vivant dans des situations de conflit et continue de mettre à l'épreuve l'architecture mondiale du maintien de la paix.

Nous saluons le professionnalisme exemplaire dont le personnel de maintien de la paix fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches, et nous déplorons la perte de celles et ceux qui ont donné leur vie pour protéger la paix et la liberté dans des pays déchirés par un conflit. À ce jour, plus de 4 000 soldats de la paix ont été tués au combat : 52 cette année et plus de 1 000 depuis 2011. Nous devons inverser cette tendance inquiétante, et la communauté internationale dans son ensemble doit assumer la responsabilité qui lui incombe pour que le nombre de morts reste aussi bas que possible.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est primordial de fournir une formation et un équipement adéquats au personnel de maintien de la paix pour renforcer sa sûreté et sa sécurité et pour que les opérations de maintien de la paix respectent les normes de performance les plus élevées comme elles y sont tenues. La formation et le renforcement des capacités ne doivent pas être considérés comme des activités ponctuelles, mais plutôt comme des outils permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout au long du cycle de vie d'une mission. Les activités de formation doivent avoir lieu aussi bien avant qu'après le déploiement, et doivent être calibrées en fonction du contexte propre à chaque mission et adaptées aux exigences et menaces contemporaines.

Nous pensons qu'un dialogue constant entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, et entre ces derniers et leurs propres centres de formation, est essentiel afin de partager les données d'expérience et les pratiques exemplaires, développer des normes communes et échanger des informations sur les possibilités de formation dans différents domaines.

De plus, les partenariats sont indispensables dans le secteur de la formation. Par conséquent, nous soutenons les efforts visant à renforcer les synergies entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. En outre, en tant que membre de l'Union européenne, l'Italie se félicite de la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies à cette fin.

En tant que premier pays fournisseur de contingents ou de personnel de police du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, l'Italie estime que la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations civiles qu'il est

chargé de protéger est d'une importance absolue. Mon pays est fortement engagé dans la conception d'activités de formation, dans le cadre des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Ces dernières années, nos centres de formation militaire ont dispensé une formation spécialisée ou de renforcement des capacités à plus de 10 000 militaires et policiers provenant de plus d'une centaine de pays et de plusieurs organisations internationales. Nous sommes fiers de la coopération fructueuse établie entre le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilité de Vicence et le Département des opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies. Ces activités de formation ciblées sont devenues de plus en plus importantes à la lumière de l'utilisation croissante et indiscriminée des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, qui font peser de graves menaces sur les civils, les travailleurs humanitaires et le personnel de maintien de la paix dans les zones touchées par un conflit ou sortant d'un conflit.

Fournir au personnel de maintien de la paix un équipement adéquat est tout aussi important que le former. Les missions de maintien de la paix doivent pouvoir s'adapter de manière proactive aux multiples défis posés par les nouvelles technologies et y faire face. Même si la technologie peut être une arme à double tranchant, elle est indispensable pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. L'utilisation de drones dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, laquelle a effectivement et efficacement amélioré la collecte d'informations et fourni une meilleure connaissance de la situation au personnel de maintien de la paix de la Mission, est un rappel clair des avantages concrets qu'apportent la technologie et des équipements de pointe. C'est dans cet esprit que l'Italie s'engage régulièrement à fournir au Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies des unités et des moyens tout aussi utiles, telles des unités de manœuvre, en plus d'un ensemble de compétences spécialisées et de facilitateurs, et des hélicoptères utilitaires.

Enfin, et surtout, étant donné qu'elles constituent un outil essentiel pour la paix et la sécurité mondiales, les missions de maintien de la paix doivent bénéficier d'un financement suffisant, prévisible et durable. L'Italie, qui est le septième plus grand contributeur au budget du maintien de la paix, continuera de jouer son rôle à cet égard, dans l'intérêt de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de l'exécution de ses mandats.

Annexe 36**Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la présidence chinoise d'avoir convoqué l'important débat public d'aujourd'hui. D'emblée, je voudrais rendre hommage au personnel de maintien de la paix qui a fait le sacrifice ultime dans l'accomplissement de sa mission.

Assurer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix revêt une importance prioritaire pour le Japon. Je voudrais insister sur trois points spécifiques aujourd'hui : le renseignement, la surveillance et la reconnaissance ; la lutte contre les engins explosifs improvisés ; et les capacités médicales.

S'agissant des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, si nous voulons améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, il faut améliorer la capacité d'appréciation des situations des opérations de paix des Nations Unies en utilisant des technologies de renseignement, de surveillance et de reconnaissance innovantes ainsi qu'une analyse et une planification intégrées. Nous nous félicitons que le Secrétariat s'emploie à adopter des équipements et des systèmes haut de gamme utilisant des technologies émergentes grâce à des partenariats avec les États Membres. Nous encourageons également le Secrétariat à continuer d'institutionnaliser l'analyse et la planification intégrées, notamment par la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

En ce qui concerne la lutte contre les engins explosifs improvisés, ceux-ci font peser une grave menace sur plusieurs opérations de paix des Nations Unies, notamment au Mali, en Somalie et en République démocratique du Congo. Une formation et un renforcement des capacités adéquats en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions doivent être fournis aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi qu'aux autorités de l'État hôte. À cet égard, nous apprécions grandement le rôle du Service de la lutte antimines de l'ONU.

Pour ce qui est des capacités médicales, il est essentiel d'améliorer celles des missions sur le terrain. Nous demandons instamment au Secrétariat de continuer d'organiser et de mettre au point des cours de formation médicale pertinents, de maintenir les procédures appropriées pour l'évacuation médicale et sanitaire, et de mettre l'expertise médicale nécessaire à la disposition des opérations de paix via le système de télémédecine, conformément au protocole « 10-1-2 ». En outre, nous encourageons les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à s'assurer que leur personnel de maintien de la paix a suivi les cours de formation pertinents et est équipé des trousseaux médicaux nécessaires.

Pour appuyer les efforts des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et du Secrétariat dans ces domaines, le Japon a récemment versé une contribution de 2,8 millions de dollars aux programmes de formation et de renforcement des capacités de l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix, ainsi qu'au projet de télémédecine des Nations Unies dans le cadre du Programme de partenariat triangulaire.

Le Japon a également décidé de verser plus de 4 millions de dollars au Service de lutte antimines de l'ONU pour renforcer les capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs de la Police somalienne afin d'offrir un environnement plus sûr aux opérations de paix de l'Union africaine et de l'ONU ainsi qu'au peuple somalien. Le Japon est prêt à poursuivre ses efforts visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Annexe 37**Déclaration de la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite la Mission permanente de la Chine de mettre l'accent sur la nécessité d'adopter des mesures urgentes pour assurer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, qui contribuent à la paix et à la sécurité dans le monde. C'est tragique de voir que depuis janvier, jusqu'à 52 membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ont été tués, en plus des milliers tués au fil des ans. Le Kazakhstan honore leur mémoire pour le noble sacrifice consenti au service de la paix.

Le Kazakhstan soutient les efforts déployés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le Kazakhstan a en particulier soutenu l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ma délégation approuve pleinement les priorités formulées dans l'Action pour le maintien de la paix pour la période 2021-2023, ainsi que les trois résolutions ultérieures du Conseil – les résolutions 2436 (2018), 2518 (2020) et 2538 (2020) – qui indiquent la voie à suivre. À cet égard, ma délégation propose quelques recommandations clefs à prendre en considération s'agissant du maintien de la paix dans les zones de conflit, qui présentent aujourd'hui de multiples dangers auxquels il faut faire face.

L'initiative Action pour le maintien de la paix et ces trois résolutions doivent être mises en œuvre dans le cadre des réformes du Secrétaire général dans les domaines de la gestion et du développement, afin de garantir une coopération opérationnelle accrue au sein du système des Nations Unies et de ses missions de maintien de la paix. Par conséquent, il est impératif que la direction, l'administration, la logistique et la prise de décisions soient rationalisées pour une action rapide.

Nous devons repenser les mandats réalisables, la taille de la mission, les capacités requises, les procédures opérationnelles, la sécurité de la base de la mission et la formation avant déploiement et en cours de mission pour les soldats qui sont aux prises avec des groupes armés, des terroristes, la criminalité organisée et l'exploitation politique et criminelle, entre autres menaces.

Les actes de violence sont commis dans un contexte marqué par le niveau élevé de risque sanitaire associé à la pandémie de maladie à coronavirus. Par conséquent, pour réduire le nombre de décès, il faut des mesures de secours adéquates, des experts formés, des fournitures disponibles immédiatement, des équipements de protection individuelle, des ambulances et des hôpitaux de niveau I pour les traumatismes sévères et les urgences potentiellement mortelles, ainsi que pour les états chroniques. De plus, des installations d'évacuation médicale rapide sont indispensables.

Les environnements à très haut risque exigent des systèmes d'alerte précoce de pointe, des campagnes de sensibilisation et d'information, la collecte de renseignements et une coordination entre les missions sur le terrain, le Siège, les pays fournisseurs de contingents, les organisations régionales et les pays hôtes.

Il est essentiel de renforcer les missions de maintien de la paix en leur fournissant des technologies et des moyens adéquats pour contrer la violence des insurgés, notamment des véhicules adaptés aux terrains difficiles, des capacités de vision nocturne, et des uniformes et kits spéciaux. Le personnel de maintien de la paix doit être préparé à agir dans des environnements peu familiers de la jungle et à faire face aux tactiques de guérilla, aux engins explosifs improvisés et aux attentats-suicides à la bombe.

La formation doit être dispensée et la réforme du secteur de la sécurité effectuée dans le cadre d'accords clairement établis et d'une acceptation de la responsabilité de protéger le personnel des Nations Unies et les citoyens, pour que les forces militaires et de police et l'appareil de sécurité nationale du pays hôte soient prêts. En outre, davantage de femmes doivent être recrutées dans les composantes militaires, policières et civiles des missions pour une meilleure prévention des conflits à tous les niveaux.

Il faut garantir un financement prévisible à long terme pour l'ensemble des aspects sécuritaires, politiques, militaires et humanitaires. Dans le même temps, nous devons renforcer le lien entre sécurité et développement pour accroître et pérenniser la stabilité dans le pays hôte, en réduisant la pauvreté, en créant des emplois et en mettant en place des services de santé et de protection sociale.

Le Kazakhstan considère le maintien de la paix comme une composante importante de sa politique de renforcement de la sécurité internationale et régionale. En tant que premier pays d'Asie centrale – et deuxième parmi les pays post-soviétiques – à le faire, le Kazakhstan déploie, depuis 2018, des unités de maintien de la paix comprenant plus de 500 soldats de la paix, dont une femme officier d'état-major, auprès de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous exprimons notre gratitude au Secrétariat de l'ONU et à l'Inde pour avoir soutenu nos initiatives de maintien de la paix, en particulier le codéploiement sans précédent effectué dans le cadre de la FINUL. Nous continuerons de déployer des unités plus importantes avec le soutien d'autres pays partenaires et de travailler sur un éventuel déploiement indépendant à l'avenir.

En outre, étant l'un des plus jeunes pays fournisseurs de contingents, le Kazakhstan a envoyé un total de 33 hommes et femmes en tant qu'observateurs militaires à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Grâce à notre contribution et à notre expérience, nous avons pu prouver que la formation compétente des troupes avant leur déploiement, le renforcement de leur force morale et psychologique, l'application de normes strictes d'évaluation de la performance, ainsi que la coordination des rotations, sont quelques-uns des principaux moyens permettant de protéger les soldats de la paix.

Pour s'assurer que ses troupes sont suffisamment qualifiées, le Kazakhstan a créé KAZCENT, notre Centre de formation du Partenariat pour la paix, qui a été conçu dans le respect des normes internationales et pour dispenser des cours certifiés par les Nations Unies. Le pays continuera de contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en envoyant les unités spécialisées dans le maintien de la paix qui ont été promises au Système de préparation des moyens de maintien de la paix. En tant qu'allié solide et grand défenseur des Nations Unies, le Kazakhstan est profondément attaché aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration avec l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble pour soutenir les efforts communs visant à maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Annexe 38**Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous félicitons la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et nous remercions le Viet Nam pour sa présidence fructueuse durant le mois d'avril.

Les opérations de maintien de la paix continuent de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Elles représentent un outil indispensable de la communauté internationale pour atténuer les crises régionales et enrayer l'évolution des tensions en des guerres.

Compte tenu des multiples défis auxquels est confronté le personnel de maintien de la paix, il est très important d'assurer et d'améliorer constamment sa sûreté et sa sécurité. Les menaces et les dangers sont nombreux, et pour y faire face le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les contributeurs financiers et les pays hôtes doivent fournir des efforts concertés.

L'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix prend différentes formes, notamment le renforcement des capacités par la formation et la fourniture d'équipements et d'autres moyens en vue d'améliorer la sensibilisation et la préparation des forces à faire face aux défis résultant de situations complexes et d'environnements dangereux, qu'ils soient d'origine humaine ou naturelle. En outre, la formation et le renforcement des capacités du personnel de maintien de la paix avant et pendant son déploiement jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de sa sûreté et de sa sécurité.

Le personnel de maintien de la paix a continué de travailler malgré les problèmes croissants de sécurité auxquels il fait face sur plusieurs terrains, et, récemment, malgré la menace sanitaire que représente la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les incidences de la COVID-19 sur la sécurité du personnel de maintien de la paix restent un sujet de préoccupation pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous félicitons le Secrétariat pour les mesures qu'il a prises dans le cadre de la protection du personnel de maintien de la paix contre la COVID-19 et pour le traitement des membres de personnel qui ont été infectés. Ces mesures ont permis de limiter considérablement le nombre de décès et la contagion au sein du personnel et des communautés hôtes. Nous rendons hommage à la mémoire des membres du personnel de maintien de la paix, en tenue ou en civil, qui ont perdu la vie à cause de la COVID-19 pendant leur service. Le Liban rend également hommage à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie sur le terrain, se félicite des efforts qui ont contribué à la diminution continue du nombre de décès et condamne toutes les attaques contre le personnel de maintien de la paix. Nous rappelons que même un seul décès, c'est déjà bien trop.

L'explosion qui a frappé Beyrouth le 4 août dernier a fait des ravages sur l'un des navires du Force opérationnelle navale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et a attesté de l'état de préparation de la mission en cas d'urgence. Au total, 23 soldats de la paix de la FINUL originaires du Bangladesh ont été admis dans les hôpitaux à la suite de l'explosion. La réponse de la FINUL à la crise a été une preuve de son niveau élevé de préparation, qui a été précieux pour l'évacuation rapide et le traitement médical de membres du personnel blessés.

En tant que pays accueillant du personnel de maintien de la paix, le Liban s'engage à garantir la sûreté et la sécurité de la FINUL dans son ensemble. Le Liban s'engage également à respecter la résolution 2518 (2020), sur le renforcement des capacités et la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Le Liban condamne toutes les attaques contre le personnel de la FINUL, et les autorités libanaises agiront rapidement pour en traduire les auteurs en justice.

La relation entre la FINUL et les autorités libanaises est très forte, et le Liban souhaite la renforcer davantage par des programmes de renforcement des capacités et une coopération et une coordination continues sur le terrain. Le Liban est extrêmement reconnaissant à la direction et au personnel de la FINUL de leur dévouement sans faille, et il se félicite de la coopération solide et continue qui existe entre la FINUL et les autorités libanaises. Nous tenons également à remercier les pays fournisseurs de contingents pour leur soutien de longue date et leur engagement indéfectible, en particulier pendant cette période difficile que traverse le Liban. Enfin, le Liban réaffirme sa ferme volonté d'appliquer la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL.

Annexe 39**Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les opérations de maintien de la paix restent l'une des composantes essentielles de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui encore, les Casques bleus sont reconnus dans le monde entier comme le symbole de l'Organisation.

Au fil des ans, la nature des opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'a cessé d'évoluer. En effet, elles sont devenues plus complexes et plus difficiles. Pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'adapter aux défis qui émergent.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a grandement éprouvé la détermination et la robustesse des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain. Nous pouvons certainement tous tirer des enseignements de la façon dont les opérations de maintien de la paix se sont comportées dans une situation de pandémie.

La sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix sont indispensables à l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le débat d'aujourd'hui arrive ainsi à point nommé, au moment où nous nous employons à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans le monde.

La Malaisie estime que, dans la recherche des moyens d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, il doit y avoir des échanges constants entre toutes les parties prenantes concernées par la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. C'est pourquoi la Malaisie est ravie de faire partie du Groupe des amis de la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, qui a été créé récemment.

La Malaisie estime que nous avons tiré quelques enseignements importants de la pandémie de COVID-19.

Tout d'abord, pour être efficace, le personnel de maintien de la paix doit être suffisamment protégé pour s'acquitter efficacement de son mandat. Dans un tel contexte, il doit être doté des outils nécessaires, tels que des équipements de protection adéquats, notamment des masques, des gants et des écrans faciaux. En tant qu'agents de première ligne, ceux qui sont déjà sur le terrain doivent tous être vaccinés en priorité. Nous devons également veiller à ce que les nouveaux membres du personnel de maintien de la paix soient complètement vaccinés avant leur déploiement.

Deuxièmement, la pandémie met également en évidence l'importance de la formation. Le personnel de maintien de la paix doit être suffisamment bien formé pour opérer dans une situation de pandémie. Il doit posséder les compétences nécessaires pour interagir avec les parties prenantes tout en respectant les protocoles de sécurité et les mesures de distanciation physique. Il doit également être formé à la gestion des problèmes de santé mentale.

De plus, il importe que le personnel de maintien de la paix continue de recevoir une formation ciblée et continue dans les domaines traditionnels du maintien de la paix. Une formation adéquate et adaptée aux réalités, avec l'aide des Nations Unies, est nécessaire, notamment dans des domaines tels que l'élaboration des supports de formation pertinents, la formation préalable au déploiement, la lutte contre les engins explosifs improvisés, la santé et les premiers secours.

Troisièmement, la pandémie nous apprend qu'il faut réagir plus rapidement et de manière plus sûre. Dans ce contexte, le personnel de maintien de la paix doit pouvoir s'appuyer sur les nouvelles technologies pour recueillir des informations

vitales dans les zones d'opération. Avec une meilleure appréciation de la situation sur le terrain, nous pourrions considérablement améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, renforcer l'appui apporté sur le terrain et faciliter une meilleure exécution des mandats quant au fond.

Les membres malaisiens – hommes et femmes – du personnel de maintien de la paix sont déployés dans le monde dans quatre opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mon pays est fier de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales et y reste attaché.

Je tiens à conclure en réaffirmant le soutien total de la Malaisie et sa volonté de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour que nos opérations de maintien de la paix soient plus adaptées à leurs objectifs.

Annexe 40**Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions la présidence de l'organisation opportune de ce débat public, qui porte sur l'un des piliers de l'Organisation des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et continuent de faire partie intégrante de l'action multilatérale. Il nous incombe de combler les lacunes qui subsistent dans les opérations de maintien de la paix, et cela vaut également pour la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Nous demeurons préoccupés par les problèmes croissants auxquels le personnel de maintien de la paix se heurte dans l'accomplissement de son mandat. L'augmentation des attaques contre ce personnel est inquiétante et nous a amenés à repenser les outils nécessaires pour atténuer ces difficultés. Les opérations de maintien de la paix ont dû s'adapter aux nouvelles réalités que sont les attaques terroristes, les engins explosifs improvisés, les changements climatiques et l'utilisation de nouvelles technologies afin de garantir non seulement l'exécution de leurs mandats, mais aussi la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a aussi créé de nouvelles difficultés, et la campagne de vaccination du personnel de maintien de la paix sur le terrain contribuera à atténuer les pires effets de la pandémie et à garantir la continuité des opérations.

La sûreté et la sécurité permanentes du personnel de maintien de la paix exigent non seulement fois qu'un travail préparatoire important soit fait avant le déploiement, mais également que les outils, le matériel et les stratégies nécessaires soient disponibles pendant les opérations proprement dites. Il s'agit notamment d'utiliser les nouvelles technologies, de fournir des équipements modernes et d'évaluer les normes des missions afin qu'elles puissent relever de nouveaux défis. La formation continue est également indispensable pour garantir l'application de nouvelles normes à tous les niveaux. La relation entre les communautés hôtes et la mission de maintien de la paix est un autre élément crucial.

Nous nous félicitons des résultats obtenus dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général, puisque la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix y constituent un élément essentiel. Des résultats positifs ont été enregistrés quant à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Nous espérons que cela sera également le cas avec la nouvelle initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Les orientations politiques restent importantes et constituent une condition préalable à l'exécution de tout mandat approuvé par les Nations Unies. Une action efficace et l'application concrète de la résolution 2518 (2020), sur la sûreté et la sécurité du personnel de la paix, demeurent essentielles. Cette résolution comprend quelques mesures indispensables pour garantir la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment les responsabilités des pays hôtes, l'importance d'initier rapidement des enquêtes et des poursuites sur les attaques contre le personnel de maintien de la paix, le renforcement des capacités des missions pour faire face aux menaces émergentes et la création d'environnements de travail qui tiennent compte des questions de genre. Elle met également en évidence la complexité de la tâche consistant à garantir la sécurité du personnel de maintien de la paix et à relever le défi des nouvelles menaces. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix joue un rôle important en fournissant des orientations politiques, et la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix figurent systématiquement comme un pilier important dans ses rapports annuels.

Faire le point sur les besoins des opérations de maintien de la paix et procéder à une analyse approfondie des nouvelles menaces pesant sur l'exécution des mandats de maintien de la paix est un travail important que nous devons encourager et soutenir. Un autre élément tout aussi indispensable, c'est un dynamisme continu entre le système des Nations Unies, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autres parties prenantes. C'est la seule façon de garantir que les missions de maintien de la paix parviennent à s'acquitter de leur mandat et à garantir la sécurité du personnel de maintien de la paix. Le renforcement des capacités nécessaires pour lutter contre les menaces émergentes, telles que l'utilisation d'engins explosifs improvisés et la pandémie de COVID-19, en est un bon exemple, car il nécessite des efforts concertés de la part de tous les acteurs. La fourniture du matériel, le renforcement des capacités, le renouvellement des stratégies et la maîtrise des nouvelles technologies ne peuvent se faire qu'au moyen d'efforts déployés à l'échelle du système qui font de la sûreté et de la sécurité de tout le personnel de maintien de la paix et des missions qu'ils représentent une question prioritaire.

Malte reste déterminée à soutenir toutes les opérations de maintien de la paix et toutes les mesures qui contribuent à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Annexe 41**Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je tiens tout d'abord à remercier la Chine pour l'organisation de ce débat public du Conseil de sécurité sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix et pour son leadership sur cette thématique prioritaire pour le Maroc. Je remercie également les différents intervenants pour leurs efforts visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel déployé.

En tant que contributeur majeur aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Maroc accorde naturellement une importance particulière au renforcement de la sûreté et de la sécurité des troupes qu'il déploie, d'autant plus que nous continuons de faire l'objet d'attaques malicieuses dans nos différents théâtres d'engagement. La dernière victime que nous avons déplorée est tombée en janvier 2020 ; c'était un caporal-chef dont le convoi a été attaqué par un groupe armé en République centrafricaine.

Le maintien de la paix, en constante évolution, a connu une hausse significative des risques, avec notamment la banalisation des attaques asymétriques visant les Casques bleus, la lutte contre le terrorisme dans certaines zones de mission ou encore des campagnes de désinformation visant à porter à l'image de l'ONU. Pour y faire face, une mobilisation robuste et continue est nécessaire.

À cet égard, j'aimerais saluer les efforts du Secrétariat, sous le leadership du Secrétaire général, pour tous ses efforts, notamment le lancement du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, ou encore l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui accorde une importance particulière à ce défi.

Le Maroc salue également la célérité avec laquelle des mesures concrètes ont été appliquées pour lutter contre la pandémie de COVID-19, sauvant ainsi des milliers de vies, y compris parmi les populations locales. La campagne de vaccination du personnel en uniforme qui est en cours est un autre exemple d'actions concrètes prises par le Secrétariat, avec le soutien des États Membres, pour améliorer la sûreté et la sécurité des Casques bleus.

Nous sommes conscients que l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel est une responsabilité partagée entre l'ensemble des acteurs du maintien de la paix, d'où l'importance du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34), qui formule chaque année des recommandations concrètes, y compris sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel. De plus, il rassemble l'ensemble des acteurs clés, à savoir les fournisseurs de contingents, les membres du Conseil de sécurité et contributeurs financiers, avec la participation de représentants du Secrétariat.

Par ailleurs, cette amélioration dépend d'une multitude de facteurs, énumérés en détail dans le dernier projet de rapport du Comité des 34 (A/AC.121/2021/L.3) ou encore dans la résolution 2518 (2020), adoptée en 2020. Sur la base des documents précités et de son expérience dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Maroc aimerait partager les recommandations et observations suivantes.

La nature des mandats a un impact significatif sur la sûreté et la sécurité de nos troupes. Pour être performantes et en sécurité, elles ont besoin d'orientations claires, mais aussi de mandats réalistes, appuyés par des ressources humaines et financières adéquates.

L'amélioration des capacités médicales ainsi que des procédures d'évacuation médicale doit être une priorité. Il est malheureux que nos Casques bleus ne bénéficient toujours pas d'installations médicales suffisantes et qui soient accessibles.

Une formation appropriée, ciblée sur les besoins spécifiques de chaque opération est essentielle. La formation préalable au déploiement doit être complétée par une formation en mission et du matériel de formation mis à jour. Le Maroc est activement engagé avec le Secrétariat dans la mise à jour et le développement de divers matériels de formation. Et dans le cadre du Programme de partenariat triangulaire, le Maroc a accueilli plusieurs ateliers et sessions de formation, ciblant principalement les pays francophones qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

La lutte contre l'impunité des auteurs d'attaques contre l'ONU est également un aspect clef. Il est primordial que les pays hôtes poursuivent en justice les responsables de ces crimes. Dans certaines situations de conflit, et à la demande du pays hôte, l'ONU peut être appelée à soutenir le renforcement des institutions de l'État. Le soutien apporté aux autorités centrafricaines est un bon exemple de bonnes pratiques.

Enfin, un autre aspect qui n'est pas souvent mentionné, est l'importance de « gagner les cœurs et les esprits » de la population que nous avons pour mandat de protéger. Cela est d'autant plus important à l'heure où l'utilisation accru des réseaux sociaux facilite la propagation de campagnes de désinformation. Ces campagnes visent l'ensemble du personnel de l'ONU, ce que nous condamnons fermement. Par ailleurs, les projets à impact rapide mis en œuvre par des contingents, visant à améliorer les conditions de vie des populations, permettent aux soldats d'être mieux acceptés par les populations locales.

Pour conclure, le Maroc aimerait rendre un hommage appuyé à toutes celles et à tous ceux qui ont fait l'ultime sacrifice au nom de la paix, en servant sous la bannière des Nations Unies. Malgré les risques et les difficultés, le Maroc reste pleinement engagé à soutenir le maintien de la paix des Nations Unies, qui demeure souvent le seul rempart face aux conséquences désastreuses des conflits

Annexe 42**Déclaration de M. Amrit Bahadur Rai, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier la République populaire de Chine, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix ».

Les opérations de maintien de la paix sont l'outil de gestion des conflits le plus visible dont disposent les Nations Unies. Au fil des ans, elles se sont transformées en une entreprise mondiale multidimensionnelle. Leur mandat s'est élargi, passant de la supervision des cessez-le-feu à la protection des civils, à la participation des communautés et à la promotion d'une solution politique. Les Casques bleus des Nations Unies ont continué de consolider et de maintenir la paix dans des situations de conflit dans différentes régions.

Les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix sont de plus en plus nombreuses dans le monde d'aujourd'hui. Au-delà des menaces malicieuses, le personnel de maintien de la paix est également exposé aux accidents et aux risques sanitaires. La pandémie actuelle exacerbe les fragilités préexistantes que connaissent les Casques bleus.

La sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies sont essentielles à l'exécution de son mandat. Nous constatons malheureusement que le personnel de maintien de la paix est ciblé et attaqué de manière asymétrique. Nos responsabilités communes consistent à protéger les Casques bleus opérant dans des environnements instables et de conflit actif.

En tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Népal apprécie les efforts fournis pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, notamment par l'entremise de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Cependant, nous devons reconnaître qu'il existe des lacunes, et nous devons les combler en prenant en compte les questions de sûreté et de sécurité à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre, de l'établissement de rapports et de l'analyse.

Nous ne devons pas considérer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix comme un programme autonome. Le mandat de la mission, la gestion, les technologies disponibles, les installations médicales et le leadership y sont tous intrinsèquement liés. Par conséquent, une approche axée sur la sûreté et la sécurité dans la prise de décision stratégique est essentielle pour atteindre les objectifs d'une mission. Cela nécessite une cohérence et une coopération à l'échelle du système entre le Conseil de sécurité, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les autres départements concernés, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays hôtes.

De nos jours, les missions de maintien de la paix ont pour mandat de mener des activités sensibles, notamment la protection des civils et la promotion des droits de l'homme. Pour cela, l'appréciation des situations et le renseignement sont des éléments indispensables permettant d'évaluer les menaces et d'élaborer des stratégies de réponse. Les missions doivent être dotées de ressources suffisantes pour que le personnel de maintien de la paix soit toujours au niveau de sa tâche.

Les actes malveillants commis contre le personnel de maintien de la paix sont intolérables. Les auteurs d'attaques contre ce personnel des Nations Unies doivent

répondre de leurs actes en vertu du droit international. Les mesures juridiques et politiques appropriées doivent être prises.

La courbe des décès liés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies nous rappelle sans cesse que nos efforts pour assurer la sécurité des soldats de la paix ne sont pas suffisants. Des membres du personnel de maintien de la paix ont perdu la vie en raison d'actes hostiles, d'accidents et de maladies, entre autres.

Nous saluons les efforts fournis par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour vacciner le personnel militaire et de police contre la maladie à coronavirus. En plus de la vaccination, on doit continuer de mettre en place des mesures de sécurité adéquates. À cet égard, le Népal s'engage à vacciner tous ses soldats avant leur déploiement dans des missions.

Cette pandémie prouve une fois de plus qu'il faut accorder l'attention voulue à la sécurité sanitaire du personnel de maintien de la paix. Il faut garantir au personnel de maintien de la paix des services de santé adéquats dotés de capacités suffisantes en traumatologie, pour les évacuations d'urgence et en matière de nutrition et d'assainissement. Dans le même temps, des stratégies d'intervention sanitaire d'urgence doivent être mises en place pour faire face à la pandémie.

Le maintien de la paix des Nations Unies est un espoir pour la paix et la sécurité dans le monde. Son mandat et ses objectifs resteront lettre morte si la sûreté et la sécurité des Casques bleus ne sont pas préservées. Nos efforts collectifs doivent viser à atténuer les risques et à permettre aux soldats et aux soldates de la paix de travailler dans un environnement sûr et sécurisé, avec un moral au beau fixe.

Enfin, les missions de maintien de la paix doivent être globalement renforcées afin de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix pour qu'il puisse préserver la paix sur le terrain et exécuter les mandats donnés aux missions. Le Népal reste déterminé à continuer de contribuer aux objectifs nobles des opérations de paix des Nations Unies.

Annexe 43**Déclaration de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions la Chine d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. La sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix est une question de grande importance. C'est donc avec plaisir que constatons qu'elle figure à l'ordre du jour.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe pleinement à la déclaration commune présentée au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies (annexe 19).

Les opérations de maintien de la paix sont un instrument efficace pour préserver la paix et la sécurité internationales. Cependant, au cours des 70 dernières années, les conditions de travail des Casques bleus des Nations Unies ont considérablement changé. L'intensité et la complexité des conflits se sont accrues, et divers facteurs de sécurité font peser des menaces sur leur sûreté et leur sécurité.

Le Royaume des Pays-Bas exprime sa reconnaissance à tous les soldats de la paix qui ont été et continuent d'être déployés pour maintenir la paix. Leur sûreté et leur sécurité sont une responsabilité partagée de la communauté internationale, car sans eux, les opérations ne peuvent être menées à bien et ne pourraient pas l'être. C'est pour cette raison qu'il est primordial d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. En outre, une sûreté et une sécurité accrues se traduiront par une plus grande efficacité et une meilleure performance des opérations de maintien de la paix quant à l'exécution des activités mandatées par la mission, telles que la protection des civils.

Par conséquent, le Royaume des Pays-Bas note avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général, par l'entremise de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, pour, entre autres choses, donner un nouvel élan à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix. Dans la présente déclaration, nous souhaitons insister sur trois domaines d'action que le Royaume des Pays-Bas estime indispensables pour accroître la sûreté et la sécurité des soldats et des soldates de la paix.

Tout d'abord, s'agissant de la technologie et d'une meilleure appréciation de la situation, dans votre note de cadrage particulièrement utile (S/2021/432, annexe), Monsieur le Président, il est souligné qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'alerte rapide et de réaction d'urgence des missions. En outre, il y est indiqué que les nouvelles technologies peuvent avoir une incidence considérable sur la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous partageons entièrement cet avis et nous pensons qu'une augmentation des capacités et des instruments de collecte de données, d'analyses intégrées et de diffusion de l'information pourrait constituer une grande avancée quant à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Des technologies telles que l'exploitation de mégadonnées tirées des émissions de radio et le système géospatial d'appréciation de la situation permettent aux missions d'améliorer leur perception de la situation et de développer des activités sur la base des données. La collecte et l'analyse de données et d'informations, qui débouchent sur le renseignement aux fins du maintien de la paix, permettent de mener des opérations fondées sur l'information qui amélioreront la sûreté et la sécurité ainsi que la performance des missions. Ces dernières années, le Secrétariat élabore des politiques importantes sur les questions relatives au renseignement aux fins du maintien de la paix et à la collecte et l'analyse d'informations, auxquelles

le Royaume des Pays-Bas est heureux de contribuer. Une intégration plus poussée de ces politiques dans la formation préalable au déploiement permettrait de mieux développer les opérations de maintien de la paix axées sur l'information.

Deuxièmement, s'agissant de l'amélioration des capacités et des mentalités au moyen d'une formation pertinente avant le déploiement et d'une formation spécialisée, une formation et un renforcement des capacités appropriés et ciblés constituent un moyen efficace de garantir que les soldats de la paix sont correctement formés et équipés pour assurer leur propre sécurité. Nous constatons avec satisfaction que le Secrétaire général a inclus cet élément dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, en rappelant la nécessité d'une formation spécialisée dans le domaine de l'atténuation de la menace posée par les engins explosifs improvisés (EEI) et de la formation à la lutte contre les EEI. En outre, une formation sur les premiers secours, le renseignement aux fins du maintien de la paix et les questions relatives aux risques auxquels s'expose le personnel selon son sexe ou son genre sont tout aussi importants. Les Pays-Bas ont récemment contribué à ces multiples formations spécialisées en mettant au point l'application du Programme de formation aux gestes élémentaires de survie et l'application de l'Organisation des Nations Unies pour la riposte à la COVID-19.

Nous souhaitons également rappeler la pertinence continue du mécanisme de coordination souple élaboré par le Secrétariat. Ce mécanisme permet d'organiser et de faire correspondre l'offre à la demande de formation. Le Royaume des Pays-Bas est fier d'être membre du groupe central de ce mécanisme et encourage tous les États Membres à l'utiliser à leur avantage.

Troisièmement, pour ce qui est de la planification intégrée, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, le Secrétaire général reconnaît qu'une intégration inadéquate compromet nos objectifs politiques, les efforts fournis en matière de protection et les initiatives visant à améliorer la sûreté, la sécurité et les performances du personnel de maintien de la paix. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est une étape importante vers une meilleure intégration, mais il faut redoubler d'efforts pour améliorer la planification intégrée et la communication entre la partie civile et la partie en tenue. Le Royaume des Pays-Bas est disposé à participer aux discussions sur la manière d'y parvenir et facilitera la poursuite du débat sur le sujet à la conférence préparatoire qu'il organise avec le Pakistan les 25 et 26 octobre. Nous apprécierions beaucoup la participation de tous les États Membres.

Enfin, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID) – 19) montre clairement la fragilité et le caractère indispensable d'une bonne santé. Il est irréfutable qu'une préparation médicale élémentaire, des évacuations sanitaires primaires et secondaires, ainsi que la fourniture de services médicaux et hospitaliers à tous les niveaux sont fondamentales pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous nous félicitons de l'amélioration réalisée dans le domaine de la santé et du soutien médical au fil des ans et nous pensons que celle-ci peut être encore renforcée et développée.

Annexe 44**Déclaration de M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. La discussion d'aujourd'hui est extrêmement importante. Les conflits sont devenus plus complexes. Les menaces contre le personnel de maintien de la paix se sont intensifiées. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ajoute une menace supplémentaire pour le personnel de maintien de la paix ainsi que pour la population générale.

Notre décision de soutenir la vaccination des Casques bleus avant le déploiement et sur le théâtre des opérations vise à protéger à la fois les soldats de la paix et les communautés locales contre la pandémie de COVID-19. Pour démontrer notre engagement, nous avons déjà commencé à administrer des vaccins à nos contingents présents sur le terrain.

Saisissant la présente occasion, nous souhaitons également saluer les efforts constants déployés par le Secrétariat pour atténuer les menaces liées à la pandémie, en particulier sa décision d'instaurer des mesures de précaution sur le terrain et de faciliter le processus de vaccination du personnel en uniforme. Les soldats et soldates de la paix sont en effet les travailleurs de première ligne des Nations Unies, et leur sûreté et leur sécurité devraient être considérées comme hautement prioritaires. Cela devrait faire partie de notre approche globale pour garantir un accès mondial équitable aux vaccins contre la COVID-19. Accélérer la distribution équitable des vaccins fera avancer le programme de paix et de développement, en particulier dans les pays touchés par des conflits.

De plus, le Pakistan se félicite que l'application du principe de responsabilité à l'égard du personnel de maintien de la paix soit le thème central de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Cela traduit une approche progressive qui vise à renforcer le cadre juridique de la sûreté et de la sécurité. Être déterminé à engager des poursuites pour les crimes commis contre les soldats de la paix est un pas dans la bonne direction. Cela confirme ce que le Pakistan a toujours pensé : la « sûreté et la sécurité » doivent être encouragées dans le cadre d'une approche intégrée, en tenant dûment compte des aspects techniques, juridiques et politiques.

Compte tenu de l'objet de la réunion d'aujourd'hui, j'aimerais formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, en tant que membre du Groupe, créé récemment, des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, le Pakistan soutient tous les efforts visant à accroître l'importance de la sûreté et de la sécurité sur le plan politique et à leur donner une place centrale dans des activités de maintien de la paix énergiques.

Deuxièmement, une approche axée sur les capacités est nécessaire pour mettre au point une réponse efficace aux menaces actuelles. Des capacités spécialisées, telles que la lutte contre les engins explosifs improvisés et les mines, conjuguées à des éléments de facilitation d'une importance critique, notamment des unités polyvalentes d'ingénierie, d'aviation et de médecine, contribuent à la sécurité du personnel. Il convient de leur accorder la priorité lors du processus de constitution des forces. De même, la discipline, le moral, la formation et l'expérience sur le terrain des contingents de maintien de la paix pourraient avoir une incidence considérable sur les conditions de sécurité.

Troisièmement, il convient de combler les écarts qui existent entre les mandats et les ressources. Actuellement, les attentes sont supérieures aux ressources, ce qui expose le personnel de maintien de la paix à trop de risques. De même, un équipement

inadéquat a une incidence directe sur les pertes qu'on pourrait enregistrer au sein du personnel de maintien de la paix. La solution réside dans une approche à deux volets : d'une part, définir des mandats clairs, ciblés et réalisables et, d'autre part, allouer des ressources budgétaires et des équipements adéquats.

La situation d'urgence financière que connaît le maintien de la paix des Nations Unies requiert des États Membres qu'ils s'acquittent de leurs obligations financières dans leur intégralité, en temps voulu et sans conditions. Les retards de paiement entravent le déploiement de nouvelles unités, privant les missions de capacités essentielles telles que le soutien aérien, le matériel médical et la neutralisation des explosifs et munitions.

Compte tenu de la nature des attaques récentes contre le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, les véhicules protégés contre les mines sont devenus un atout essentiel dans certaines missions de maintien de la paix.

Le renseignement tactique est un autre outil essentiel pour mieux apprécier la situation et prévenir les pertes. Cependant, il doit respecter les règles et les politiques des pays hôtes.

Les unités militaires, les convois et les patrouilles de longue distance doivent disposer d'un soutien médical fiable pour les premiers soins et l'évacuation des blessés. D'après les évaluations les plus récentes, il faut redoubler d'efforts pour aider les troupes à améliorer leurs pratiques en matière de soins médicaux d'urgence et à utiliser des technologies, comme la télémédecine, à cette fin.

Au niveau stratégique, il faut garantir la cohérence et la synergie entre les niveaux politique et opérationnel. Ceci peut être réalisé grâce à de véritables consultations triangulaires et à un retour d'information efficace entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents.

Quatrièmement, le fait de s'adresser aux communautés locales et de tirer parti des communications stratégiques peut aider à gérer les attentes et à lutter contre la désinformation et les discours de haine. Pour atteindre ces objectifs, nous devons continuer d'innover et de moderniser les capacités de communication publique des missions de maintien de la paix. Le déploiement en République démocratique du Congo de l'équipe de liaison pakistanaise, entièrement féminine, atteste de notre engagement dans ce sens.

Nous suggérons à nouveau que, lorsque le Conseil de sécurité autorise une mission de maintien de la paix, il alloue une partie précise du budget à des projets de soutien communautaire et à d'autres initiatives de consolidation de la paix.

Cinquièmement, nous devons améliorer la formation et renforcer les capacités au moyen de partenariats. La formation améliore les connaissances, les compétences et les attitudes et renforce les capacités à gérer les crises et à protéger le personnel de maintien de la paix ainsi que les civils. Le Pakistan a organisé plusieurs cours sur le maintien de la paix destinés à des pays partenaires. Nous espérons renforcer cet engagement et travailler avec les États Membres et le Secrétariat pour élargir et diversifier ces formations, en particulier celles destinées aux nouveaux pays fournisseurs de contingents, au Centre pour la paix et la stabilité internationales à Islamabad.

Enfin, l'ONU doit privilégier les solutions politiques aux conflits, comme le recommandent la résolution 2518 (2020) et le rapport de 2017 rédigé par l'ancien commandant de force des Nations Unies, le général de corps d'armée à la retraite, Carlos Alberto dos Santos Cruz. Une paix durable nécessite une approche globale, allant de la prévention et du règlement des conflits au maintien de la paix, en passant par la consolidation de la paix et le développement à long terme.

Au cours des six dernières décennies, le Pakistan a perdu 160 de ses plus valeureux soldats dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies, dont trois l'an dernier seulement. C'est pourquoi le Pakistan accorde la plus haute priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien la paix des Nations Unies et organisera, avec les Pays-Bas, une réunion ministérielle en octobre sur la sûreté, la sécurité et la protection, en préparation à la conférence de Séoul.

Annexe 45

Déclaration de M. Enrique A. Manalo, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les opérations de maintien de la paix restent le programme phare de l'action des Nations Unies. La sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix demeurent l'une des plus grandes priorités de l'Organisation.

Au cours du débat général du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) qui s'est tenu en février de cette année, des délégations, dont celle des Philippines, ont réaffirmé leurs engagements nationaux en faveur de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus et ont condamné dans les termes les plus forts les attaques et tous les actes de violence contre eux. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les risques en matière de sécurité du personnel de maintien de la paix se sont complexifiés.

Le rapport de 2021 du Comité des 34, négocié virtuellement au début de cette année dans des circonstances extraordinaires, rappelle que :

« ...le personnel de maintien de la paix des Nations Unies déployé dans des environnements complexes, où la situation politique et les conditions de sécurité se détériorent, fait face à des menaces asymétriques et complexes et est de plus en plus pris pour cible par des acteurs hostiles.... Il est d'une importance capitale que le Secrétariat travaille en étroite consultation avec les États Membres, de manière transparente, à la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, dans les limites de ses attributions... » (A/75/19, par. 152).

Nous saluons les efforts déployés par la Chine, dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité, pour organiser le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix ».

Le mois dernier, les Philippines ont rejoint le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, aux côtés de plus de 50 États Membres de toutes les aires géographiques. Le Groupe des amis vise à créer une plateforme pour renforcer le partage d'informations, la coordination des politiques et le renforcement des capacités afin d'améliorer la sûreté et la sécurité sur le terrain du personnel de maintien de la paix dans les missions des Nations Unies. Il s'agit d'une initiative qui arrive à point nommé, compte tenu du contexte de la pandémie.

Les Philippines souhaitent soumettre les propositions suivantes.

Premièrement, s'agissant des investissements à long terme et des efforts visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, les Philippines appellent à nouveau l'ONU à poursuivre son partenariat avec les institutions financières et de développement internationales pour les financements innovants des programmes de consolidation et de maintien de la paix. Que ce soit au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies ou par l'entremise du partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale dans les situations de crise, ces initiatives augmentent les investissements dans les capacités de prévention des conflits et renforcent le lien entre les acteurs de la paix et du développement. Cette évolution vers la prévention et le partenariat contribue de manière stratégique à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix comme responsabilité commune, les Philippines estiment qu'un soutien politique et financier aux plateformes intergouvernementales

qui permettent l'apprentissage par les pairs entre les États Membres est nécessaire pour renforcer la résilience des activités de maintien de la paix, encourager des dialogues constructifs sur les défis liés au maintien de la paix et consolider des partenariats stratégiques. Nous encourageons une plus grande collaboration entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'ONU dans les opérations de paix, notamment par la mise en œuvre du Plan de mise en œuvre de la déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU, dans des domaines tels que le projet de partenariat triangulaire, le renforcement des capacités, le partage de bonnes pratiques et une participation accrue des femmes au maintien de la paix.

Troisièmement, quant à l'application de la résolution 2518 (2020), pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, les Philippines soutiennent la désignation d'un « coordinateur global pour les questions intéressant la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix » (*ibid*, par. 156) ; une nouvelle recommandation de politique stratégique avancée dans le rapport de 2021 du Comité des 34. Nous recommandons que les attributions du coordinateur global fassent l'objet de discussions entre les membres du Comité des 34 et le Secrétariat, et soient approuvées par les membres du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, en ce qui concerne les mesures spécifiques qui doivent être prises pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, les Philippines soulignent l'importance que continuent de revêtir les sessions de formation avant le déploiement et en cours de mission qui sont destinées à ce personnel, non seulement pour sa sûreté et sa sécurité, mais aussi pour contribuer à la performance globale des missions de maintien de la paix. Il faut également améliorer l'intégration et la coordination des efforts entre les piliers des missions de maintien de la paix et les organismes des Nations Unies. Les Casques bleus ne doivent pas être relégués au second plan dans le cadre des initiatives mondiales et locales visant à contenir le virus et ils doivent être prioritaires dans les programmes de santé mis en place en réponse à la pandémie.

Enfin, les Philippines soulignent l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité du Secrétariat et la nécessité de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'accroître la transparence des opérations de maintien de la paix.

Nous sommes d'avis que les questions de maintien de la paix doivent être discutées dans une instance plus large afin de régler le problème de l'écart persistant entre les personnes qui définissent les mandats des opérations de paix et celles qui déploient les contingents et le personnel de police pour l'exécution de ces mandats.

Pour conclure, les Philippines se réjouissent à l'idée de participer à la Conférence ministérielle de 2021 sur le maintien de la paix, qui sera organisée par la République de Corée en décembre prochain et qui, nous l'espérons, abordera les questions relatives à la sûreté et la sécurité dans l'ère post-COVID-19.

Annexe 46**Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Pologne remercie la Chine d'avoir organisé ce débat important et opportun. Nous remercions également M. Jean-Pierre Lacroix, M. Atul Khare et M. Gilles Michaud pour leurs exposés stimulants et instructifs.

Le maintien de la paix reste l'un des outils les plus efficaces de l'ONU pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au fil des ans, la portée des mandats de maintien de la paix s'est considérablement élargie en réponse à la nature changeante des conflits. Alors que les activités quotidiennes du personnel de maintien de la paix vont de la protection des civils à l'assistance aux activités de consolidation de la paix, il convient de reconnaître le rôle central qu'il joue dans la mise en œuvre du programme de pérennisation de la paix.

Le personnel civil, militaire et de police des Nations Unies risque sa vie dans des conditions de sécurité complexes afin de protéger les plus vulnérables et d'aider les pays à parcourir le chemin difficile qui mène du conflit à la paix. Le 29 mai, nous rendrons hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont servi sous le drapeau de l'ONU et nous honorerons la mémoire de plus de 4 000 membres du personnel de maintien de la paix qui ont perdu la vie pour défendre la cause de la paix. Ce sacrifice exige d'avoir une détermination ferme et à long terme pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Alors que le maintien de la paix des Nations Unies évolue constamment pour relever de nouveaux défis, des mesures préventives plus fortes doivent suivre afin de faire face aux nouveaux risques et aux nouvelles menaces. Dans cette optique, la Pologne réaffirme son soutien à la résolution 2518 (2020) et appelle à sa pleine application. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, de 2018.

Toutefois, leur protection ne peut être assurée sans une bonne compréhension de la situation sur le terrain. C'est pourquoi nous rappelons la nécessité de procéder à des audits réguliers de la sûreté et de la sécurité de tous les déploiements et consigner systématiquement toutes les violations des accords sur le statut des forces.

Sachant que la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies nécessitent la participation de toutes les parties prenantes, y compris le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays hôtes, ainsi que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, la Pologne souligne la responsabilité première des États hôtes à cet égard. Il est crucial que ces derniers facilitent l'accès et la liberté de mouvement du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de leur équipement dans le cadre du mandat établi, y compris pour évacuer les blessés et les malades. Renforcer l'application du principe de responsabilité est une autre obligation importante qui incombe aux États hôtes, et la Pologne condamne fermement toutes les attaques contre le personnel de maintien de la paix. Même si ces dernières années nous constatons une réduction constante du nombre de décès dus à des actes de violence, nous devons veiller à ce que les responsables d'attaques contre les Casques bleus soient effectivement traduits en justice.

Malheureusement, l'année dernière, le nombre total de décès s'est élevé à 130, ce qui est une augmentation. Étant donné que la maladie reste un facteur majeur, il est pertinent de renforcer la fourniture d'un soutien sanitaire logistique et opérationnel, de garantir des installations médicales adéquates et un personnel médical qualifié, et d'améliorer les capacités médicales du personnel de maintien

de la paix. Naturellement, l'adaptation des conditions médicales des opérations de maintien de la paix aux besoins de notre époque suppose également de tirer les enseignements de l'expérience de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de faire face au risque potentiel de futures épidémies de maladies infectieuses.

Il est clair que la pandémie expose le personnel de maintien de la paix à des risques supplémentaires et met à rude épreuve les ressources des missions. Néanmoins, le personnel de maintien de la paix s'est engagé à mener des campagnes de sensibilisation du public sur le virus, à établir de nouveaux protocoles de santé et de sécurité et à soutenir les réponses des gouvernements locaux. Son courage, sa flexibilité et sa capacité d'adaptation sont un exemple à suivre. Malheureusement, certains de ses membres ont payé le prix fort pour cet engagement exceptionnel.

C'est pourquoi la Pologne demande au Secrétariat de poursuivre les efforts qu'il fournit pour relever les défis en matière de sécurité et de sûreté qui apparaissent en raison de la pandémie de COVID-19. Nous nous félicitons de la mise à disposition en temps utile de politiques et de directives actualisées sur la réponse à la COVID-19, telles que l'Examen des capacités médicales des lieux d'affectation et la Liste de contrôle de l'état de préparation pour la riposte à la COVID-19. Néanmoins, la résilience des missions doit encore être renforcée en vue d'éventuelles urgences sanitaires. Dans ce contexte, la Pologne rappelle qu'il importe d'améliorer les évaluations des risques sanitaires ainsi que les capacités d'alerte précoce et de réponse aux urgences. Nous rappelons également l'importance d'une vaccination précoce contre la COVID-19 pour tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, afin de préserver sa sûreté, sa sécurité et sa santé et de prévenir la propagation du virus.

L'amélioration des normes médicales, de la protection des forces et de la défense des camps, ainsi que la lutte contre les menaces persistantes que représentent les engins explosifs improvisés, sont, entre autres, des conditions nécessaires au renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix. Toutefois, un comportement et un état d'esprit opérationnels adéquats sont tout aussi importants.

C'est pourquoi la Pologne souhaite souligner le rôle crucial que joue l'amélioration de l'appréciation d'une situation, du renforcement des capacités et de la formation du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, notamment au moyen d'une formation solide et spécifique à la mission avant le déploiement, conformément aux normes des Nations Unies. Les soldats de la paix doivent être équipés et formés de manière à améliorer non seulement leurs performances mais aussi leur sûreté et leur sécurité. Les méthodes de formation en cours de mission doivent être régulièrement mises à jour afin de répondre aux nouveaux défis en matière de sécurité et aux besoins opérationnels. Nous devons nous assurer que le personnel est conscient des risques et qu'il est habilité à prendre l'initiative de dissuader et de prévenir les attaques et d'y répondre.

Nous ne pouvons pas non plus sous-estimer l'importance de la coopération des missions de maintien de la paix des Nations Unies avec les autorités et les communautés locales afin d'établir la confiance. Dans ce contexte, la Pologne souligne la nécessité d'une communication stratégique adéquate en matière de maintien de la paix afin de contrer la propagande anti-Nations Unies.

Gardant à l'esprit que la sauvegarde du personnel de maintien de la paix des Nations Unies nécessite des efforts coordonnés, il faut aborder la question de sa sûreté et sa sécurité dans le cadre de partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

La Pologne reste un fervent défenseur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et soutient tous les efforts visant à assurer la participation pleine, effective, et sur un pied d'égalité des femmes, y compris dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par conséquent, nous ne saurions trop insister sur l'importance de prendre en considération les besoins des membres féminins du personnel de maintien de la paix afin d'instaurer un climat de sécurité et des conditions porteuses dans les missions.

Dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, nous convenons que la performance opérationnelle et la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix sont fortement liées. Il est primordial que les missions de maintien de la paix fassent évoluer leurs capacités et leurs systèmes afin de rester agiles et efficaces. À cet égard, il faut revoir et harmoniser les normes de l'ONU relatives à la formation et à la performance. Par ailleurs, la Pologne appelle à la poursuite des efforts déployés par le Secrétariat pour développer une politique et des pratiques claires dans le domaine de la sûreté et de la sécurité. Dans ce contexte, nous nous félicitons des politiques récemment adoptées concernant l'évacuation des victimes.

Enfin, la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix relèvent d'une action commune ; seules des actions cohérentes, tant au niveau du Siège que sur le terrain, soutenues par un engagement politique concerté, nous permettront de réaliser des progrès tangibles sur cette question d'une importance capitale.

Annexe 47**Déclaration de M. Nuno Vaultier Mathias, Représentant permanent adjoint de la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Portugal remercie la Chine, qui assume la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir organisé ce débat public sur une question de la plus haute importance. Le maintien de la paix est l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous savons tous qu'il a un coût élevé, et nous souhaitons rendre hommage à tous les Casques bleus et Bérets bleus morts et blessés.

Le Portugal participe régulièrement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et est actuellement engagé dans plusieurs missions. À ce titre, nous sommes bien conscients que le maintien de la paix est devenu de plus en plus exigeant, car nous sommes confrontés à de nouveaux acteurs avec de nouvelles approches dans des environnements opérationnels plus complexes et hostiles. Par conséquent, nous devons concevoir des moyens efficaces, y compris des capacités spécialisées, qui nous permettent de faire face aux menaces nouvelles et émergentes et de garantir à la fois le succès opérationnel et la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Il est primordial d'avoir une connaissance du pays, du conflit, des parties au conflit et de leurs modes opératoires respectifs pour améliorer la sûreté et la sécurité d'une opération de maintien de la paix. Des équipements appropriés, l'utilisation des avancées technologiques et la garantie des capacités nécessaires pour l'évacuation sanitaire primaire et secondaire ; une formation appropriée avant le déploiement ; et le partage des informations et des enseignements tirés des séances d'orientation, de la formation et de l'expérience acquise une fois déployés sur le théâtre des opérations – tous ces éléments sont essentiels pour que le personnel de maintien de la paix puisse détecter et évaluer les menaces et prendre les mesures appropriées pour améliorer leur appréciation de la situation.

La formation du personnel de maintien de la paix est une priorité absolue pour le Portugal. Nous avons élaboré une approche intégrée qui comprend une formation avant, pendant et après le déploiement. Avant le déploiement, le personnel de maintien de la paix suit un programme de formation de six mois axé sur la mission et portant sur les opérations de maintien de la paix, les règles d'engagement, la protection des civils et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Seule une formation approfondie et actualisée permet de garantir des normes élevées, une attitude adéquate et des performances efficaces. Nous investissons également dans la formation en cours de mission, qui donne à nos contingents les outils nécessaires pour opérer dans leurs zones de déploiement spécifiques et pour travailler avec les autres contingents et autres personnels de police.

En outre, lorsque nos soldats de la paix rentrent chez eux, ils suivent un programme de réadaptation de six mois. Ce programme permet d'examiner l'expérience accumulée sur le terrain et de tirer des enseignements fiables qui sont intégrés à la formation préalable au déploiement.

Pour conclure, je voudrais assurer le Conseil de sécurité que la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix resteront une priorité pour le Portugal.

Annexe 48**Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à saluer le leadership dont vous faites preuve, Monsieur le Président, en organisant le débat public d'aujourd'hui sur cette question cruciale. Je voudrais rendre hommage à tous les membres du personnel de maintien de la paix qui servent avec abnégation dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies déployées partout dans le monde, et présenter mes condoléances pour ceux qui sont tombés dans l'exercice de leurs fonctions.

Le personnel de maintien de la paix opérant dans des cadres politiques et des conditions de sécurité de plus en plus complexes et risqués, la sûreté et la sécurité des Casques bleus sont devenues l'une des principales priorités pour l'exécution efficace des mandats. Par conséquent, les parties prenantes concernées, telles que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les pays hôtes, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, ont la responsabilité toujours plus grande de garantir et d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Dans cette optique, je voudrais insister sur les trois points suivants.

Tout d'abord, nous devons mieux tirer parti des avancées technologiques pour renforcer les performances et améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Compte tenu du nombre croissant d'actes hostiles les visant, il importe plus que jamais de renforcer la capacité à détecter rapidement les menaces et à limiter les pertes. La technologie doit faire partie intégrante de la stratégie déployée pour mieux apprécier une situation et renforcer l'appui sur le terrain.

À ce titre, la prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, prévue en 2021 sera axée sur la technologie et la capacité médicale en tant que thèmes transversaux, conformément à l'initiative du Secrétariat visant à élaborer une stratégie de transformation numérique des activités de maintien de la paix des Nations Unies. La Conférence ministérielle de Séoul qui se tiendra en décembre sera une excellente occasion pour les États Membres de prendre des engagements tangibles relatifs à la technologie et à la capacité médicale, qui sont toutes deux indispensables pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Deuxièmement, les États hôtes doivent faciliter la libre circulation du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de leur équipement dans le respect des mandats, y compris aux fins d'évacuation sanitaire primaire et secondaire. Des cas de violations des accords sur le statut des forces ont été signalés, notamment des restrictions de mouvement du personnel de maintien de la paix et des retards dans le réapprovisionnement des missions. Les entraves à la liberté de mouvement compromettent la sûreté et la sécurité des Casques bleus ainsi que la vie des civils qu'ils ont pour mission de protéger.

Pour prévenir de telles restrictions et instaurer la confiance avec les gouvernements hôtes, nous devons envisager d'échanger plus activement avec les communautés locales grâce à des activités de coordination civile et militaire. L'expérience du personnel de maintien de la paix coréen actuellement déployé au Soudan du Sud et au Liban montre que de tels échanges peuvent améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, et faciliter l'exécution de leur mandat.

Troisièmement, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent considérer les mines terrestres et les engins explosifs improvisés (EEI) comme une menace majeure pour le personnel de maintien de la paix. Selon des recherches récentes sur les pertes en vies humaines recensées dans les opérations de maintien de la paix, les mines, y compris les engins explosifs

improvisés, constituent la menace la plus létale pour les missions. Comme cela a été évoqué lors du débat public du Conseil de sécurité sur la lutte antimines et la pérennisation de la paix qui s'est tenu le 8 avril (voir S/2021/346), une lutte antimines appropriée est indispensable au maintien du programme de paix et de sécurité.

Une véritable formation avant le déploiement et en cours de mission est particulièrement importante pour contrer et atténuer la menace des EEI. En outre, les convois et le personnel de maintien de la paix doivent tirer parti de l'appréciation de la situation et de l'évaluation des menaces avant et pendant les opérations. Pour renforcer la coopération, le Secrétariat et les missions de maintien de la paix devraient fournir des informations et des conseils techniques adéquats aux pays qui leur fournissent respectivement des contingents ou du personnel de police.

La République de Corée a la volonté ferme de préserver la paix et la sécurité internationales et fournit tous les moyens nécessaires, y compris le financement et les contingents. Nous explorons activement de nouveaux domaines et de nouvelles façons de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, ce qui, en fin de compte, améliorera la performance globale des opérations de paix. La République de Corée assumera ses responsabilités en matière de renforcement des opérations de paix, tout en collaborant étroitement avec tous les partenaires concernés afin d'aller de l'avant.

Annexe 49**Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Slovaquie se félicite de ce débat public sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Depuis plus de 70 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important dans le règlement politique des conflits et sont un moyen efficace de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous avons l'ultime responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité des personnes qui consacrent leur vie à protéger la paix, les droits de l'homme et la vie des civils. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts et de prendre des mesures concrètes et pratiques pour garantir leur sécurité.

En avril de cette année, pendant la réunion d'un groupe de travail du Conseil de sécurité organisée aux fins de l'application de la résolution 2518 (2020), nous avons nommé et précisé les points à améliorer pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Les risques actuels en matière de sûreté et de sécurité auxquels les membres des opérations de maintien de la paix doivent souvent faire face sont dus notamment à une formation insuffisante avant le déploiement, un soutien matériel et technologique inadéquat et des restrictions non déclarées qui constituent toujours un risque imprévisible pour les composantes militaires et de police des opérations de maintien de la paix.

La Slovaquie se félicite des améliorations qui ont été apportées, notamment dans la mise en place de l'évaluation de l'état de préparation des contingents et de la constitution des forces. Pourtant, plus de trois ans après la publication du rapport du général de corps d'armée à la retraite, Carlos Alberto dos Santos Cruz, sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies intitulé *Improving Security of United Nations Peacekeepers*, nous avons toujours des difficultés à assurer une formation préalable au déploiement permettant d'effectuer des opérations de maintien de la paix, et nous devons faire face à des restrictions et à des capacités insuffisantes pour les opérations qui reposent principalement sur le renseignement aux fins du maintien de la paix.

Ces deux dernières décennies, l'ampleur et l'intensité des conflits ont changé de façon spectaculaire, les opérations de maintien de la paix sont confrontées à des défis croissants et des facteurs de sécurité traditionnels et non traditionnels font peser de graves menaces sur la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Une préparation efficace aux opérations de maintien de la paix doit commencer par la préparation à la défense de son propre État. En outre, la connaissance de la situation sur le terrain est cruciale pour les opérations de maintien de la paix, qui sont souvent déployées dans des environnements caractérisés par l'instabilité, des risques de sécurité importants et une hostilité marquée. Pour apprécier une situation, il faut prendre le pouls des communautés locales, ce qui peut avoir une incidence considérable sur l'ensemble du processus de maintien de la paix.

La mise en œuvre des priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus – telles que l'application du principe de responsabilité au personnel de maintien de la paix, la création des capacités et des mentalités appropriées et l'évaluation de l'action menée, associée à la participation régulière des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police – a le potentiel d'accroître davantage l'opérationnalisation et l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Les Nations Unies mènent des opérations de maintien de la paix au XXI^e siècle. Par conséquent, le personnel de maintien de la paix doit être soutenu par des technologies dignes du XXI^e siècle et doit faire preuve de précaution en situation de conflits, avant même que les personnes opposées à la paix ne mettent en péril leur vie.

La Slovaquie soutient fermement la participation pleine et égale des femmes à tous les efforts visant à créer et à maintenir la paix et la sécurité internationales et appelle à l'application totale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui traitent de cette question.

La Slovaquie est un pays qui fournit des contingents et du personnel de police depuis qu'elle a rejoint l'Organisation des Nations Unies. Nous avons actuellement du personnel de maintien de la paix déployé dans la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et dans l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Nous avons également participé à des missions militaires et civiles de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Je rappelle que les membres des Forces armées de la République slovaque à Chypre – notre plus grande présence dans une mission des Nations Unies, où nous sommes déployés depuis 20 ans et où nous sommes, depuis 2018, le seul fournisseur de contingents dans le secteur 4 – dépassent déjà les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

De plus, il y a quelques années déjà que la Slovaquie considère la réforme du secteur de la sécurité comme l'un des éléments clefs d'une prévention efficace des conflits et d'une reconstruction et d'une stabilisation réussies après un conflit. Le parcours de bon nombre de missions de maintien de la paix montre clairement qu'un processus de réforme du secteur de la sécurité inclusif et contrôlé par le pays peut progressivement remédier aux causes profondes de l'insécurité et de la précarité et aboutir à la création d'un environnement propice au développement durable et à la paix. Par ailleurs, la réforme du secteur de la sécurité est directement liée à la protection des civils et à celle de l'état de droit, deux tâches essentielles qui font désormais partie intégrante de quasiment toutes les opérations de maintien de la paix.

Annexe 50**Déclaration de M^{me} Mathu Joyini, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation remercie la République populaire de Chine d'avoir convoqué cette réunion et salue votre volonté, Monsieur le Président, de permettre à l'ensemble des membres d'examiner une question qui touche les femmes et les hommes que nous déployons dans des situations dangereuses pour remplir le mandat de l'Organisation. Nous remercions les intervenants pour leurs exposés instructifs.

Le maintien de la paix reste un outil important que la communauté internationale utilise pour gérer et régler les conflits. En tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police, nous estimons que l'accent mis par notre réunion sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix s'inscrit dans le cadre de l'évolution des menaces pour la sécurité et des conditions de terrain dangereuses pour les soldats de la paix, évolution intensifiée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'Afrique du Sud souhaite soulever les points suivants dans le cadre du sujet examiné à la présente réunion.

Nous réaffirmons notre soutien à la résolution 2518 (2020), qui met en évidence la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Nous rappelons à tous les acteurs concernés qu'il importe de l'appliquer pleinement.

L'Afrique du Sud condamne fermement toutes les attaques malveillantes qui ont fait des blessés et des morts au sein du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Nous demandons instamment aux États hôtes de rendre justice afin que les auteurs de ces actes soient tenus responsables de ces atrocités. Nous demandons également qu'il soit mis fin aux violations des accords sur le statut des forces, car certains de ces agissements pourraient compromettre la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Nous demandons que des mesures supplémentaires soient prises pour faire face aux accidents causés par des risques liés à la sécurité et à la santé au travail, notamment par la mise en œuvre du cadre global de sécurité et de santé au travail à l'échelle du Secrétariat. Il est dans l'intérêt de tous les États Membres de mettre en place un système consolidé de notification des incidents liés à la sécurité et à la santé au travail afin de recueillir des informations, d'enregistrer des données et de prendre des mesures correctives.

Nous réaffirmons que pour atténuer les effets des attaques et des menaces, il est vital d'apporter un soutien accru au personnel de maintien de la paix au moyen d'une formation et du renforcement des capacités appropriés, ainsi que par l'utilisation de technologies modernes et intelligentes. Il est impératif que l'ONU forme une partie des contingents avant leur déploiement, afin d'améliorer leur niveau de formation.

Au sixième colloque des Nations Unies sur le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix, qui sera organisé par l'Afrique du Sud au premier semestre de l'année 2022, nous aurons l'occasion d'examiner de quelle manière nous pouvons utiliser la technologie pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Des préparatifs sont en cours pour l'organisation de cet événement à Pretoria. Nous communiquerons les détails concernant la logistique et les dates en temps voulu.

Nous sommes conscients que des systèmes d'alerte rapide, la collecte et l'analyse de renseignements et d'informations sur le maintien de la paix sont nécessaires pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Ces activités doivent être menées avec le consentement de l'État hôte.

En tant que fervente partisane du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous rappelons qu'il faut à tout prix garantir aux femmes un environnement de travail sûr, favorable et qui tienne compte des questions de genre dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, nous souhaitons réaffirmer l'importance d'un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 pour tout le personnel de maintien de la paix, sur la base de leur consentement individuel. Il importe que différents vaccins soient utilisés par l'ONU, car certains vaccins peuvent ne pas être efficaces sur certains variants.

Notre dernier point porte sur l'importance des partenariats, en particulier entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, aux fins de coordination et de collaboration dans divers domaines relatifs à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous estimons qu'il est utile de partager les bonnes pratiques, de continuer de former et de renforcer les capacités entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, ainsi qu'entre les groupes régionaux et les centres de formation.

Nous sommes ravis d'avoir rejoint le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, créé récemment et composé de pays aux vues similaires, dont le but principal est de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Pour conclure, l'Afrique du Sud rend hommage aux femmes et aux hommes qui ont servi et servent dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Leur détermination et leur dévouement ont sauvé des dizaines de vies et continuent de le faire dans des circonstances sans précédent. Nous leur en sommes immensément reconnaissants.

Annexe 51**Déclaration de M^{me} Pascale Baeriswyl, Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie la Chine pour l'organisation de ce débat et les intervenantes et intervenants de leurs contributions.

Des progrès significatifs ont été accomplis pour réduire les risques du personnel déployé dans les missions de maintien de la paix. Toutefois, nous déplorons toujours un nombre inacceptable de victimes. Les avancées politiques dans la résolution des conflits sont les garantes ultimes de la sécurité. Nous devons en parallèle redoubler nos efforts pour renforcer la sécurité des Casques bleus là où une évolution politique tarde, à travers les mesures suivantes.

Premièrement, toute opération requiert un système d'alerte précoce qui permet d'identifier les menaces. À cette fin, nous devons renforcer le renseignement dans les opérations de maintien de la paix et utiliser pleinement le cadre normatif établi par le Secrétariat. L'utilisation de nouvelles technologies telles que les drones ou l'intelligence artificielle peut contribuer à protéger les missions. Par ailleurs, une plus grande diversité au sein des opérations de maintien de la paix permet un accès différencié aux communautés locales, y inclus par une plus grande participation des femmes, et contribue ainsi à obtenir un meilleur aperçu de la situation. Nous encourageons le Conseil à adopter des mandats qui permettent une mise en œuvre extensive des capacités de renseignement.

Deuxièmement, la gestion sûre et sécurisée des munitions est essentielle pour protéger le personnel et pour éviter que les stocks de munitions ne deviennent une source pour les engins explosifs improvisés (EEI). Dès 2015, la Suisse a mené une initiative politique afin de sensibiliser à cette problématique. Elle a soutenu notamment le Mali et la Bosnie-Herzégovine et a contribué au développement des Directives techniques internationales sur les munitions. Celles-ci constituent un cadre de référence utile pour l'établissement d'une gestion nationale durable des munitions, ce qui est essentiel dans les contextes de transition. Le détournement de matériel appartenant aux contingents peut également servir à la construction d'EEI. Le Manuel des Nations Unies sur la gestion des munitions contribue à harmoniser la gestion des stocks appartenant aux contingents. Des experts suisses ont participé à l'élaboration du Manuel et soutiennent sa mise en œuvre. Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer pour renforcer les mesures de gestion des munitions lorsqu'il mandate des opérations de paix, par la formation des autorités et des Casques bleus et sur la base des Directives techniques et du Manuel, notamment dans les contextes de transition.

Troisièmement, la formation du personnel est essentielle pour minimiser les risques sécuritaires. Elle doit être adaptée aux menaces actuelles et intégrer les technologies modernes. En guise d'exemple, la Suisse complète la formation préalable au déploiement par des formations sur mesure dans les domaines des EEI ou des armements non conventionnels. La protection des convois, les premiers secours et la gestion du stress en zones hostiles en font aussi partie. Par ailleurs, la Suisse contribue au Programme de partenariat triangulaire dans le domaine du génie militaire et soutient la numérisation des modules de formation de base préalable au déploiement. Depuis plus de 15 ans, la Suisse soutient également les centres d'excellence de formation de l'Union africaine, ce qui renforce les capacités africaines dans le maintien de la paix.

La Suisse, en tant que membre du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies et en tant que candidate au Conseil de sécurité, continuera à s'engager pour la protection du personnel dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de paix du Secrétaire général.

Annexe 52**Déclaration de la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Thaïlande s'associe à la déclaration présentée par le Brésil au nom du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies (annexe 19).

Les Casques bleus constituent la première ligne indispensable des opérations de maintien de la paix et continuent d'opérer dans certains des environnements les plus difficiles en faisant preuve d'un engagement, d'un dévouement et d'un professionnalisme constants. Nous nous associons aux autres délégations pour leur rendre hommage et saluer la mémoire de ceux qui ont consenti le sacrifice ultime pour défendre la cause de la paix.

En tant que pays qui fournit depuis longtemps des contingents ou de personnel de police, la Thaïlande appuie pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et se réjouit qu'elle reste prioritaire, comme le montre la mise au point de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, en vue de poursuivre les efforts visant à garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Lorsque les soldats de la paix sont en sécurité, physiquement et mentalement, ils ont de meilleures chances de s'acquitter de leurs mandats.

La Thaïlande partage également la profonde préoccupation suscitée par la récente multiplication des attaques contre les soldats de la paix et du nombre de victimes dans leurs rangs. Nous condamnons fermement tous les actes de violence contre les soldats de la paix et nous appelons les pays hôtes à enquêter efficacement et à poursuivre les responsables. À cet égard, la Thaïlande souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'avoir un impact non seulement sur la santé et le bien-être des soldats de la paix, mais également sur leur capacité à faire leur travail. Maintenant que les vaccins contre la COVID-19 sont de plus en plus disponibles, nous avons la responsabilité de garantir un accès rapide aux vaccins pour ce personnel essentiel de première ligne. Nous remercions le Groupe des amis pour la vaccination du personnel en tenue des Nations Unies contre la COVID-19 de son important travail.

En sus des vaccins contre la COVID-19, il reste essentiel de garantir l'accès à un soutien et des services médicaux adéquats et rapides pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. L'expérience de notre personnel suggère également que des soins de santé, un hébergement et du matériel accessibles et adaptés au genre sont essentiels afin de garantir la participation effective des femmes soldats de la paix.

Deuxièmement, nous devons garantir la qualité de la formation préalable au déploiement, notamment lorsqu'une mission présente des exigences spécifiques, ainsi que la disponibilité de formations supplémentaires sur la Sécurité et la sûreté en mission, le cas échéant.

De son côté, la Thaïlande est en train d'élaborer des cours de formation préalable au déploiement conformes aux normes de l'ONU qui permettront aux soldats de la paix de faire face à des situations diverses, et notamment de gérer des situations de crise en cas d'attaques par des groupes armés et de lutter contre des pandémies. En parallèle, la protection des civils et la sécurité des soldats de la paix restent la principale priorité de nos formations.

Troisièmement, il est essentiel d'établir des liens de confiance avec les communautés locales en vue d'apprécier les situations et de créer des mécanismes d'alerte rapide. À cet égard, la Thai Horizontal Military Engineering Company, déployée au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, continue de contribuer au développement des communautés locales au Soudan du Sud, notamment en partageant les meilleures pratiques de la Thaïlande en matière d'agriculture, de gestion de l'eau et des terres sur la base de notre approche nationale du développement, la philosophie de l'autosuffisance économique, et en construisant des routes et d'autres infrastructures, ainsi que des centres de dépistage de la COVID-19.

Surtout, la Thaïlande est convaincue que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ne peuvent être réalisées que sur la base d'un partenariat multipartite solide entre le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les pays hôtes et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. La Thaïlande est disposée à collaborer étroitement avec tous les partenaires dans cette entreprise afin que les Casques bleus soient en sécurité et prêts à s'acquitter de leurs mandats dans toute la mesure de leurs capacités.

Annexe 53**Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Ukraine apprécie vivement l'initiative prise par la Chine de convoquer le présent débat public et remercie les intervenants de leurs présentations.

À l'approche de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, la question de leur sûreté et de leur sécurité semble faire partie des questions les plus importantes à aborder. Nous considérons le présent débat du Conseil de sécurité comme une manifestation de la ferme volonté de renforcer la résilience et la protection des Casques bleus face aux attaques, à la violence, au harcèlement, aux mauvais traitements et aux agissements répréhensibles.

L'Ukraine ne cesse de réitérer sa conviction que le maintien de la paix est un des outils les plus précieux et les plus efficaces dont dispose l'ONU pour faire face aux situations de conflit et à d'autres menaces et atteintes à la sécurité. À cet égard, l'Ukraine reste un fournisseur actif de contingents ou de forces de police, et ce alors qu'elle doit défendre son indépendance et son intégrité territoriale contre une agression armée étrangère.

Nous sommes donc particulièrement préoccupés par le nombre de victimes parmi le personnel de maintien de la paix, qui est resté à un niveau inacceptable ces dernières années. En 2020-2021, 182 Casques bleus ont perdu la vie. Des soldats de la paix ukrainiens figurent également sur cette triste liste, notamment en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

C'est pourquoi nous devons continuer à explorer toutes les pistes pour améliorer leur sécurité, notamment sur la base de la résolution 2518 (2020) et de l'initiative du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix.

Le volet de cette initiative, qui porte sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix, doit être traité comme une priorité absolue, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Nous nous félicitons de l'inclusion d'éléments de lutte contre la pandémie dans les politiques et pratiques de sécurité de l'ONU sur le terrain et appuyons la nécessité de garantir la vaccination rapide du personnel.

Nous appelons également à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution 2518 (2020), en particulier s'agissant de remédier aux déficiences dans la formation, le matériel, le commandement à tous les niveaux, la performance et la responsabilité, ainsi qu'aux carences dans les ressources médicales des missions. Cela est essentiel si l'on veut réduire les risques pour la sécurité des soldats de la paix, y compris le risque de décès.

Nos efforts doivent également viser à développer les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Cela signifie à la fois renforcer les capacités techniques des missions et nouer des contacts avec la population locale afin d'améliorer l'appréciation de la situation et la préparation. Le système de renseignement doit s'étendre du terrain au quartier général et utiliser des plates-formes communes, des technologies modernes et des capacités d'analyse suffisantes.

À cet égard, nous prenons note de la requête formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son rapport (A/75/19), adopté au cours de la session de cette année, demandant au Secrétariat d'achever en temps voulu l'élaboration de la stratégie technologique pour le maintien de la paix, en étroite consultation avec les États Membres, laquelle doit permettre, par un meilleur usage des technologies, d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Le rapport susmentionné contient également un certain nombre d'autres conclusions et recommandations précieuses qui devraient être dûment mises en œuvre. Il s'agit notamment de transmettre des informations précises sur toutes les attaques contre les soldats de la paix et les violations des accords sur le statut des forces ; d'améliorer l'infrastructure de sécurité des camps ; d'assurer la gestion des armes et des munitions, ainsi qu'une formation adéquate préalable au déploiement par les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, et d'enquêter sur toutes les attaques visant le personnel des Nations Unies et d'en poursuivre activement les auteurs.

Veiller à ce que les installations médicales permettent d'appliquer 24 heures sur 24 le protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés reste une autre tâche essentielle. Il faut donner la priorité aux travaux visant à garantir le respect des normes médicales dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme le souligne à juste titre la note de cadrage (S/2021/432, annexe), la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix relèvent de la responsabilité partagée de la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les pays contribuant financièrement et les pays hôtes. Ce n'est que par une action concertée que nous pourrions améliorer la situation dans ce domaine.

Pour terminer, la délégation ukrainienne tient à réaffirmer qu'elle restera un partenaire fiable du maintien de la paix des Nations Unies, notamment à l'heure d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel civil et en tenue de l'ONU sur le terrain.
